

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1994 B 01534 Numéro SIREN : 395 008 246 Nom ou dénomination : VISIATIV
--

Ce dépôt a été enregistré le 18/06/2021 sous le numéro de dépôt B2021/019842

COMPTES CONSOLIDES

Bilan consolidé

Compte de résultat consolidé

Flux de trésorerie consolidé

Variation des capitaux propres consolidés

Annexe

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Comptes consolidés établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Bilan consolidé – Actif

VISIATIV Bilan - Actif en K€	Notes	31/12/2020			31/12/2019
		Montant brut	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
Ecarts d'acquisition	5.1	93 089	-13 660	79 429	61 080
Immobilisations incorporelles	5.2	46 469	-31 914	14 554	10 716
Immobilisations corporelles	5.2	14 140	-9 619	4 521	5 357
Immobilisations financières	5.2	4 357	-558	3 800	4 615
Titres mis en équivalence	5.2	0		0	29
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		158 055	-55 751	102 304	81 796
Avances et acomptes versés	5.4	398	0	398	1 760
Stocks	5.4	410	-25	385	314
Créances clients	5.3	64 660	-4 646	60 014	69 703
Autres créances	5.5	17 916	-994	16 922	20 210
Impôts différés actif	5.5	2 898	0	2 898	2 127
Disponibilités	5.6	65 250	0	65 250	31 682
Charges constatées d'avance	5.7	1 931	0	1 931	1 814
TOTAL ACTIF CIRCULANT		153 462	-5 664	147 798	127 610
Frais émission d'emprunts à évaluer		518	0	518	665
Ecarts de conversion actif		0	0	0	0
TOTAL ACTIF		312 034	-61 415	250 620	210 072

Bilan consolidé – Passif

VISIATIV BILAN - Passif en K€		Notes	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES				
Capital social	5.8		2 417	2 417
Primes d'émission			35 894	35 894
Réserves et report à nouveau			5 198	-741
Ecart de conversion groupe			102	657
Résultat de l'exercice	5.18		1 464	2 617
TOTAL CAPITAUX PROPRES GROUPE			45 075	40 844
TOTAL INTERETS MINORITAIRES			1 753	12 140
TOTAL CAPITAUX PROPRES			46 827	52 984
Provisions pour risques et charges	5.9		4 543	3 899
Dettes financières	5.10		100 652	58 035
Avances et acomptes reçus	5.11		641	299
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.11 et 5.12		36 245	39 500
Dettes fiscales et sociales	5.11 et 5.12		32 858	36 131
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5.11		10 425	399
Autres dettes	5.11		1 532	687
Impôts différés passif	5.5		369	646
Produits constatés d'avance	5.7		16 528	17 490
TOTAL DETTES			203 792	157 088
TOTAL PASSIF			250 620	210 072

Compte de résultat consolidé

VISIATIV Compte de résultat en K€		Notes	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	5.13		128 908	136 016
Prestations de services	5.13		58 867	64 832
Autres refacturations	5.13		2 170	2 367
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			189 945	203 216
Autres produits d'exploitation	5.14		13 025	10 427
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			202 970	213 643
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	5.15		68 878	74 595
Variation de stock de marchandises	5.15		-129	-6
Autres achats et charges externes	5.15		32 499	36 670
Impôts, taxes et versements assimilés	5.15		2 324	2 395
Frais de personnel	5.15		79 311	76 259
Dotations aux amortissements sur immobilisations	5.15		6 887	5 110
Dotations aux provisions et dépréciations	5.15		5 004	3 423
Autres charges	5.15		811	1 579
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			195 586	200 025
RESULTAT D'EXPLOITATION			7 384	13 618
Produits financiers	5.16		428	524
Charges financières	5.16		3 353	2 005
RESULTAT FINANCIER			-2 924	-1 481
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			4 460	12 137
Produits exceptionnels	5.17		971	986
Charges exceptionnelles	5.17		1 461	1 734
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-490	-748
Impôts sur les bénéfices			1 796	3 522
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE			2 173	7 867
Résultat des sociétés mises en équivalence			-415	-65
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	5.1		0	-2 036
RESULTAT CONSOLIDE			1 759	5 766
RESULTAT GROUPE			1 464	2 617
RESULTAT HORS GROUPE (MINORITAIRES)			295	3 149
Résultat Groupe par action hors actions auto détenues (en €)	5.18		0,38	0,67
Résultat Groupe dilué par action hors actions auto détenues (en €)	5.18		0,38	0,67
Résultat Groupe par action hors actions auto détenues avant dotations aux Amort. des écarts d'Acqu. (en €)	5.18		0,38	1,20

Tableau de variation des capitaux propres

Montant en K€	Capital nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Réserves et Report à nouveau	Ecart de conversion Groupe	Résultat de l'exercice	Capitaux propres -Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres (total)
Au 31 décembre 2018	4 028	2 417	35 894	-4 512	409	3 287	37 495	9 779	47 275
Affectation du résultat 2018				3 287		-3 287	0		0
Résultat net 2019						2 617	2 617	3 150	5 766
Augmentation de capital							0		0
Dividendes versés				20			20	-577	-558
Actions propres VISIATIV SA				-18			-18		-18
Ecart de conversion					248		248	78	326
Reclassement							0		0
Variation de périmètre				480			480	-290	190
Au 31 décembre 2019	4 028	2 417	35 894	-741	657	2 617	40 844	12 140	52 984
Affectation du résultat 2019				2 617		-2 617	0		0
Résultat net 2020						1 464	1 464	295	1 759
Augmentation de capital							0		0
Dividendes versés							0	-148	-148
Actions propres VISIATIV SA				246			246		246
Ecart de conversion					-555		-555	-157	-711
Reclassement							0		0
Variation de périmètre				3 075			3 075	-10 378	-7 303
Au 31 décembre 2020	4 028	2 417	35 894	5 198	102	1 464	45 075	1 753	46 827

Tableau de flux de trésorerie

VISIATIV Tableau de flux de trésorerie en K€		Notes	31/12/2020	31/12/2019
Flux de trésorerie générés par l'exploitation				
Résultat net			1 759	5 766
(-) Elimination des amortissements des immobilisations incorporelles	5.2		-5 197	-5 458
(-) Elimination des amortissements des immobilisations corporelles	5.2		-1 546	-1 570
(-) Elimination des dépréciations des immobilisations financières	5.2		-964	-198
(-) Dotations provisions (hors provisions clients)	5.9		-2 719	-2 109
(+) Reprises provisions (hors provisions clients)	5.9		2 387	1 747
(-) Plus ou moins values sur cession d'immobilisations			-22	-605
(+) Frais d'emprunts étalement			-147	-147
(+) Variation des impôts différés	5.5		1 052	-486
(+) Quote-part de résultat des mises en équivalence			-415	-65
Capacité d'autofinancement			9 328	14 658
(-) Variation du besoin en fonds de roulement net			5 102	-7 266
Flux de trésorerie générés par l'exploitation			14 430	7 391
Flux de trésorerie générés par l'investissement				
Acquisition d'immobilisations incorporelles	5.2		-7 996	-5 357
Acquisition d'immobilisations corporelles	5.2		-723	-1 404
Acquisition d'immobilisations financières	5.2		-339	-387
Cession/remboursement d'immobilisations corporelles et financières	5.2		245	520
Contrat de liquidité			0	0
Dettes sur investissement financier	5.1		10 026	-720
Incidence des variations de périmètre	5.1		-24 302	-9 142
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			-23 089	-16 489
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement				
Dividendes versés aux minoritaires			-128	-558
Augmentation de capital nette des frais d'augmentations de capital			0	0
Augmentation de capital-contribution des minoritaires			0	0
Emission d'emprunts	5.10		46 774	13 282
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées	5.10		-4 390	-7 460
Actions propres			246	-18
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			42 502	5 246
Incidences des variations des cours de devises			-318	217
Augmentation (Diminution) de la trésorerie			33 524	-3 635
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture	5.6		31 658	35 292
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture	5.6		65 182	31 658
Augmentation (Diminution) de la trésorerie			33 524	-3 635
Détail de la trésorerie de clôture en K€			31/12/2020	31/12/2019
Trésorerie actif			65 250	31 682
Trésorerie passif			-68	-25
Trésorerie nette			65 182	31 658

Analyse détaillée de la variation du besoin de fond de roulement (BFR)

Détail de la variation du BFR en K€	31/12/2020	31/12/2019
Stocks	-71	-32
Créances clients	9 470	-13 405
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-3 318	8 212
Sous total variations du BFR d'exploitation	6 081	-5 224
Autres créances	2 551	-5 989
Charges constatées d'avance	-131	-17
Dettes fiscales et sociales	-3 429	3 266
Autres dettes	1 013	3 593
Produits constatés d'avance	-983	-2 895
Sous total autres variations du BFR	-979	-2 043
Total Variations	5 102	-7 266

Cette variation de BFR inclut les nouvelles sociétés intégrées à compter de leur date d'entrée dans le périmètre de consolidation.

ANNEXE

Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes consolidés annuels faisant partie intégrante des états financiers consolidés de synthèse présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 dont la durée est de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

VISIATIV (« la Société ») est une société anonyme, de droit français, mère du groupe VISIATIV (« le Groupe »). Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro B 395 008 246.

Le Groupe s'est construit initialement autour de l'intégration d'outils de CAO, puis a développé ses propres technologies et services pour devenir un accélérateur de la transformation numérique des entreprises.

Le siège social de la société est situé au 26 rue Benoit Bennier, 69260 Charbonnières-les Bains.

Le Groupe VISIATIV s'est introduit sur le marché Euronext Growth de Paris le 28 mai 2014.

1.2 Evénements marquants de l'exercice

- Fusion à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020 entre les sociétés VISIATIV SOFTWARE et SOLO SOLUTIONS (filiale précédemment détenue à 100% et consolidée au 31/12/2019) entre les sociétés VISIATIV SOFTWARE et AUDROS (filiale précédemment détenue à 100% et consolidée au 31/12/2019) et entre les sociétés VISIATIV SOFTWARE et NUMVISION (filiale précédemment détenue à 100% et consolidée au 31/12/2019).
- Le 8 janvier 2020, VISIATIV a présenté ses nouvelles ambitions de développement, matérialisées à travers son nouveau plan stratégique CATALYST. Après AUDEO 2017, achevé avec succès en 2016 avec un an d'avance, puis NEXT 100, dont les objectifs à 2020 ont été atteints fin 2019, CATALYST 2023 vise à affirmer VISIATIV en tant que partenaire stratégique des dirigeants pour accélérer l'innovation et la transformation de leurs entreprises. CATALYST se matérialise à travers 5 évolutions prioritaires pour VISIATIV : une nouvelle organisation autour d'une plateforme de compétences, une gouvernance renouvelée et renforcée, une performance financière réaffirmée, la mise en œuvre d'une stratégie innovante des ressources humaines, et des engagements encore plus forts en matière de responsabilité sociétale. Ce nouveau plan stratégique CATALYST vise un objectif de 30 millions d'euros d'EBITDA à horizon 2023.
- Le 30 janvier 2020, VISIATIV a renforcé sa gouvernance et intégré Bertrand Sicot qui a ensuite été nommé le 13 mars 2020 au poste de Directeur Général Délégué, et membre du Comité Exécutif (COMEX), de VISIATIV. Bertrand Sicot apporte trente années d'expérience en ventes & marketing de solutions logicielles pour l'industrie autant sur le plan national, européen que mondial. Simultanément, Christian Donzel a arrêté ses mandats de Directeur Général Délégué mais reste administrateur du groupe.

- Le 28 février 2020, la société ABGI UK a signé un accord d'achat de 100% des parts de la société MSC Associates Ltd UK. Cette société basée à Londres, effectue des prestations de conseil similaires à celles de ABGI UK, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 915 K€ au 31/12/2020 pour un résultat d'exploitation de 344 K€.
- En mai 2020, VISIATIV a obtenu un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) de 39 M€ auprès du Pool Bancaire dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises. Cet emprunt était fixé à un taux de 0.5% sur un an et remboursable en mai 2021 avec la possibilité d'étaler tout ou partie de l'emprunt sur 5 ans à un taux de 0,5% majoré d'un taux à définir par le Pool Bancaire. Au regard de la situation sanitaire actuelle et des conditions financières proposées, VISIATIV envisage avec ses partenaires bancaires la mise en place d'un différé d'un an (mai 2022) suivi d'un remboursement sur 5 ans du PGE.
- Au cours de l'année 2020, VISIATIV comme l'ensemble du territoire français a été touché par la COVID 2019. Le Groupe a pu compter sur la résilience de son business model, avec notamment une forte récurrence de son activité (portée à 70% en 2020 pour l'ensemble du Groupe), et des atouts majeurs pour traverser cette crise inédite : un large portefeuille de clients, sans aucune dépendance sectorielle, et des activités en phase avec les besoins de digitalisation des entreprises. Les résultats de l'exercice 2020 de VISIATIV témoignent de la solidité de modèle économique du Groupe et d'une proposition de valeur en phase avec les besoins actuels des entreprises. Fort de cette solide performance, VISIATIV est concentré en 2021 sur l'exécution du plan stratégique CATALYST et confirme son objectif de 30 M€ d'EBITDA visé en 2023, porté par l'accroissement des synergies entre les différentes activités et l'optimisation de la performance opérationnelle.
- Renégociation des covenants bancaires en lien avec la pandémie COVID 2019 (note 5.20.1) : le ratio de levier (dettes financières nettes consolidées rapportées à l'Ebitda consolidé) a été porté à 3,8 pour le 31/12/2020 compte tenu de la pandémie COVID19 au lieu de 2,5 prévu initialement.
- Un plan d'attribution d'actions gratuites a été validé par le Conseil d'Administration du 11 décembre 2020. Le nombre total d'actions gratuites attribuées est de 196 875 actions sur 5 ans (chaque tranche annuelle étant au maximum de 39 375 actions). L'objectif du plan pour l'exercice 2020 a été atteint et en conséquence l'acquisition de la première tranche sera soumise à l'approbation du Conseil d'Administration. Le forfait social a été provisionné à hauteur de 171 K€ sur l'exercice 2020.

1.3 Evénements postérieurs à la clôture

Le 28 février 2021, VISIATIV a effectué un transfert d'actif au profit de la société Entreprise du Futur (société détenue à 100% au 31/12/2020) concernant l'activité d'organisation d'événements et l'animation d'une communauté de dirigeants de PME & ETI.

En mars 2021, VISIATIV a acquis 100% de la société Linksoft (filiale précédemment détenue à 54% et consolidée au 31/12/2020).

En mars 2021, VISIATIV a acquis 100% de la société AJ Solution. Distributeur Solidworks sur le territoire français, cette société a réalisé en 2020 un CA de 2,8 M€.

La société VISIATIV est entrée en négociation exclusive en vue de la cession de la totalité du capital social de la société AIM CP, qui détient elle-même 81% du capital social de la société VALLA S.A.S, spécialisée dans la conception, le prototypage et la fabrication de pièces par impression 3D, à un partenaire industriel. A l'issue de l'opération, la société VISIATIV conserverait sa participation minoritaire de 19% au capital social de la société VALLA S.A.S.

La finalisation de la cession de cette participation est attendue dans le courant du premier trimestre 2021.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principe d'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe VISIATIV sont présentés conformément au règlement CRC 99-02.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles comptables générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Concernant le risque lié à la continuité d'exploitation dans le contexte actuel de pandémie mondiale et d'environnement économique incertain, VISIATIV du fait de la récurrence de son business model et des Prêts Garantis par l'Etat obtenus (39 M€) ne considère pas qu'il existe un risque de continuité d'exploitation au niveau du Groupe.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

2.2 Application des méthodes préférentielles

Le Groupe reconnaît à l'actif les frais de développement répondant aux critères donnés dans le paragraphe 4.2 ci-dessous.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont inclus dans le coût d'acquisition des titres.

Le Groupe pratique l'étalement des frais d'émission des emprunts obligataires sur la durée de vie de cet emprunt.

Le Groupe comptabilise à l'actif les éléments financés par crédit-bail.

Les autres méthodes préférentielles ne sont pas appliquées par le Groupe.

2.3 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers consolidés, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont :

- l'affectation des actifs et passifs aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ;
- l'évaluation et la dépréciation des écarts d'acquisition et des frais de R&D ;
- le calcul des impôts différés ;
- l'évaluation des provisions.

2.4 Changement de méthode comptable

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Note 3 : Périmètre de consolidation

3.1 Méthodes de consolidation

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs et passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenant au groupe étant distinguée de celle relative aux intérêts minoritaires. Le contrôle exclusif est présumé au-delà de 40% de pourcentage de contrôle.

Les sociétés associées dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence. Celle-ci est présumée lorsque le pourcentage de détention de ces dernières est supérieur à 20%. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres possédés, le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée, y compris le résultat de l'exercice. Les sociétés qui répondent aux critères ci-dessus, mais qui ne présentent pas à leur date d'acquisition, de caractère durable de détention, ne sont pas consolidées. Ces participations sont évaluées à leur coût d'acquisition, diminué d'une dépréciation si nécessaire.

Afin de présenter les comptes des sociétés consolidées sur une base économique et homogène, les comptes sociaux font l'objet de divers retraitements, conformément aux principes exposés ci-dessous. Après cumul des bilans et des comptes de résultat, éventuellement retraités, les soldes réciproques ainsi que les plus ou moins-values résultant d'opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de la date d'acquisition ou à une date proche de celle-ci.

3.2 Périmètre de consolidation

Sociétés	Adresses	31-déc-20		31-déc-19		Méthode de consolidation
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
VISIATIV SOLUTION ENTREPRISE	26 rue Benoit Bernier – 69 260 Charbonnières les bains	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SOFTWARE		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SOLUTIONS		100%	100%	100%	100%	IG
VSSB		61%	61%	51%	51%	IG
I PORTA		100%	61%	100%	51%	IG
VISIATIV 3D PRINTING		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV HOSTING		(a)		100%	100%	(a)
ENTREPRISE DU FUTUR		100%	100%	NC	NC	IG
CIR 360		75%	74%	75%	64%	IG
LINKSOFT		54%	54%	NC	NC	IG
VISIATIV CONSEIL		97%	97%	57%	57%	IG
ABGI GROUP	52 Quai Rambaud – 69 002 Lyon	100%	97%	84%	54%	IG
ABGI France		100%	98%	97%	53%	IG
OVEUS		95%	93%	96%	52%	IG
ABGI USA	1700 West Loop South - Suite 230 - Houston, Texas 77027	90%	88%	79%	43%	IG
ABGI UK	6 Atholl Crescent, Edimbourg, Scotland EH3 8HA	93%	90%	89%	50%	IG
MSC UK	Skylon Court Coldnose Road, Hereford HR2 6JL	100%	90%	NC	NC	IG
ABGI CANADA	6823 Boul St-Laurent suite 202, Montréal, QC H2S 3C8, Canada	100%	98%	100%	54%	IG
VISIATIV SOLUTIONS SWITZERLAND AG - LA NEUVEVILLE	4 Chemin des Vergers - 2520 La Neuveville – Suisse	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SUISSE	Netzbodenstrasse 33 – 4133 Pratteln - Suisse	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SOLUTIONS SWITZERLAND AG - PRATTELN		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV AFRICA (EX ALLIATIV)	131 Bd D'Anfa Res Azur, Bureau N°11 B - 20100 Casablanca - Maroc	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV MAROC	100 Avenue du général Leclerc - 93500 Pantin	100%	100%	100%	100%	IG
KALISTA		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV MANAGED SERVICES	Parc d'activité – 69 890 la tour de Salvagny	100%	100%	100%	100%	IG
TIMELAB	1 rue Mahatma Gandhi - 13100 Aix en provence	71%	71%	NC	NC	IG
SOLO SOLUTION	Rue Clément Ader - 07500 Guilherand Granges	(b)		100%	100%	(b)
NUMVISION	453 chemin de la Farlède, espace DUO, 83500 la seyne sur mer	(b)		60%	60%	(b)
SPREADING APPS	72 Rue de la République - 76 140 Le petit quevilly	100%	100%	67%	67%	IG
AUDROS TECHNOLOGY	120 allée Jacques Monod, 69800 Saint-Priest	(b)		80%	80%	(b)
INNOVA SYSTEMS	1 Pioneer Court, Chivers Way, Histon, Cambridge, CB24 9PT - UK	100%	100%	100%	100%	IG
CCSL	Unit 8 Old Marsh Farm Barns, Welsh Road Sealand, Deeside, Flintshire CH5 2LY - UK	(c)		100%	100%	(c)
DIMENSIONS GROUP BV	Hogeweg 133, 5301 LL Zaltbommel, NEDERLAND	83%	83%	83%	83%	IG
DESIGN SOLUTIONS BV		100%	83%	100%	83%	IG
LAYERTEC BV		100%	83%	100%	83%	IG
VISIATIV INDUSTRY SOLUTION BV		100%	83%	100%	83%	IG
DESIGN SOLUTIONS BVBA	De Gheeststraat 1b, 9300 Alost, BELGIQUE	100%	83%	100%	83%	IG
AIMCP	47 Rue Antoine Primat - 69100 Villeurbanne	100%	100%	100%	100%	IG
VALLA		100%	100%	100%	100%	IG
LIVING ACTOR	68 rue d'Hauteville 75010 PARIS	65%	65%	65%	65%	IG
MISSION RGPD	26 rue Benoit Bernier – 69 260 Charbonnières les bains	33%	33%	60%	60%	MEQ
QOLID (d)	170 bd Stalingrad 69006 LYON	46%	46%	30%	30%	MEQ
FIVES SMART SOFTWARE DEVELOPMENT	7 rue Maryste Bastié 69500 LYON	49%	49%	49%	49%	MEQ

(a) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2020 dans Visiativ
(b) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2020 dans Visiativ Software
(c) Fusion Absorption avec effet au 30 octobre 2020 dans Innova
(d) En cours de liquidation

IG : Intégration Globale
MEQ : Mise en équivalence
NC : Non Consolidée

3.3 Variations de périmètre

Entrées de périmètre

- Acquisition de la société MSC Associates Ltd UK au 28 février 2020, cabinet de conseil en financement de l'innovation au Royaume-Uni ; elle a réalisé un chiffre d'affaires de 1,2 M€ en 2019 pour un résultat net de 0,7 M€. L'écart d'acquisition lié à ce rachat est de 2,8 M€.

Mouvement de périmètre

Augmentations

- VISIATIV a augmenté sa détention dans la société VISIATIV CONSEIL passant de 57% de détention au 31/12/2019 à 97% au 31/12/2020.
- VISIATIV CONSEIL augmenté sa détention dans la société ABGI GROUP qui est désormais détenue à 100% par le groupe au 31/12/2020 contre 84% au 31/12/2019.
- ABGI GROUP a augmenté sa détention dans la société ABGI USA passant de 79% de détention au 31/12/2019 à 90% au 31/12/2020 et dans la société ABGI FRANCE passant de 97% de détention au 31/12/2019 à 100% au 31/12/2020.
- VISIATIV a augmenté sa détention dans les sociétés AUDROS et NUMVISION passant respectivement de 80% et 60% de détention au 31/12/2019 à 100% en 2020.
- VISIATIV a augmenté sa détention dans la société SPREAD passant de 67% de détention au 31/12/2019 à 100% en 2020.
- VISIATIV a augmenté sa détention dans la société VSSB (holding de IPORTA) passant de 51% de détention au 31/12/2019 à 61% en 2020.

Fusions

- La société SOLO SOLUTIONS (filiale précédemment détenue à 100% et consolidées au 31/12/2019) a été fusionnée à effet rétroactif au 1er janvier 2020 dans la société VISIATIV SOFTWARE.
- La société AUDROS (filiale précédemment détenue à 100% et consolidées au 31/12/2019) a été fusionnée à effet rétroactif au 1er janvier 2020 dans la société VISIATIV SOFTWARE.
- La société NUMVISION (filiale précédemment détenue à 100% et consolidées au 31/12/2019) a été fusionnée à effet rétroactif au 1er janvier 2020 dans la société VISIATIV SOFTWARE.
- La société VISIATIV HOSTING (filiale précédemment détenue à 100% et consolidées au 31/12/2019) a été fusionnée à effet rétroactif au 1er janvier 2020 dans la société VISIATIV.
- La société TALENT4 (précédemment non consolidée) a été fusionnée dans la société VISIATIV.
- La société CCSL (filiale précédemment détenue à 100% et consolidées au 31/12/2019) a été fusionnée à effet au 30 octobre 2020 dans la société INNOVA.
- Les titres de la société VISIATIV 3D PRINTING ont été cédés de AIM CP à VISIATIV (la filiale reste détenue à 100% et consolidée en intégration globale).

Intégrations

- La société MISSION RGPD détenue à 33% est consolidée par mise en équivalence à compter du 01/01/2020.
- La société LINKSOFT détenue à 54% est consolidée par intégration globale à compter du 01/01/2020.

- La société TIMELAB détenue à 71% est consolidée par intégration globale à compter du 01/01/2020.
- La société ENTREPRISE DU FUTUR détenue à 100% est consolidée par intégration globale à compter du 01/01/2020.
- En novembre 2020, VISIATIV a augmenté sa participation dans la société QOLID pour passer de 30% à 46%, cette filiale reste consolidée par mise en équivalence en 2020.

Sorties de périmètre

- Néant

3.4 Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Du fait de leur faible pourcentage de détention et de l'absence d'influence notable exercée par le groupe ou de leur importance jugée non significative au 31 décembre 2020 les sociétés présentées dans le tableau ci-dessous n'ont pas été consolidées.

SOCIETES	Données au	% de détention 31/12/2020	% de détention 31/12/2019	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat	VNC des titres au 31/12/2020
STRATEGEE	31/12/2019	20,33%	20,33%	292	424	-6	0
AXEMBLE MAROC	31/03/2020	100,00%	100,00%	-190	0	-6	0
E-MOVAPPS	Aucun exercice clos	30,00%	30,00%	-	-	-	28
ISOTOOLS TUNISIE	31/12/2018 // en cours de liquidation	99,00%	99,00%	32	66	17	1
inventa BGI LTDA (ABGI BRASIL)	31/12/2020	26,25%	26,25%	290	993	229	475
GREENLIGHT MAROC	30/06/2019	100,00%	100,00%	75	310	14	5
X-MAKERS	Aucun exercice clos	25,00%	N/A	NC	NC	NC	0
SWARM	Aucun exercice clos	28,60%	N/A	NC	NC	NC	100
WELCOME IN	Aucun exercice clos	20,66%	N/A	NC	NC	NC	52
IA CANTOCHE INC USA	31/12/2020	65,00%	65,00%	-59	215	-6	0

Les sociétés dont la détention est < 20% ne sont pas mentionnées

Note 4 : Méthodes et règles d'évaluation

4.1 Ecart d'acquisition

- Détermination de la valeur brute

Tous les éléments identifiables d'actif acquis et d'éléments de passif acquis ou éventuels, sont comptabilisés à la date du transfert de contrôle au profit du groupe (date d'acquisition), indépendamment de la prise en compte de tout intérêt minoritaire :

- à leur valeur d'utilité pour les biens destinés à l'exploitation,
- à leur valeur de marché ou valeur vénale nette des coûts de sortie pour les biens non destinés à l'exploitation.

Le coût d'un regroupement d'entreprises est égal au prix d'acquisition, augmenté des coûts directement attribuables à l'acquisition. Tout excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net acquis, du passif et des passifs éventuels comptabilisés, est inscrit à l'actif en écart d'acquisition.

Conformément au paragraphe 21130 du règlement 99-02, lorsque la convention d'acquisition prévoit un ajustement du prix d'acquisition en fonction d'un ou plusieurs événements, le montant de la correction est inclus dans le coût d'acquisition, à la date de première consolidation si :

- cet ajustement est probable,
- et si son montant peut être mesuré de manière fiable.

- Amortissement des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition présents au 1er janvier 2016, initialement amortis sur 10 ans, sont considérés comme non amortissables à compter de l'exercice 2016 car il n'existe pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle ils procureront des avantages économiques au groupe. Ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une dépréciation sera constatée dès lors que la valeur d'utilité est inférieure à la Valeur Nette Comptable.

Les écarts d'acquisition qui seront constatés ultérieurement feront l'objet d'une analyse pour déterminer si leur durée d'utilisation est limitée ou non et les modalités d'amortissement à appliquer.

- Dépréciation de l'écart d'acquisition positif à durée non limitée

La valeur recouvrable (valeur actuelle) des écarts d'acquisition fait l'objet d'un suivi et d'un test de dépréciation et toute perte de valeur est considérée comme définitive. Ce test de dépréciation est réalisé à chaque clôture annuelle et à chaque clôture des comptes en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur, en application des articles 214-15 /16 du PCG. Si la valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à sa valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les écarts d'acquisitions sont testés au sein de deux UGT :

- « 3DEXPERIENCE VAR (Value-added reseller) », regroupant les activités liées à l'intégration des solutions de l'univers Dassault Systèmes d'une part,
- « VISIATIV Platform », regroupant les activités issues des technologies propres à VISIATIV : Conseil en innovation, excellence opérationnelle et transformation, Edition de logiciel, d'apps et de plateformes, et les activités de Business development (cloud, rapid manufacturing et Moment'Up) d'autre part.

4.2 Ecart de conversion

Les comptes des filiales suisses, anglaises, marocaines, américaines et canadiennes ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les postes de bilan sont convertis en euros au taux de clôture à l'exception du capital et des réserves maintenus au coût historique ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice ;
- les écarts de conversion résultant de la variation des taux de change sur le bilan et le compte de résultat sont comptabilisés dans les capitaux propres consolidés sous la rubrique « écarts de conversion ».

Les taux de conversion utilisés sont les suivants :

Devises	Taux moyen 2020	Taux moyen 2019	Taux de clôture au 31/12/2020	Taux de clôture au 31/12/2019
CHF	1,0712	1,1117	1,0802	1,0854
GBP	0,8843	0,8815	0,8990	0,8508
MAD	10,8366	10,7903	10,8848	10,7287
USD	1,1325	1,1218	1,2271	1,1234
CAD	1,5215	1,4911	1,5633	1,4598

4.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences et de développement de logiciels. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Eléments	Durées d'amortissement
Marques	Non amortissable
Logiciels (achetés ou produits en interne)	1 à 5 ans

Les dépenses liées à l'enregistrement des brevets sont enregistrées en charges.

En application de la méthode préférentielle, les dépenses de développement sont immobilisées dès lors que l'entreprise peut démontrer que les critères suivants sont atteints :

- l'entreprise a l'intention, la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,
- le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement engagés par le groupe concernent essentiellement des développements applicatifs et font l'objet d'un suivi individualisé. Les frais de conception de logiciels prennent en compte l'ensemble des coûts de production, principalement constitués par des dépenses de personnel. Ces coûts donnent lieu à un suivi annuel individualisé par projet. Seuls sont maintenus à l'actif les frais relatifs à des logiciels qui ont de sérieuses chances de réussite commerciale. Par ailleurs, la société n'immobilise que des développements relatifs à des versions majeures de logiciels.

Le coût de production prend en compte :

- Les coûts salariaux (salaires, charges sociales et indemnités congés payés),
- Une quote-part de charges indirectes,
- Le cas échéant des coûts externes de sous-traitance.

La durée d'amortissement de ces frais de recherche et développement est de 12 mois (évolution mineure des produits existants), 36 mois (évolution majeure des produits existants), ou 60 mois (sur les nouveaux produits), à compter de la date de commercialisation.

4.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Eléments	Durées d'amortissement
Installations techniques, matériel et outillages	4 à 10 ans - Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 à 10 ans - Linéaire
Matériel de transport	2 à 5 ans - Linéaire
Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans - Linéaire
Mobilier	2 à 10 ans - Linéaire

La société ne pratiquant pas l'amortissement dérogatoire, aucun retraitement n'a été effectué à ce titre.

4.5 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué :

- des titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation,
- de dépôts et cautionnements versés.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur d'inventaire, est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives et leur valeur d'utilité pour le groupe.

4.6 Contrats de location

La société a recours à des contrats de location longue durée concernant les baux commerciaux, la flotte de véhicules et le matériel informatique. Compte tenu de la fréquence de renouvellement du parc en location, aucun retraitement n'a été pratiqué. Les biens concernés par les contrats de location ne sont pas inscrits à l'actif.

4.7 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées au cas par cas en fonction de l'ancienneté de la créance et de la situation individuelle dans laquelle se trouve le client.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

4.8 Impôts différés

L'impôt sur les résultats correspond au cumul, corrigé éventuellement de la fiscalité différée, des impôts sur les bénéfices des différentes sociétés du Groupe.

Les différences temporaires entre le résultat imposable et le résultat consolidé avant impôt donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche. Cette appréciation est réalisée au sein de chaque groupe d'intégration fiscale.

Il existe au sein du groupe un périmètre d'intégration fiscale au 31 décembre 2020, dont VISIATIV est la tête de groupe, composé des sociétés suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES,
- VISIATIV SOFTWARE,
- VISIATIV SOLUTIONS,
- VISIATIV MANAGED SERVICES
- KALISTA
- AIM CP
- VALLA
- VISIATIV 3D PRINTING.

Par ailleurs le groupe a quatre autres périmètres d'intégration fiscale :

- DIMENSIONS GROUP (mère) – Pays Bas
 - o DESIGN SOLUTIONS BV (fille)
 - o LAYERTEC BV (fille)
- VSSB (mère) et IPORTA (fille)
- ABGI GROUP (mère) et OVEUS (fille)

Les autres sociétés ne sont pas incluses dans un périmètre d'intégration fiscale.

4.9 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

4.10 Disponibilités

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actifs « Valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités », dans la mesure où ces éléments sont disponibles à très court terme.

Les provisions pour dépréciation éventuelles des valeurs mobilières sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et le cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, ou la valeur probable de négociation pour les titres non-cotés.

4.11 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

4.12 Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement ANC n°2014-03, sont destinées à couvrir l'obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendu de celui-ci.

VISIATIV enregistre une provision « maintenance » correspondant à l'estimation du coût des services de hotline qu'elle risque de devoir engager sur les exercices suivants, pour les logiciels distribués.

4.13 Indemnité de départs à la retraite

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont mentionnés dans les engagements donnés en note 5.20.5 sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose notamment sur des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite et sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

En cas d'acquisition de nouvelles filiales, la provision d'indemnité de départ à la retraite relative à ces nouvelles filiales est comptabilisée lors de leur entrée dans le périmètre de consolidation. Ce montant n'est plus ensuite actualisé et sera repris au fur et à mesure des départs constatés. Son actualisation est quant à elle indiquée en engagement hors bilan.

4.14 Instruments financiers

Le cas échéant, le Groupe peut avoir recours à des contrats de swap de taux pour couvrir ses emprunts à taux variable.

Le Groupe a recours à des instruments financiers au 31 décembre 2020 (cf note 5.10.1). Conformément au règlement ANC 2015-05, § 2.5.1PCG et au code PCG art. 628-11, le montant du nominal du contrat de couverture n'est pas comptabilisé (hors bilan) et la prime est enregistrée au bilan et rapportée au résultat sur la durée de l'emprunt.

4.15 Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge à l'exception des frais d'émission de l'emprunt obligataire qui ont été étalés sur la durée de l'emprunt.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

4.16 Contrat de liquidité

A partir du 28 mai 2014 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, VISIATIV a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité d'une valeur de 300 K€ conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 21 mars 2011 à la société de Bourse Gilbert Dupont.

Les acquisitions d'actions propres sont déduites des capitaux propres au 31 décembre 2020. Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés en capitaux propres.

4.17 Subventions publiques à recevoir

Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le CIR est reconnu en produit dans le compte de résultat pour la part liée aux projets de recherche et en produit constaté d'avance pour la part liée aux projets immobilisés. Ce produit est repris au fil des amortissements des projets immobilisés.

4.18 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dans le compte de résultat de l'exercice, net de TVA, s'il est certain à la fois dans son principe et son montant et s'il est acquis au cours de l'exercice.

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées par le Groupe, qui distingue :

- La vente de licences et de contrats de mise à jour (négoce) : Pour les produits distribués, le Groupe reconnaît intégralement le chiffre d'affaires lors de la mise à disposition du produit au client ou par la mise à disposition sur le site web de l'éditeur des packs de mise à jour/maintenance. Ces événements sont concomitants à la facturation.
- La vente du droit d'utilisation d'un logiciel d'édition pour une période déterminée : Le Groupe reconnaît les revenus linéairement sur la période d'utilisation du logiciel.
- La vente de matériel informatique (négoce) : Les produits correspondants sont rattachés à l'exercice au cours duquel les biens sont livrés.
- La mise à jour annuelle et maintenance pour les logiciels édités : Le Groupe reconnaît les revenus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle de service.
- La prestation de service : Le Groupe reconnaît les revenus sur la période au cours de laquelle les services sont rendus selon la méthode du pourcentage d'avancement.

4.19 Informations sectorielles

Un suivi interne par catégorie d'activité est réalisé et détaillé en note 5.15.

4.20 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments non récurrents des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- Subventions d'exploitation,
- Transferts de charges d'exploitation.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

4.21 Résultat financier

Le résultat financier correspond principalement aux dividendes reçus, dépréciations des titres ou des comptes courants et/ou abandons de créances des participations non consolidées, aux intérêts d'emprunts, aux pertes et gains de changes.

4.22 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période diminué des actions auto détenues.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Note 5 : Notes sur les états financiers consolidés

Note 5.1 : Ecart d'acquisition

- Au 31 décembre 2020

	31/12/2019			Augmentations	Variations de périmètre	Dépréciations	Impact écart de conversion	31/12/2020
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette					
UGT 3DEXPERIENCE VAR	30 900	-5 412	25 489	0	0	0	-60	25 429
UGT VISIATIV Platform	43 832	-8 240	35 592	0	18 407	0	0	54 000
Total écarts d'acquisition	74 732	-13 652	61 080	0	18 407	0	-60	79 429

Les impacts des variations de périmètre résultent principalement de l'acquisition de MSC Associates Ltd UK décrite en note 3.3 de la présente annexe et de l'augmentation de la participation de VISIATIV dans la société VISIATIV Conseil qui porte la détention à 97% (contre 57% au 31/12/2019) ; cela impacte également l'ensemble des sociétés détenues directement et indirectement par VISIATIV Conseil (ABGI Group, ABGI UK, MSC Associates Ltd UK, ABGI France, ABGI USA, ABGI Canada et Oveus).

- Test de dépréciation des écarts d'acquisition

Les tests de dépréciation consistant à comparer la valeur comptable des écarts d'acquisition et la valeur des UGT « 3DEXPERIENCE VAR (Value-added reseller) » d'une part et « VISIATIV Platform » d'autre part, ont été réalisés à partir des hypothèses suivantes :

- Taux de croissance à long terme : 1 %
- Taux d'actualisation : 11 %
- Horizon des prévisions retenues : 4 ans

Note 5.2 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Le poste « autres postes d'immobilisations incorporelles » correspond principalement aux frais de développement de logiciels, qui sont activés lorsque les critères définis à la note 4.2 sont satisfaits.
L'ensemble des immobilisations financières sont à échéance à plus d'un an au 31 décembre 2020.

- Au 31 décembre 2020

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en K€)	31/12/2019	Acquisitions	Cessions	Transfert	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	Résultat des sociétés mises en équivalence	31/12/2020
Frais d'établissement et de développement	1 106			-1 070				36
Concessions, brevets & droits similaires	33 791	6 411	-471	1 530	1 392	-1		42 652
Logiciels	232	340		-32	451			991
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 501	51	-323	24	2			1 255
Autres immobilisations incorporelles en cours	819	1 193		-454		-24		1 534
Total immobilisations incorporelles	37 448	7 996	-793	-1	1 844	-25		46 469
Constructions	2 179	6						2 185
Terrains	306							306
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 355	27	-477					905
Installations générales, agencements, aménagements en crédit bail	361							361
Matériel de transport	96	96	-30	-1				161
Matériel de bureau, informatique, mobilier	5 505	419	-963	-110	19	-18		4 852
Autres immobilisations corporelles	6 267	261	-1 236	112	3	-38		5 370
Immobilisations corporelles en cours	0							0
Total immobilisations corporelles	16 069	810	-2 706	1	22	-57		14 140
Autres immobilisations financières	4 978	339	-111		-843	-6		4 357
Titres mis en équivalence	29	60		326			-415	0
Total immobilisations financières	5 007	399	-111	326	-843	-6	-415	4 357
TOTAL GENERAL	58 523	9 205	-3 610	326	1 023	-87	-415	64 966

Les variations de périmètre sur les autres immobilisations financières correspondent à la sortie des titres des sociétés LINKSOFT et TIMELAB qui n'étaient pas consolidée au 31 décembre 2019.

Le reclassement de 326 K€ sur les titres mis en équivalence correspond au reclassement en provision pour risques et charges de la quote-part de situation nette négative des titres mis en équivalence.

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en K€)	31/12/2019	Dotations	Reprises	Transfert	Variations de périmètre	Impact écart de conversion		31/12/2020
Frais d'établissement et de développement	604			-567				36
Concessions, brevets & droits similaires	25 010	4 993	-129	599	643	-1		31 116
Logiciels	212	129			59			400
Autres postes d'immobilisations incorporelles	907	74	-588	-32	2	-1		362
Autres immobilisations incorporelles en cours	0							0
Total immobilisations incorporelles	26 733	5 197	-717	0	704	-2		31 914
Constructions	1 089	148						1 237
Terrains	0							0
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 160	77	-479					758
Installations générales, agencements, aménagements en crédit bail	250	68						319
Matériel de transport	90	27	-29	-1		0		87,5
Matériel de bureau, informatique, mobilier	4 600	522	-957	-181	19	-15		3 987
Autres immobilisations corporelles	3 521	703	-1 156	182	2	-23		3 230
Immobilisations corporelles en cours	0							0
Total immobilisations corporelles	10 711	1 546	-2 620	0	20	-38		9 619
Autres immobilisations financières	363	195						558
Titres mis en équivalence	0							0
Total immobilisations financières	363	195	0	0	0	0	0	558
TOTAL GENERAL	37 807	6 938	-3 338	0	724	-39	0	42 091

La hausse des concessions, brevets et droits similaires correspond principalement à la production immobilisée de l'exercice (développements applicatifs).

La dépréciation des autres immobilisations financières correspond aux titres FEALINX.

Note 5.3 : Créances clients

CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Créances clients et comptes rattachés (brutes)	64 660	72 914
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	-4 646	-3 211
Total net des créances clients et comptes rattachés	60 014	69 703

La provision pour dépréciation client est établie au cas par cas en fonction du risque estimé de non-recouvrement.

Note 5.4 : Détails de l'actif circulant par échéance

Les tableaux ci-après détaillent les composantes des postes « Créances » au 31 décembre 2020. Les impôts différés actifs ainsi que les disponibilités sont exclus de cette analyse.

Les créances clients à plus d'un an correspondent aux clients douteux ou litigieux.

ETAT DE L'ACTIF CIRCULANT (Montants en K€)	31/12/2020		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances clients	64 660	60 014	4 646
Créances sur personnel et organismes sociaux	347	347	
Stock	410	410	
Créances fiscales (1)	10 944	8 178	2 765
Fournisseurs débiteurs	398	398	
Factor (2)	3 986	3 986	
Comptes courants (3)	2 360	2 360	
Autres créances	279	279	
Charges constatées d'avance	1 931	1 931	
Total de l' Actif circulant	85 314	77 903	7 411

Le poste créances fiscales inclut des créances d'impôt sur les sociétés pour 6.343 K€ (dont CIR 4.277 K€ et CICE & autres crédits d'impôt 1.201 K€) et des créances de TVA pour 4.601 K€.

Crédit d'impôt recherche et Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (1)

En l'absence de résultat imposable, la créance sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») est imputable sur l'impôt société ou remboursable au bout de 3 ans.

Le montant du crédit d'impôt recherche pris en compte au compte de résultat dans les comptes clos le 31 décembre 2020 s'élève à 497 K€ contre 597 K€ au 31 décembre 2019.

Factor (2)

Le Groupe a recours en France à un prestataire de factoring auprès duquel il cède une partie de ses créances clients françaises en contrepartie d'un financement court terme. Le contrat est sans recours c'est-à-dire que les créances qui seraient impayées entre les mains du factor ne sont pas restituées au Groupe, la société d'affacturage conservant donc le risque d'insolvabilité du client dans la limite de la garantie accordée. Le montant des créances financées est indiqué dans les engagements hors bilan, en note 5.20.7.

Les créances cédées et non financées sont sorties du poste client et comptabilisées en autres créances. En 2020, ces créances s'élèvent 3 958 K€, contre 2 592 K€ au 31 décembre 2019.

Comptes courants (3)

Les comptes courants envers les entités non consolidées s'établissent comme suit :

Au 31 décembre 2020

• Fives Samrt Software Development SAS	1 159 K€
• Qolid	859 K€, déprécié à 100%
• Mission RGPD	163 K€
• Axemble Maroc	135 K€, déprécié à 100%
• Le Réseau Humain	35 K€

Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

PROVISIONS (montant en K€)	31/12/2019	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Impact conversion	31/12/2020
Provision sur Stock	7	18				25
Provisions sur comptes clients	3 211	2 275	-821	36	-56	4 646
Provisions sur autres créances	525	859	-90	-300		994
Total provisions pour dépréciations	3 743	3 152	-911	-264	-56	5 664

La provision sur autres créances concerne la provision à 100% du compte courant Qolid.

Note 5.5 : Impôts différés Actif et Passif

La société VISIATIV a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis janvier 2001. Elle est tête de groupe et est à ce titre redevable de l'impôt déterminé pour l'ensemble du groupe. Le résultat fiscal est déterminé séparément pour chacune des sociétés intégrées. La société mère enregistre dans ses charges ou ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt de chaque fille.

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose le Groupe s'établit à 33,0 M€ au 31 décembre 2020 (dont 16,0 M€ issus du périmètre d'intégration fiscale).

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 28% au 31 décembre 2020. Ce taux diminue progressivement depuis 2018 pour atteindre 25% en 2022.

Les taux applicables aux filiales étrangères s'élèvent à 19% en UK, 22% en Suisse, 26,5% au Canada, 21% aux USA, 22% aux Pays-Bas, 25% en Belgique et 30% pour les filiales présentes au Maroc.

Le montant total des impôts différés activés sur déficits reportables s'établit à 3,2 M€ ; le montant des impôts différés non activés sur déficits reportables s'établit quant à lui à 5,1 M€.

Au 31 décembre 2020, la preuve d'impôt se présente de la manière suivante :

Preuve d'impôt	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net avant résultat des sociétés mises en équivalence	2 173	5 831
Impôt consolidé	1 796	3 522
Résultat avant impôt	3 969	9 353
Taux courant d'imposition en France	28,00%	31,00%
Impôt théorique au taux courant en France	1 111	2 899
Différences permanentes	518	580
Activation du déficit fiscal	-800	0
Déficit fiscal non activé corrigé de la fiscalité différée	1 399	335
Différences de taux d'imposition	-432	-293
Charge/produit d'impôt du groupe	1 796	3 522
Taux effectif d'impôt	45,2%	37,7%

Les différences permanentes incluent l'impact du crédit impôt recherche (produit opérationnel non imposable fiscalement).

La société a activé 800 K€ d'impôts différés actifs sur déficits reportables en 2020. Compte tenu de l'élargissement du périmètre de l'intégration fiscale au 1^{er} janvier 2021, avec notamment l'intégration du sous-groupe VISIATIV Conseil, la Direction considère qu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces déficits pourront être imputés.

La nature des impôts différés en base au 31 décembre 2020 est détaillée de la manière suivante :

NATURE DES IMPOTS DIFFERES (Montants en Keuros)	31/12/2020	31/12/2019
Engagement de retraite	597	678
Reprise de dépréciation des comptes courants intragroupe soumis à l'IS	-1 671	-1 843
Autres retraitements	0	6
Déficits reportables activés	11 830	8 630
Déficits reportables non activés	17 027	13 334
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif (A)	27 783	20 804
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif hors déficit non activés (B)	10 756	7 470
Impôts différés actifs reconnus au bilan (C)	2 898	2 127
Taux (B) / (C)	27%	28%
Ecart de réévaluation Immobilisations	588	646
Dépréciation des comptes courants intragroupe	774	1 831
Autres retraitements	113	110
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés passif (D)	1 475	2 586
Impôts différés passifs reconnus au bilan (E)	369	646
Taux (D) / (E)	25%	25%
Total net des éléments ayant une nature d'impôts différés (A+D)	26 307	18 218
Impôts différés non reconnus	-17 027	-13 334
Total net des bases d'impôts différés (F)	9 281	4 884
Total net des impôts différés reconnus au bilan (G)	2 529	1 481
Taux (F) / (G)	27%	30%

Note 5.6 : Trésorerie nette

TRESORERIE NETTE (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Disponibilités	65 250	31 682
Concours bancaires courants (Passif)	-68	-25
Total Trésorerie nette	65 182	31 658

Le détail de la variation de trésorerie est présenté dans le tableau des flux de trésorerie, une des principales variations concerne l'obtention d'un Prêt Garanti par l'Etat pour 39 M€ auprès du Pool Bancaire en mai 2020 dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises.

Note 5.7 : Charges et produits constatés d'avance

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que les charges d'exploitation et s'analyse comme suit par nature :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Locations immobilières	897	484
Locations mobilières	415	366
Sous-traitance	31	20
Assurances	77	68
Hébergement / Maintenance informatique	253	243
Marketing	112	409
Divers	146	223
Total des charges constatées d'avance	1 931	1 814

Les produits constatés d'avance sont composés de la manière suivante :

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Issus de la facturation des contrats de maintenance	12 540	12 234
Issus des subventions d'investissements correspondant à la part CIR* liés aux projets immobilisés	482	799
Issus des prestations de services	3 180	3 866
Autres	326	591
Total des produits constatés d'avance	16 528	17 490

* CIR (Crédit Impôt Recherche)

Note 5.8 : Capitaux propres

Note 5.8.1 : Composition du capital social et détail par catégories d'actions

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2020	31/12/2019
Capital (en K€)	2 417	2 417
Nombre d'actions (actions ordinaires)	4 027 553	4 027 553
Valeur nominale arrondie à deux décimales (en euros)	0,60 €	0,60 €

Note 5.8.2 : Distribution de dividendes

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur les 3 derniers exercices clos.

Note 5.9 : Provisions pour risques et charges

PROVISIONS (montant en K€)	31/12/2020							Montant fin de période
	31/12/2019	Dotations	Reprises	Reprises sans objets	Variation de périmètre	Impact conversion	Reclassement	
Provisions pour pertes de change	1	1						2
Provisions pour maintenance	1 731	1 534	-1 409	0	0	-15	0	1 842
Provisions pour pensions et obligations similaires	677		-88					589
Autres provisions pour risques	1 490	1 185	-891	0	0	0	326	2 110
Total provisions pour risques et charges	3 899	2 719	-2 387	0	0	-15	326	4 543

Provisions pour engagements de retraites

Lors d'acquisitions de sociétés françaises, les engagements relatifs aux engagements de retraite et avantages similaires accordés aux salariés tels qu'indemnités de départ à la retraite sont considérés comme des passifs identifiables comptabilisés, indépendamment de la méthode comptable du groupe en la matière, qui ne les comptabilise pas.

Aucun engagement de retraite et avantages similaires n'a été identifié pour les structures étrangères.

Litiges et passifs

La société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la société.

Autres provisions pour risques

Les autres provisions sont pour l'essentiel constituées de provisions statistiques d'assistance lors des contrôles fiscaux des clients réalisés par les administrations fiscales des pays où le groupe est présent, ainsi qu'à des provisions prud'hommales dans les différentes entités du groupe.

Provision maintenance

La provision maintenance est évaluée annuellement sur la base des coûts estimés pour répondre aux besoins de maintenance futurs des contrats distribués.

Litiges commerciaux

La société ne présente pas de litige significatif au 31 décembre 2020.

Litiges prud'homaux

Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par la société, sur la base des demandes, des obligations légales et le cas échéant des positions des avocats.

Note 5.10 : Dettes financières

Les échéances des dettes financières s'établissent comme suit :

ETAT DES DETTES FINANCIERES (Montants en K€)	31/12/2020			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunt et dettes auprès des établissements	100 382	8 128	92 129	125
Emprunts et dettes financières diverses	200	73	111	15
Concours bancaires courants	70	70		
Total des dettes financières	100 652	8 272	92 240	140

Les intérêts courus ont une échéance inférieure à 1 an.

Les échéances de 1 à 5 ans tiennent compte :

- du remboursement du Prêt Garanti par l'Etat de 39 M€ auprès du Pool Bancaire dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises (cf ci-après) ;
- du remboursement de l'Euro PP pour 20 M€ ;
- et du remboursement des CAPEX 1 et 2 pour 15 M€.

Note 5.10.1 : Emprunts

Les dettes financières auprès des établissements de crédits se décomposent de la manière suivante :

EVOLUTION DES EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (Montant en K€)	Etablissements de crédit
Au 31 décembre 2019	57 831
(+) Encaissement	46 654
(-) Remboursement	-4 169
(+) Entrée de périmètre	66
(+/-) Autres mouvements	
Au 31 décembre 2020	100 382

Description de la dette financière

La société VISIATIV a conclu un contrat de prêt avec l'ensemble des établissements bancaires suivants, réunis dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire :

- Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône Alpes,
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est,
- CIC Lyonnaise de Banque,
- Crédit Lyonnais,
- Société Générale.

Les Prêteurs ont consenti, selon les termes et conditions du contrat de crédits conclu en date du 14 décembre 2016, modifié par avenant n° 1 en date du 3 mai 2018 :

- Au profit des sociétés VISIATIV, VSSB et VISIATIV HOSTING, un prêt d'un montant total en principal de six millions deux cent mille euros (6.200.000 EUR), dont 3 350 000 euros au profit de VISIATIV, ayant pour objet le refinancement intégral de l'endettement de ces sociétés ;

- Au profit de la société VISIATIV, une ouverture de crédit (dite CAPEX 1) d'un montant maximum en principal de seize millions d'euros (16.000.000 EUR) ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes réalisées par la société et tous frais y afférents ;
- Et au profit de la société VISIATIV, sous réserve de confirmation préalable par un ou plusieurs prêteur(s), une ouverture de crédit (dite CAPEX 2) d'un montant maximum en principal de cinq millions d'euros (5.000.000 EUR) ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes autorisées réalisées par la société et tous frais y afférents.

Les emprunts portant sur le refinancement de la dette sont remboursés par échéances semestrielles sur une durée de sept années, la dernière échéance étant fixée au 14 décembre 2023. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + 1.50 %.

Au 31 décembre 2020, le solde de la dette s'établit comme suit :

- VISIATIV + VISIATIV HOSTING (fusionnée) :	2 142 857 euros
- VSSB :	<u>514 286 euros</u>
Total de la dette :	2 657 143 euros

A la date du 31 décembre 2020, l'ouverture de crédit (dite CAPEX 1) est utilisée à hauteur de 16.000.000 euros. Ce crédit est remboursé en douze échéances semestrielles. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + une marge de 1.50 pour la tranche A, et Euribor 3 mois + une marge de 1,95 pour la tranche B.

Au 31 décembre 2020, le solde de la dette s'établit comme suit :

CAPEX 1 - Tranche A	31/12/2019 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2020 (en €)
VISIATIV	3 839 733	0	976 599	2 863 134
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	1 736 333	0	434 083	1 302 250
TOTAL	5 576 067	0	1 410 682	4 165 385

CAPEX 1 - Tranche B	31/12/2019 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2020 (en €)
VISIATIV	5 395 500	0	0	5 395 500
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	2 604 500	0	0	2 604 500
TOTAL	8 000 000	0	0	8 000 000

L'ouverture de crédit (dite CAPEX 2) est quant à elle utilisée à hauteur de 5.000.000 euros. Cet emprunt est réalisé dans les mêmes conditions que le crédit (dite CAPEX 1).

Au 31 décembre 2020, le solde de la dette s'établit comme suit :

CAPEX 2 - Tranche A	31/12/2019 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2020 (en €)
VISIATIV	2 483 333	0	493 333	1 990 000
TOTAL	2 483 333	0	493 333	1 990 000

CAPEX 2 - Tranche B	31/12/2019 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2020 (en €)
VISIATIV	2 500 000	0	0	2 500 000
TOTAL	2 500 000	0	0	2 500 000

Ces emprunts sont couverts par des ratios de covenants et des nantissements décrits en note 5.20.

Nouveaux emprunts souscrits en 2020

VISIATIV a obtenu en mai 2020 un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) de 39 M€ auprès du Pool Bancaire dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises. Cet emprunt est fixé à un taux de 0.5% sur un an, il est remboursable en mai 2021 avec la possibilité d'étaler tout ou partie de l'emprunt sur 5 ans à un taux de 0,5% majoré d'un taux à définir par le Pool Bancaire. Au regard de la situation sanitaire actuelle et des conditions financières proposées, VISIATIV envisage avec ses partenaires bancaires la mise en place d'un différé d'un an (mai 2022) suivi d'un remboursement sur 5 ans du PGE.

Un nouvel emprunt a été souscrit en mai 2020 pour 5 000 K€ au taux fixe de 2.5% sur 5 ans afin de financer le développement du Groupe. Sa première échéance est fixée au 31/07/2021.

ABGI UK a souscrit un emprunt de 1 750 K€ en avril 2020 dans le cadre du rachat de sa filiale anglaise MSC.

Emprunt obligataire

La société VISIATIV a émis en mai 2018 un emprunt obligataire d'un montant nominal total de 20 000 K€ portant intérêt à taux fixe et venant à échéance le 4 mai 2025.
Les obligations porteront un intérêt à 4.1% l'an.

Les obligations sont émises sous forme de titres dématérialisés au nominatif d'une valeur nominale de 100 000 euros chacune.

L'emprunt obligataire est également couvert par les ratios de covenants et des nantissements décrits en note 5.20.

Autres Emprunts

En complément de l'emprunt obligataire, en 2018, la société a souscrit un emprunt de 2 500 K€ auprès de BPI France destiné au renforcement de la structure financière. Un emprunt complémentaire de 2 500 K€ a été souscrit en 2019 ; le capital restant dû pour ces 2 emprunt s'élève à 4 743 K€ au 31 décembre 2020.

L'emprunt souscrit en 2018 est sur une durée de 4 ans et 6 mois au taux fixe de 1.5%
Celui souscrit en 2019 est sur une durée de 7 ans au taux fixe de 1.5%.

Ces deux emprunts sont garantis à hauteur de 30% par le fonds national de garantie pour l'Innovation et pour 50% par le fonds européen d'investissement.

Contrat de couverture – garantie de taux plafond

Le groupe VISIATIV a conclu avec les prêteurs, des contrats de couverture de taux d'intérêt, couvrant à tout moment, pendant une durée minimum de quatre ans, un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) de l'Encours Global Prêt de Refinancement, et un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) du montant total en principal des Tirages Capex effectués au cours de la période d'utilisation.

Les contrats de couverture sont résumés comme suit :

Dette couverte	Montant total de la dette au 31/12/2020	Garantie de taux plafond	Société couverte	Date de début de la couverture	Date de fin de la couverture	Montant de la dette couverte	Pourcentage de la dette couverte	Prêteurs couvrant la dette			
								SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	LCL	CIC	CAISSE D'ÉPARGNE
Prêt de Refinancement	2 657 143	0,50%	VISIATW	14/06/2017	14/03/2022	5 000 000	100%	1 650 000		2 150 000	1 200 000
			VSSB	14/06/2017	14/03/2022	1 200 000	100%		1 200 000		
Total prêt de Refinancement	2 657 143					6 200 000	100%	1 650 000	1 200 000	2 150 000	1 200 000
Capex Linéaire	10 248 634	0,50%	VISIATW	14/06/2017	14/03/2022	3 200 000	31%		3 200 000		
Capex Infime	10 500 000	1,00%	VISIATW	14/06/2017	14/12/2023	3 200 000	30%	3 200 000			
Total des tirages Capex	20 748 634					6 400 000	31%	3 200 000	3 200 000	0	0

Note 5.11 : Détails du passif circulant par échéance

Les impôts différés passifs sont exclus de cette analyse.

ETAT DU PASSIF CIRCULANT (Montants en K€)	31/12/2020			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Clients - Avances et acomptes reçus	641	641		
Fournisseurs et comptes rattachés	36 245	36 245		
Dettes fiscales et sociales	32 858	32 858		
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	14 539	14 539		
<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés (*)</i>	18 319	18 319		
Autres Dettes	11 956	11 915	41	
<i>Dettes sur immobilisations</i>	10 425	10 383	41	
<i>Groupe et associés</i>	255	255		
<i>Dettes envers factor</i>	0	0		
<i>Autres dettes</i>	1 277	1 277		
Total des dettes d'exploitation	81 701	81 660	41	0
Produits constatés d'avance	16 528	16 528		
Total général	98 229	98 187	41	0

Le Groupe n'a pas recours aux effets de commerce.

Note 5.12 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs - Factures non parvenues	19 845	16 724
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 845	16 724
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	6 805	7 348
Sécurité sociale et assimilés	3 708	3 785
Etat	602	723
Total des dettes fiscales et sociales	11 114	11 856
Total général	30 959	28 580

Note 5.13 : Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par zone géographique est le suivant :

CA PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
France	138 763	153 284
Reste du monde	51 182	49 932
Total chiffre d'affaires	189 945	203 216

Depuis 2018, grâce à la réalisation de croissances externes et à leur développement grâce au groupe, le chiffre d'affaires réalisé à l'international couvre la Suisse, le Royaume Uni, la Hollande, les USA, la Belgique et le Maroc. L'année écoulée est marquée par la nouvelle progression des activités à l'international (+2%), qui représentent 27% des ventes en 2020.

Sur l'ensemble de l'exercice 2020, VISIATIV a enregistré un chiffre d'affaires total de 190,0 M€, en recul limité à -7% (-8% en organique). Facteur de résilience pour le Groupe dans les mois à venir, le chiffre d'affaires récurrent a progressé de +5% en 2020, pour représenter 70% de l'activité sur l'exercice.

Note 5.14 : Autres produits d'exploitation

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Production stockée	-39	25
Production immobilisée	7 469	4 782
Transferts de charges	1 052	913
Reprise de provisions	2 842	3 842
Crédit d'impôt recherche	725	603
Subvention d'investissement reconnue en résultat	395	35
Autres produits	581	227
Total autres produits d'exploitation	13 025	10 427

La hausse de la production immobilisée s'explique par une méthode plus affinée de suivi des temps pour les équipes R&D et par l'activation d'une partie des temps passés par les équipes sur le projet de changement d'ERP du groupe.

Note 5.15 : Résultat d'exploitation par secteur opérationnel

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances du Groupe.

Le groupe est désormais structuré autour de 2 pôles :

- « 3DEXPERIENCE VAR (Value-added reseller) », regroupant les activités liées à l'intégration des solutions de l'univers Dassault Systèmes,
- « VISIATIV Platform », regroupant les activités issues des technologies propres à VISIATIV : Conseil en innovation, excellence opérationnelle et transformation, Edition de logiciel, d'apps et de plateformes, et les activités de Business development (cloud, rapid manufacturing).

(Montants en K€)	31/12/2020			31/12/2019		
	3DX VAR	VISIATIV Platform	Consolidé	3DX VAR	VISIATIV Platform	Consolidé
CA	116 153	73 792	189 945	126 199	77 017	203 216
EBITDA	4 247	10 024	14 271	8 065	10 663	18 728
Ebitda / CA	3,7%	13,6%	7,5%	6,4%	13,8%	9,2%

L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation présenté au compte de résultat consolidé augmenté des dotations aux amortissements de l'exercice.

Note 5.16 : Produits et charges financiers

PRODUITS FINANCIERS (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Gains de change	84	185
Reprises sur provisions	300	182
Autres produits financiers	45	157
Total des produits financiers	428	524

CHARGES FINANCIERES (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Pertes de change	263	67
Dotations provisions financières	1 054	380
Charges d'intérêts	1 708	1 476
Autres charges financières	328	82
Total des charges financières	3 353	2 005

Les gains et pertes de change proviennent en grande partie de la variation des taux de change du dirham Maroc (MAD) et du Franc Suisse (CHF).

Les dotations provisions financières correspondent principalement à la dépréciation du compte courant Qolid et à la dépréciation des titres FEALINX.

Note 5.17 : Produits et charges exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Produits de cession des éléments de l'actif cédés	135	710
Reprise de provisions exceptionnelles	456	0
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	163	10
Produits exceptionnels divers	216	267
Total des produits exceptionnels	971	986

Les reprises de provisions exceptionnelles concernent principalement une reprise de provisions liée à des litiges couverts par une garantie d'actif chez ABGI France (les charges afférentes apparaissent en autres charges exceptionnelles pour le même montant).

CHARGES EXCEPTIONNELLES (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	161	486
Valeur nette comptable des titres cédés	2	629
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	0	19
Dotations aux provisions exceptionnelles	10	78
Autres charges exceptionnelles	1 288	523
Total des charges exceptionnelles	1 461	1 734

Les autres charges exceptionnelles s'expliquent principalement par :

- les coûts provisionnés pour la sortie de la Valla pour 575 K€,
- les coûts des litiges antérieurs aux rachats chez ABGI France pour 300 K€,
- les coûts liés à la liquidation de la société STJ Holding chez Valla pour 100 K€.

Note 5.18 : Résultat par action

Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net consolidé revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre d'actions en circulation à la clôture des exercices concernés.

Résultats de base par action	31/12/2020	31/12/2019
Nombre d'actions en circulation hors actions auto détenues	3 900 127	3 891 154
Nombre moyen pondéré y compris effets des instruments dilutifs hors actions auto détenues	3 860 752	3 891 154
Résultat consolidé (en K€)	1 464	2 617
Résultat de base par action hors actions auto détenues (€/action)	0,38	0,67
Résultat dilué par action hors actions auto détenues (€/action)	0,38	0,67
Résultat par action avant dot. Amort. Des écarts d'acquisition hors actions auto détenues (€/action)	0,38	1,20

Note 5.19 : Parties liées et gouvernance

Les parties liées sont :

- les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable,
- Les sociétés exclues du périmètre de consolidation (dénommées ci-dessous « autres parties liées »)
- les dirigeants.

Les flux de transaction entre VISIATIV et les sociétés liées sont les suivants :

DETAIL DES PARTIES LIEES Information (en K€)	31/12/2020	31/12/2019
	Autres parties liées	Autres parties liées
Ventes des sociétés intégrées vers les filiales MEQ et autres parties liées	182	632
Achats des sociétés intégrées auprès des filiales MEQ et autres parties liées	261	310
Créances rattachées à des participations	3 528	4 365
Dettes rattachées à des participations	15	28

Certains locaux occupés par le Groupe sont loués auprès de SCI dont les dirigeants sont communs aux dirigeants du groupe. Le montant annuel des loyers s'élève à 969 K€. Les loyers correspondent à des loyers consentis à des prix de marchés.

Les rémunérations versées aux dirigeants de VISIATIV au cours des exercices 2020, et 2019 sont les suivantes :

Rémunération des dirigeants, en K€	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération fixe annuelle	407	455
Rémunération variable	210	161
Rémunération des Administrateurs	36	24
Avantages en nature Véhicule	14	13
Avantages en nature GSC Chômage	12	12
TOTAL	678	664

Ces rémunérations regroupent les rémunérations de Laurent FIARD sur l'ensemble de l'année 2020, les rémunérations de Christian, DONZEL jusqu'au 31 janvier 2020 (date de cessation de ses fonctions de Directeur Général Délégué) et les rémunérations de Bertrand SICOT à compter de sa date de nomination en tant que Directeur Général Délégué soit le 13/03/2020.

Le Groupe n'a pas identifié d'autres transactions avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché ou ayant un impact matériel sur les comptes du groupe.

Note 5.20 : Engagements donnés

Note 5.20.1 : Covenants bancaires

Les covenants bancaires sont les suivants :

Date de test	Ratio de Structure Financière Consolidée (R1)	Ration de Levier (R2)
31 décembre de chaque exercice à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2017	$R1 < 1,0$	$R2 < 2,5$ pour le 31 décembre 2020 (1) $R2 < 2,0$ pour les exercices suivants

(1) A la faveur d'une ou plusieurs acquisitions ; en cas d'absence d'acquisition, le ratio R2 devra rester inférieur à 2,0 comme accordé initialement. Le ratio de levier a été porté à 3,8 pour le 31/12/2020 compte tenu de la pandémie COVID19.

Au 31 décembre 2020, les ratios liés aux covenants bancaires sont respectés.

R1 : Le « ratio de structure financière consolidée » désigne, au titre d'une période de test le ratio :
Dettes Financières Nettes consolidées / Capitaux propres Consolidés

R2 : Le « ratio de levier » désigne, au titre d'une période de test, le ratio :
Dettes Financières Nettes consolidées / EBITDA Consolidé (Proforma)

Note 5.20.2 : Contrats de crédit-bail

Le groupe n'a que deux contrats de crédit-bail, le premier au sein de la société Valla qui représente un actif de 43 K€ et le second chez VISIATIV qui représente un actif de 65 K€. Ces deux contrats n'ont pas d'impact significatif sur le résultat.

Note 5.20.3 : Baux commerciaux

Locations immobilières

Dans le cadre de son activité, la société a conclu des contrats de location immobilière :

- Pour son siège social, situé 26 rue Bennier à Charbonnières-les-Bains (69)
- Pour ses bureaux dans différentes villes.

Durées

Les baux immobiliers consentis pour les locaux situés en France ont généralement une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Charges et engagements

Donnés en K€	Engagement Jusqu'à la prochaine période triennale	
	A 1 an au plus	De 1 à 3 ans
Engagement location	4 938	6 479

Note 5.20.4 : Factoring

Le Groupe a recours à un prestataire de factoring auprès duquel il cède ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Le contrat est sans recours c'est-à-dire que les créances qui seraient impayées entre les mains du factor ne sont pas restituées au Groupe, la société d'affacturage conservant donc le risque d'insolvabilité du client dans la limite de la garantie accordée.

Le montant financé s'élève à 23 951 K€ au 31 décembre 2020 contre 23 326 K€ au 31 décembre 2019.

Note 5.20.5 : Indemnités de départ à la retraite

Les indemnités de départ à la retraite sont évaluées sur la base des principes décrits dans la note 4.12. Le tableau ci-dessous présente les paramètres retenus pour l'évaluation.

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2020		31/12/2019	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans		Départ volontaire entre 65 et 67 ans	
Conventions collectives	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC
Taux d'actualisation	0,59%		0,56%	
Table de mortalité	INSEE 2018		INSEE 2018	
Taux de revalorisation des salaires	2,00%		2,00%	
Taux de turn-over	Interne		Interne	
Taux de charges sociales	Entre 42% et 47%		Entre 42% et 47%	

Le montant des indemnités de carrière évaluées et non comptabilisées est le suivant :

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE NON COMPTABILISES (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Montant des engagements	2 882	2 571

Note 5.20.6 : Engagements au titre des contrats de location

Les engagements pris par le Groupe du fait des contrats de location en cours au 31 décembre 2020 sont présentés dans le tableau suivant :

CONTRATS DE LOCATION (Montants en K€)	Total	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Véhicules	1 785	975	810
Matériel informatique	3 381	1 423	1 958
Total de l'engagement	5 166	2 398	2 768

Note 5.20.7 : Autres engagements financiers

1/ Clause de retour à meilleure fortune de la société FEALINX :

- En 2010, la société a abandonné une créance d'un montant de 780 K€.

Le retour à meilleure fortune d'une durée de 10 ans est défini dans les conditions suivantes :

La meilleure fortune supposera la constatation de capitaux propres (ligne DL imprimé 2051 de la liasse fiscale) supérieurs au capital social. La créance renaîtra à hauteur de 50 % du bénéfice avant impôt de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social, et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance. L'écriture de reconstitution de la créance sera constatée au cours de l'exercice suivant. Toutefois, la reconstitution sera toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social.

Le remboursement de la société sera effectué sans intérêt.

2/ Clause de retour à meilleure fortune de la société STRATEGEEEX :

- En 2019, la société a abandonné une créance d'un montant de 200 K€.

Le retour à meilleure fortune est défini dans la condition suivante :

La créance renaîtrait chaque année jusqu'au remboursement intégrale de la créance à hauteur de 50 % de la marge HT appliquée par Strategieex, dans le cadre du contrat OEM avec VISIATIV.

3/ Nantissement des comptes titres des principales filiales

L'emprunt et les ouvertures de crédit accordés par les établissements bancaires réunis dans le cadre du contrat de syndication bancaire définis au paragraphe 5.10.1 « Description de la dette financière » de la présente annexe, sont garantis par le nantissement des titres des filiales suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES
- VISIATIV SOFTWARE
- VISIATIV SOLUTIONS
- VSSB
- ABGI GROUP
- VISIATIV CONSEIL

4/ Complément de prix

- INNOVA SYSTEMS

En juillet 2018, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société INNOVA SYSTEMS.

Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés sur la base d'un multiple de la variation de l'EBITDA 2019, 2020 et 2021, par référence à l'EBITDA 2017.

Sur ce principe, et en fonction des données prévisionnelles de la filiale, un complément de prix d'un montant de 306 K€ a été comptabilisé en titre de participation, par la contrepartie d'une dette de fournisseur d'immobilisation. En 2019 et en 2020, des compléments de prix pour un montant total de 92 K€ ont été versés, la dette de fournisseur d'immobilisation a été réduite d'autant au 31/12/2020.

- DIMENSIONS GROUP BV

En décembre 2018, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société DIMENSIONS GROUP BV. Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés sur la base d'un multiple de l'EBIT 2019, 2020 et 2021, plafonné à un montant total de 124 K€. Sur ce principe, et en fonction des données prévisionnelles de la filiale, un complément de prix d'un montant de 124 K€ a été comptabilisé en titre de participation, par la contrepartie d'une dette de fournisseur d'immobilisation. En 2020, un complément de prix pour un montant de 41 K€ a été versé, la dette de fournisseur d'immobilisation a été réduite d'autant au 31/12/2020.

5/Garanties de passif

- ABGI GROUP

Dans le cadre du rachat des titres de la société ABGI GROUP, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 mars 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 30 mars 2018 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 31 mars 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 260 000 euros jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de dix mille (10 000,00) euros.

- INNOVA SYSTEMS

Dans le cadre du rachat des titres de la société INNOVA SYSTEMS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 15 juin 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 15 juin 2018 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, pendant une période prenant fin 7 ans après la date d'acquisition des titres, soit le 15 juin 2025,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 15 juin 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 500 000 GBP jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de 50 000 GBP, dont 3 000 GBP pour chaque demande prise individuellement.

- **DIMENSION GROUP BV**

Dans le cadre du rachat des titres de la société DIMENSION GROUP BV, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 6 décembre 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant de deux ans à partir de la date d'acquisition des titres, soit jusqu'au 6 décembre 2020.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 750 000 euros du 6 décembre 2019 jusqu'au terme de la présente garantie.

- **ABGI UK**

Dans le cadre du rachat des titres de la société ABGI UK, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 14 janvier 2019. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 200 000 GBP pour une période de 5 ans (hors litige fiscaux qui sont couverts pour 7 ans), avec application d'une franchise de 55 000 GBP.

- **CCSL (fusionnée dans Innova)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société CCSL, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 19 juillet 2019. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 640 000 GBP pour une période de 2 ans (hors litige fiscaux qui sont couverts pour 7 ans).

- **Living Actor**

Dans le cadre du rachat des titres de la société Living Actor, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 22 novembre 2019.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 22 novembre 2019 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de tout autre administration, pendant une période prenant fin 3 mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 22 novembre 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 400 000 euros, avec application d'un seuil de déclenchement de 20 000 euros.

- **MSC**

Dans le cadre du rachat des titres de la société MSC Associates Ltd UK, la société ABGI UK bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 28 février 2020. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 500 000 GBP pour une période de 2 ans (hors litige fiscaux qui sont couverts pour 7 ans), avec application d'une franchise de 7 500 GBP.

6/ Engagements vis-à-vis des actionnaires minoritaires

Les actionnaires minoritaires des sociétés VSSB (actionnaire unique de la société Iporta), ABGI UK, CIR 360 et Living Actor bénéficient d'une option de vente de leurs actions, et la société VISIATIV à l'obligation d'achat des titres des minoritaires à l'exception d'ABGI Group.

L'exercice de ces options est défini dans le calendrier suivant :

	Période d'exercice de l'option de vente par les minoritaires	Obligation d'achat par Visiativ
VSSB	Du 1er mai 2021 au 31 juillet 2021 A compter du 1er janvier 2022, entre le 1er mai et le 31 juillet de chaque année	A tout moment en cas de: - départ retraite, - incapacité, - décès, - invalidité
ABGI UK	Du 1er janvier 2022 au 31 mars 2022	Néant
CIR 360	- Pour moitié à compter du 1er juillet 2024 - Pour moitié à compter du 1er juillet 2025	A compter du 1er janvier 2022 et jusqu'à ce que les associés minoritaires ne détiennent plus aucun titre
LIVING ACTOR	A tout moment et jusqu'au 22 novembre 2029 en cas de sortie des effectifs Dans tout les autres cas à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2030	Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2030

Pour la société **VSSB**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- La valeur des actions de la société au jour de l'acquisition initiale ce qui représente un montant total de 0.6M€ pour Iporta),
- La valeur des actions de la société valorisée selon la formule suivante :
Multiple EBITDA du dernier exercice clos +/- Trésorerie nette

Ces montants peuvent être décotés en cas de départ pour faute grave, lourde ou démission

Pour la société **LIVING ACTOR**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- Un multiple de l'EBIT du dernier exercice clos + Trésorerie nette à la date du dernier exercice clos.

Note 5.21 : Effectifs

Les effectifs moyens du groupe sont les suivants :

ETP	Exercice 2020	Exercice 2019
Sales & Marketing	355	302
Formation & Consulting	434	416
R&D	132	118
Direction & Administratifs	112	150
Total effectifs moyens	1 033	986

Note 5.22 : Gestion et évaluation des risques financiers

VISIATIV peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, le Groupe met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Le Groupe a souscrit des instruments de couverture (cf. paragraphe 5.10.1).

Risque de liquidité

Le financement du Groupe est réalisé dans le cadre d'une politique de Groupe mise en œuvre par la Direction Financière.

La gestion de la trésorerie est centralisée au siège qui assure la coordination pour l'ensemble des filiales opérationnelles.

La structure du financement du Groupe est principalement basée :

- Sur des fonds propres, constitués par les opérations historiques réalisés sur le capital ainsi que par les résultats générés par VISIATIV et des filiales.
- Sur des emprunts réalisés auprès d'établissements financiers (cf. note 5.10).

Il est précisé que depuis sa création, le Groupe a toujours obtenu le renouvellement des autorisations de financement.

Le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses activités.

Risque de taux d'intérêt

VISIATIV n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- Les dépôts à terme sont rémunérés à des taux contractuels qui ne sont pas indexés.
- Les valeurs mobilières de placements sont constituées de SICAV monétaires à court terme,

La société a emprunté sur la base du taux EURIBOR 3 mois. Afin de se prémunir d'une variation des taux, les emprunts sont couverts par un contrat de couverture à hauteur de 57%.

Risque de crédit

Risques de crédit financier

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. VISIATIV fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

Risques de crédit client

Le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

La Direction financière du Groupe a mis en place une organisation et des procédures de gestion des risques clients. Cette organisation est centralisée et est constituée d'une équipe dédiée (crédit management) en charge de l'analyse et de la prévention du risque clients, du financement des ventes ainsi que du recouvrement. Le cas échéant, le groupe a recourt à l'assurance-crédit.

La balance clients du Groupe comprend environ 18 000 comptes et aucun client du Groupe facturé en 2020 ne représente plus de 1,5% du chiffre d'affaires consolidé 2020.

Risque de change

Environ 80% du chiffre d'affaires du groupe est réalisé en euro. Les achats sont réalisés presque exclusivement en euros. Les autres principales devises au sein du groupe sont la livre sterling et le dollar, les filiales concernées achètent et vendent dans la même devise. Dans ce contexte, les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises sont considérés comme non significatifs.

De ce fait, le Groupe n'a pas pris de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, il n'est pas exclu qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque sur actions

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

Note 5.23 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en K€)	Exercice 2020						Exercice 2019					
	Deloitte		AVVENS		Autres cabinets		Deloitte		AVVENS		Autres cabinets	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
Audit												
> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
* Emetteur	49	35%	49	40%			50	38%	50	51%		
* Filiales intégrées globalement	92	65%	50	41%	129	100%	76	58%	43	44%	148	100%
> Services Autres que la Certification des comptes liées à la mission du commissaire aux comptes												
* Emetteur			23	19%			5	4%	5	5%		
TOTAL	141	100%	123	100%	129	100%	130	100%	97	100%	148	100%

VISIATIV
Société Anonyme
au capital de 2 416 531,80 euros
Siège social : 26, Rue Benoit Bennier
69260 CHARBONNIERES LES BAINS
395 008 246 RCS LYON

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 27 MAI 2021

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés annuels dudit exercice, arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 19 mars 2021, ainsi que diverses résolutions de la compétence extraordinaire de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance :

- des rapports de vos Commissaires aux Comptes,
- du rapport complémentaire du Conseil d'Administration relatif aux propositions de résolutions non liées à l'approbation des comptes de l'exercice écoulé.

En outre, nous vous précisons que sont annexés au présent rapport les informations et rapports suivants :

- conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos,
- conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code.

ACTIVITE ET SITUATION DU GROUPE

A. Périmètre de consolidation

2

Société	Adresse	31-03-20		31-03-19		Indicateur de performance
		% de réussite	% d'adoption	% de réussite	% d'adoption	
VISATIV SOLUTION ENTREPRISE	26 rue Benoit Bernier - 69 260 Charbonnières les Bains	100%	100%	100%	100%	IG
VISATIV SOFTWARE		100%	100%	100%	100%	IG
VISATIV SOLUTIONS		100%	100%	100%	100%	IG
VSSB		61%	61%	51%	51%	IG
EXPORTA		100%	61%	100%	51%	IG
VISATIV 3D PRINTING		100%	100%	100%	100%	IG
VISATIV HOSTING		(a)		100%	100%	IG
ENTREPRISE DU FUTUR		100%	100%	NC	NC	IG
CIR 360		75%	74%	70%	64%	IG
LINKSOFT		54%	54%	NC	NC	IG
VISATIV CONSEIL		97%	97%	57%	57%	IG
ABGI GROUP	52 Quai Mandaud - 68 002 Lyon	100%	87%	84%	54%	IG
ABGI France		100%	88%	97%	53%	IG
OVEUS		95%	91%	86%	52%	IG
ABGI USA	1700 West Loop South - Suite 230 Houston, Texas 77027	80%	88%	79%	47%	IG
ABGI UK	3 Arthor Crescent, Edinburgh, Scotland (UK) EH4	93%	90%	83%	50%	IG
MSC UK	Jaydon Court Coldmore Road, Hemel Hempstead HRT 6, UK	100%	90%	NC	NC	IG
ABGI CANADA	1813 Boulevard Laurent suite 202, Montreal QC H2S 3C8, Canada	100%	88%	100%	54%	IG
VISATIV SOLUTIONS SWITZERLAND AG - LA NEUCHÂTELLE	4 Chemin des Verges - 2120 La Neuchâtel - Suisse	100%	100%	100%	100%	IG
VISATIV SUISSE		100%	100%	100%	100%	IG
VISATIV SOLUTIONS SWITZERLAND AG - PRATIEN	Metallstrasse 31 - 4113 Pratteln Suisse	100%	100%	100%	100%	IG
VISATIV AFRICA (EX ALLIATIV)	111 Bd D'Arfa Res. Azur, Bureau N°11 B 20100 Casablanca - Maroc	100%	100%	100%	100%	IG
VISATIV MAROC		100%	100%	100%	100%	IG
KALISTA	100 Avenue Bagherat Isclert - 92500 Fecit	100%	100%	100%	100%	IG
VISATIV MANAGED SERVICES	Parc d'activité - 89 890 la tour de Sabligny	100%	100%	100%	100%	IG
TIMELAB	1 rue Mahatma Gandhi - 13100 Aix en provence	71%	71%	NC	NC	IG
SOLO SOLUTION	Rue Clément Ader - 67500 Gueltenhof Graben	(b)		100%	100%	IG
NUMVISION	458 chemin de la Farolée, espace DUD, 82500 la seyne sur mer	(b)		60%	60%	IG
SPREADING APPS	72 Rue de la République - 76 140 Le port autre	100%	100%	67%	67%	IG
AUEROS TECHNOLOGY	120 av. Jacques Murel, 69600 Saint Priest	(b)		80%	80%	IG
INNOVA SYSTEMS	1 Pioneer Court, Chivers Way, Histon, Cambridge, CB24 9PT, UK	100%	100%	100%	100%	IG
CCSL	Unit 8 Old Marsh Farm Barns, Welsh Road Sengern, Denbigh, Flintshire CH5	(b)		100%	100%	IG
DIMENSIONS GROUP BV	Ingrweg 133, 5308 LA Zaltbommel, NEDERLAND	81%	81%	82%	81%	IG
DESIGN SOLUTIONS BV		100%	81%	100%	81%	IG
LAYERTEC BV		100%	81%	100%	81%	IG
VISATIV INDUSTRY SOLUTION BV		100%	81%	100%	81%	IG
DESIGN SOLUTIONS BVBA	De Gheeststraat 15, 9300 Alost, BELGIQUE	100%	81%	100%	81%	IG
AIACAP	47 Rue Antoine Menet - 69100 Villurbanne	100%	100%	100%	100%	IG
VALLA		100%	100%	100%	100%	IG
LIVING ACTOR	68 rue d'Hauteville 75010 PARIS	65%	65%	65%	65%	IG
MISSION INFO	26 rue Benoit Bernier - 69 260 Charbonnières les Bains	33%	33%	60%	60%	MIG
GOLD IOT	170 bd Stalingrad 69006 LYON	46%	46%	30%	30%	MIG
FIVES SMART	7 rue Marquis Bachelier 69500 LYON	49%	49%	49%	49%	MIG

(a) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2020 dans Visativ

(b) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2020 dans Visativ Software

(c) Fusion Absorption avec effet au 31 octobre 2020 dans Visativ

(d) En cours de liquidation

IG : Intégration Globale

MIG : Absorption Équivalente

NC : Non Comparables

B. Variation de périmètres

Le groupe VISIATIV a enregistré en 2020 les variations de périmètres suivantes :

Entrées de périmètre

- Acquisition de la société MSC Associates Ltd UK au 28 février 2020, cabinet de conseil en financement de l'innovation au Royaume-Uni ; elle a réalisé un chiffre d'affaires de 1,2 M£ en 2019 pour un résultat net de 0,7 M£. L'écart d'acquisition lié à ce rachat est de 2,8 M£.

Mouvement de périmètre

1. Augmentations

- La société VISIATIV a augmenté sa détention de participation dans le capital social de la société VISIATIV CONSEIL passant de 57% de détention au 31 décembre 2019 à 97% au 31 Décembre 2020.
- La société VISIATIV CONSEIL a augmenté sa détention de participation dans le capital social de la société ABGI GROUP qui est désormais détenue à 16% par VISIATIV SA et 84% par VISIATIV CONSEIL au 31 décembre 2020.
- La société ABGI GROUP a augmenté sa détention de participation dans le capital social de la société ABGI USA passant de 79% de détention au 31 décembre 2019 à 90% au 31 décembre 2020, et dans la société ABGI France passant de 97% de détention au 31 décembre 2019 à 100% au 31 décembre 2020.
- La société VISIATIV a augmenté sa détention de participation dans le capital social des sociétés AUDROS TECHNOLOGY et NUMVISION, passant respectivement de 80% et 60% de détention au 31 décembre 2019 à 100% au 31 décembre 2020.
- La société VISIATIV a augmenté sa détention de participation dans le capital social de la société SPREADING APPS passant de 67% au 31 décembre 2019 à 100% au 31 décembre 2020.
- La société VISIATIV a augmenté sa détention de participation dans le capital social de la société VISIATIV SOFTWARE SMART BUILDING (VSSB), Société holding de I-PORTA, passant de 51% de détention au 31 décembre 2019 à 61% au 31 Décembre 2020.

2. Fusions

- La Société SOLO SOLUTIONS AUTONOME (filiale précédemment détenue à 100% et consolidée au 31 décembre 2019) a été fusionnée et absorbée à effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2020 par la société VISIATIV SOFTWARE.
- La société AUDROS TECHNOLOGY (filiale précédemment détenue à 100% et consolidée au 31 décembre 2019) a été fusionnée et absorbée à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020 par la société VISIATIV SOFTWARE.
- La société NUMVISION (filiale précédemment détenue à 100% et consolidée au 31 décembre 2019) a été fusionnée et absorbée à effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2020 par la société VISIATIV SOFTWARE.
- La société VISIATIV HOSTING (filiale précédemment détenue à 100% et consolidée au 31 Décembre 2019) a été fusionnée et absorbée à effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2020 par la société VISIATIV.
- La société TALENT 4 (précédemment non consolidée) a été fusionnée par la société VISIATIV.

✓

- La société CCSL (filiale précédemment détenue à 100% et non consolidée au 31 Décembre 2019), a été fusionnée et absorbée à effet au 30 Octobre 2020 par la société INNOVA.
- Les titres de la société VISIATIV 3D PRINTING ont été cédés par la société AIM CP au profit de la société VISIATIV (la filiale reste détenue à 100% et consolidée en intégration globale).

3. Intégrations

- La société MISSION RGPD détenue à 33% par la société VISIATIV est consolidée par mise en équivalence à compter du 1^{er} janvier 2020.
- La société LINKSOFT détenue à 54% par la société VISIATIV est consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} Janvier 2020.
- La société TIMELAB détenue à 71% par la société VISIATIV est consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} Janvier 2020.
- En novembre 2020, la société VISIATIV a augmenté sa participation dans la société QOLID pour passer de 30% à 46%, cette filiale reste consolidée par mise en équivalence en 2020.

Sorties de périmètre

Néant

Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Du fait de leur faible pourcentage de détention et de l'absence d'influence notable exercée par le groupe ou de leur importance jugée non significative au 31 décembre 2020 les sociétés suivantes n'ont pas été consolidées :

SOCIÉTÉS	Données au	% de détention 31/12/2020	% de détention 31/12/2019	Capexes propres	Chiffre d'affaires	Résultat	VNC des titres au 31/12/2020
STRATEGIER	31/12/2019	20.53%	20.53%	297	424	-6	0
AREMIL MAROC	31/03/2020	100.00%	100.00%	-190	0	-6	0
E-NOVAPPS	Aucun exercice clos	30.00%	30.00%	-	-	-	29
ISOTODS TUNISIE	31/12/2018 // en cours de liquidation	99.00%	99.00%	32	66	17	1
Imanta BOLTDA (ARISE BRASIL)	31/12/2020	26.25%	26.25%	290	993	279	475
GREENLIGHT MAROC	30/06/2019	100.00%	100.00%	75	210	14	5
B-MARKERS	Aucun exercice clos	25.00%	N/A	NC	NC	NC	0
SWARIN	Aucun exercice clos	28.60%	N/A	NC	NC	NC	100
WEL COME IN	Aucun exercice clos	20.66%	N/A	NC	NC	NC	0.7
LA CANTOCHIE INC USA	31/12/2020	65.00%	65.00%	-59	215	-6	0

Les sociétés dont la détention est < 20% ne sont pas mentionnées

C. Synthèse de l'activité du groupe durant l'exercice écoulé

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2020 s'élève à 189 945 K€ contre 203 216 K€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève à 7 384 K€ au 31 décembre 2020 contre 13 618 K€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt ressort à 4 460 K€ au 31 décembre 2020 contre 12 137 K€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat net consolidé s'élève à 1 759 K€ au 31 décembre 2020 contre 5 766 K€ au 31 décembre 2019.

En complément de ces éléments financiers consolidés, vous trouverez ci-dessous un commentaire sur la performance des filiales qui composent le Groupe.

D. Evénements marquants survenus au niveau du Groupe au cours de l'exercice

Fusion

- Sont intervenues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 les fusions suivantes, avec effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2020 :
 - fusion par voie d'absorption de la société SOLO SOLUTIONS AUTONOME par la société VISIATIV SOFTWARE (filiale précédemment détenue à 100% et consolidée au 31 Décembre 2019),
 - fusion par voie d'absorption de la société AUDROS TECHNOLOGY par la société VISIATIV SOFTWARE (filiale précédemment détenue à 100% et consolidée au 31 Décembre 2019),
 - fusion par voie d'absorption de la société NUMVISION par la société VISIATIV SOFTWARE (filiale précédemment détenue à 100% et consolidée au 31 Décembre 2019).

Autres événements marquants de l'exercice 2020

- Le 8 Janvier 2020, la société VISIATIV a présenté ses nouvelles ambitions de développement, matérialisées à travers son nouveau plan stratégique CATALYST 2023. Après AUDEO 2017, achevé avec succès en 2016 avec un an d'avance, puis NEXT 100, dont les objectifs à 2020 ont été atteints fin 2019, CATALYST 2023 vise à affirmer la société VISIATIV en tant que partenaire stratégique des dirigeants pour accélérer l'innovation et la transformation de leurs entreprises. CATALYST 2023 se matérialise à travers cinq évolutions prioritaires pour la société VISIATIV : une nouvelle organisation autour d'une plateforme de compétences, une gouvernance renouvelée et renforcée, une performance financière réaffirmée, la mise en œuvre d'une stratégie innovante des ressources humaines, et des engagements encore plus forts en matière de responsabilité sociétale. Ce nouveau plan stratégique CATALYST 2023 vise un objectif de 30 millions d'euros d'EBITDA à horizon 2023.
- Le 30 Janvier 2020, la société VISIATIV a renforcé sa gouvernance et annoncé la nomination de Monsieur Bertrand SICOT au poste de Directeur Générale Délégué, et membre du Comité Exécutif (COMEX) de la société. Monsieur Bertrand SICOT apporte trente années d'expérience en ventes et marketing de solutions logicielles pour l'industrie autant sur le plan national, européen que mondial. Simultanément, Monsieur Christian DONZEL a arrêté ses mandats de Directeur Général Délégué mais reste administrateur du Groupe.
- Le 28 Février 2020, la Société ABGI UK a signé un accord d'achat de 100% des parts de la société MSC Associates Ltd UK. Cette société basée à Londres, effectue des prestations de conseil similaires à celles de ABGI UK ; elle a réalisé un chiffre d'affaires de 1,2 M€ en 2019 pour un résultat net de 0,7 M€. L'écart d'acquisition lié à ce rachat est de 2,8 M€.
- Obtention d'un Prêt Garanti par l'Etat de 39 M€ auprès du Pool Bancaire dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises. Cet emprunt est fixé à un taux de 0,5% sur un an, il est remboursable en mai 2021 avec la possibilité d'étaler tout ou partie de l'emprunt sur cinq ans à un taux de 0,5% majoré d'un taux à définir par le Pool Bancaire.

L

- Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, la société VISIATIV, comme l'ensemble du territoire français, a été touchée par la pandémie liée au Covid 19. Le Groupe peut compter sur la résilience de son business model, avec notamment une forte récurrence de son activité et des atouts majeurs pour traverser cette crise inédite : un large portefeuille de clients, sans aucune dépendance sectorielle, et des activités en phase avec les besoins de digitalisation des entreprises. Compte-tenu des incertitudes économiques liées à cette crise, la société VISIATIV ne fixe pas d'objectifs financier pour l'exercice 2021, mais garde le cap du plan CATALYST 2023, avec la mise en œuvre des principaux leviers d'optimisation de la performance opérationnelle, et l'intégration des sociétés acquises précédemment. Nous restons confiants dans notre capacité à sortir renforcés de cette crise.
- Renégociation des covenants bancaires en lien direct avec la pandémie du COVID 19. Au 31 Décembre 2020, les ratios liés aux covenants bancaires ont été respectés.
- Un plan d'attribution d'actions gratuites a été validé par le conseil d'administration du 11 décembre 2020. Le nombre total d'actions gratuites attribuées est de 196 875 actions sur 5 ans (chaque tranche annuelle étant au maximum de 39 375 actions). L'objectif du plan pour l'exercice 2020 a été atteint, et en conséquence l'acquisition de la première tranche sera soumise à l'approbation du Conseil d'Administration. Le forfait social a été provisionné à hauteur de 170 800 € sur l'exercice 2020.

E. Activité en matière de recherche et de développement

Le groupe, au travers de ses filiales Visiativ Software, Visiativ Solutions Entreprises, I porta, et Spreading Apps, exerce une activité en matière de recherche et développement destinée à maintenir et faire évoluer les produits existants et surtout à développer de nouveaux produits.

En 2020, l'ensemble des dépenses de recherche et développement s'est élevé à 8,5 M€ dont 7.4 M€ ont été reconnus en Investissement de Développement de Logiciels.

F. Evènements important survenus depuis la clôture de l'exercice

Fin Février 2021, la société VISIATIV SA a racheté l'intégralité des titres de la société LINKSOFT détenus par des minoritaires, de fait qu'à ce jour elle détient 100% du capital social.

Depuis la date de clôture de l'exercice social, la société VISIATIV est entrée en négociation exclusive en vue de la cession de la totalité du capital social de la société AIM CP, qui détient elle-même 81% du capital social de la société VALLA S.A.S, spécialisée dans la conception, le prototypage et la fabrication de pièces par impression 3D, à un partenaire industriel. A l'issue de l'opération, la société VISIATIV conserverait sa participation minoritaire de 19% au capital social de la société VALLA S.A.S.

La finalisation de la cession de cette participation est attendue dans le courant du premier trimestre 2021.

Au mois de Mars 2021, VISIATIV SA et VISIATIV SOLUTION ENTREPRISE ont acquis la société AJ SOLUTION pour respectivement 37% et 63% du capital social.

Fin Février 2021, la société VISIATIV SA a cédé un fonds de commerce Entreprise du Futur à la société VV1 (désormais nommée Entreprise du Futur), et reste filiale à part entière du Groupe Visiativ à 100%.

Aucun autre évènement postérieur à la clôture n'est à signaler.

G. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La société a montré sa capacité de résilience en affrontant cette crise sanitaire ; les actions entreprises, les développements réalisés et la mobilisation des équipes permettent sereinement de bénéficier à plein de la reprise économique attendue en 2021.

H. Résultats

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés de la Société faisant ressortir un résultat net consolidé de 1 759 K€ (Dont 1 464 K€ résultat groupe et 295 K€ résultat hors groupe) au 31 décembre 2020.

I. ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE

A. Activité de la Société

La société VISIATIV est une Société Anonyme dont les titres sont admis aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris (anciennement Alternext) depuis le 28 mai 2014.

Créée en mai 1994, la société VISIATIV a une activité de société holding animatrice avec la refacturation de prestations de services au profit de ses filiales.

Ses revenus sont principalement constitués :

- Des redevances de marques qu'elle facture à l'ensemble de ses filiales (2% du CA pour les sociétés Françaises ; 1% pour les sociétés étrangères)
- Des conventions de prestations de services qu'elle facture à l'ensemble de ses filiales.

Le siège social de la société est situé au 26, Rue Benoit Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains.

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2020, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 13 722 k€ contre 15 717 k€ lors de l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 4 114 k€ contre 3 698 k€ lors de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation ressortent à 18 119 k€ contre 19 307 k€ lors de l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation ressort ainsi à -282 k€ contre 108 k€ pour l'exercice précédent.

Le résultat net courant avant impôts s'élève à -745 k€ contre 1 735 k€ lors de l'exercice précédent.

Le montant de l'impôt sur les bénéfices s'élève pour l'exercice à -1 118 k€ contre un montant de -1 922 k€ pour l'exercice précédent.

L'exercice se solde par une perte de -256 k€ contre un bénéfice de 3 064 k€ lors de l'exercice précédent.



Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice

Evolution des participations sur l'exercice 2020 :

- Prise de participation à hauteur de 40% dans le capital social de la société SWARM, Société par actions simplifiée à capital variable, sise 26, Rue Benoît Bennier – 69260 CHARBONNIERES LES BAINS, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 878.715.606 RCS LYON.
- Annulation des titres AUDROS TECHNOLOGY suite à la fusion absorption de cette dernière par la société VISIATIV SOFTWARE ;
- Annulation des titres NUMVISION suite à la fusion absorption de cette dernière par la société VISIATIV SOFTWARE ;
- Annulation des titres SOLO SOLUTION AUTONOME suite à la fusion absorption de cette dernière par la société VISIATIV SOFTWARE ;
- Prise de participation à hauteur de 19% dans le capital social de la société MomentUp Digital Factory, Société par actions simplifiée au capital de 75.000 euros, sise 26, Rue Benoît Bennier – 69260 CHARBONNIERES LES BAINS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 883.198.160 RCS LYON.
- Augmentation du pourcentage de détention dans le capital social de la société VISIATIV SOFTWARE SMART BUILDING par voie de rachat d'actions en juin 2020, passant de 50,98% à 60,78%.
- Annulation des titres VISIATIV HOSTING suite à la fusion absorption de cette dernière par la société VISIATIV.
- Annulation des titres TALENT 4 suite à la fusion absorption de cette dernière par la société VISIATIV.
- Augmentation du pourcentage de détention dans le capital social de la société SPREADING APPS par voie de rachat d'actions en avril 2020, passant de 66,51% à 100%.
- Augmentation du pourcentage de détention dans le capital social de la société VISIATIV 3D PRINTING par voie de rachat d'actions en Novembre 2020, passant de 50,06% à 100%
- Augmentation du montant de la participation détenue dans le capital social de la société AIM CP par voie de souscription à une augmentation de capital par compensation de créance, maintenant le pourcentage de détention à 100%.
- Augmentation du pourcentage de détention dans le capital social de la société VISIATIV CONSEILS par voie de rachat d'actions en avril, juillet et décembre 2020, passant de 56,60 % à 97,07%.
- Augmentation du pourcentage de détention dans le capital social de la société QOLID par voie de rachat d'actions en novembre 2020, passant de 30% à 46,15%.
- Transmission de 100% des titres composant le capital social de la société VISIATIV MANAGED SERVICES au profit de la société VISIATIV, suite à la fusion par voie d'absorption de la société VISIATIV HOSTING par cette dernière.
- Prise de participation dans le capital social de la société VALLA S.A.S en décembre 2020 à hauteur de 19%.

Fusions

- En date du 9 Décembre 2020, la société TALENT 4 a fait l'objet d'une dissolution anticipée par voie de Transmission Universelle de Patrimoine au profit de la société VISIATIV. L'opération s'est traduite par un mali de fusion comptabilisé en charges financières pour un montant de 294.090 euros.

- La société VISIATIV détenant l'intégralité du capital social de la société VISIATIV HOSTING a absorbé cette dernière par voie de fusion en date du 25 Novembre 2020, avec un effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2020. L'opération s'est traduite par la comptabilisation d'un boni de fusion de 111.661 euros, enregistré dans les produits financiers.

Attribution d'Actions Gratuites

Un plan d'attribution d'actions gratuites a été validé par le conseil d'administration du 11 Décembre 2020. Le nombre total d'actions gratuites attribuées est de 196 875 actions sur cinq ans (chaque tranche annuelle étant au maximum de 39 375 actions). L'objectif du plan pour l'exercice 2020 a été atteint et en conséquence l'acquisition de la première tranche sera soumise à l'approbation du Conseil d'administration. Le forfait social a été provisionné à hauteur de 170 800 sur l'exercice 2020.

Autres évènements marquants de l'exercice 2020

- La crise sanitaire liée à la pandémie du Coronavirus, et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi N° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un évènement marquant de l'exercice.
Eu égard à la situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers. A la date d'arrêté des comptes de l'entreprise, celle-ci n'a pas mis en évidence à ce stade, de conséquence significative de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat. A la date d'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.
- Obtention d'un Prêt Garanti par l'Etat de 39 M€. A la date d'arrêté des comptes, celui-ci n'a pas été utilisé et sera intégralement remboursé sur l'exercice 2022.

B. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis la date de clôture de l'exercice social, la société VISIATIV est entrée en négociation exclusive en vue de la cession de la totalité du capital social de la société AIM CP, qui détient elle-même 81% du capital social de la société VALLA S.A.S, spécialisée dans la conception, le prototypage et la fabrication de pièces par impression 3D, à un partenaire industriel. A l'issue de l'opération, la société VISIATIV conserverait sa participation minoritaire de 19% au capital social de la société VALLA S.A.S. La finalisation de la cession de cette participation est attendue dans le courant du premier trimestre 2021.

Au mois de Mars 2021, VISIATIV SA et VISIATIV SOLUTION ENTREPRISE ont acquis la société AJ SOLUTION pour respectivement 37% et 63% du capital social.

Fin Février 2021, la société VISIATIV SA a racheté l'intégralité des titres de la société LINKSOFT détenus par des minoritaires, de fait qu'à ce jour elle détient 100% du capital social.

Fin Février 2021, la société VISIATIV SA a cédé un fonds de commerce Entreprise du Futur à la société VV1 (désormais nommée Entreprise du Futur) et qui reste filiale à 100% du groupe VISIATIV.

C. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Au cours de l'exercice 2021, la société poursuivra son activité de holding mixte, avec refacturation de prestations de services et redevances de marque à destination des filiales du groupe.

D. Activité en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société n'a pas engagé de dépenses susceptibles d'être immobilisées au titre des frais de développement.

E. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article D. 441-4 du Code de commerce, le tableau défini par l'Arrêté du 20 mars 2017, faisant apparaître les délais de paiement de nos fournisseurs et nos clients (factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu et factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice).

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Liste des filiales et participations

Au 31 décembre 2020, les filiales et participations détenues directement par Visiativ sont :

- **Visiativ Solutions Entreprise** (100% du capital social) – Intégrateur de solutions 3D,
- **Visiativ Solutions** (100% du capital social) – Intégrateur de solutions 3D,
- **Visiativ Suisse** (100% du capital social) – Intégrateur de solutions 3D (Suisse),
- **Innova Systems** (100% du capital social) – Intégrateur de solutions 3D (Angleterre),
- **Visiativ Africa** (100% du capital social) – Intégrateur de solutions 3D (Maroc),
- **Visiativ 3D Printing** (100% du capital social) – Distributeur d'imprimante 3D
- **Kalista** (100% du capital social) – Intégrateur de solution retail
- **Dimension group BV** (82,5% du capital social) - Société Holding détentrice des titres dans les filiales du groupe Dimensions (Pays-bas)
- **AIM CP** (100% du capital social) – Société Holding de la société Valla
- **Visiativ Software** (100% du capital social) – Editeur de plateforme collaborative
- **Spreading Apps** (100% du capital social) – Editeur de CRM marketing destiné à l'automatisation de la relation client
- **Visiativ Software for Smart Building** (60,78% du capital social) – Société Holding de la société Iporta
- **Visiativ Maroc** (100% du capital social) - Prestations de services de développement pour les sociétés du groupe Visiativ
- **Visiativ Conseil** (97,07% du capital social) – Société Holding de la société ABGI Group
- **ABGI Group** (15,78% du capital social) – Société Holding détentrice des titres dans les filiales du groupe ABGI
- **Linksoft** (53,89% du capital social) – Editeur de solutions RH
- **Timelab** (70,57% du capital social) – Spécialiste IoT
- **VISIATIV MANAGED SERVICES** (100% du capital social) – Cloud Infogérance

L'activité de chacune des filiales consolidées est succinctement exposée ci-après.

VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 67 431 k€ contre 75 421 k€ en 2019 soit une diminution de 10,59%.

Le résultat d'exploitation ressort à 4 941 k€ contre 6 241 k€.

Le résultat net 2020 est de 3 119 k€ contre 3 464 k€ en 2019.

VISIATIV SOLUTIONS

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 23 327 k€ contre 27 484 k€ en 2019 soit une diminution de 15,12%.
La société réalise un résultat d'exploitation de -2 259 k€ contre -112 k€ pour l'exercice précédent.
Le déficit 2020 ressort à -2 448 k€ contre -179 k€ en 2019.

VISIATIV SUISSE (Suisse)

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 1 450 kCHF contre 1 758 kCHF au titre de l'exercice 2019.
La société réalise un résultat d'exploitation de -382 kCHF contre -707 kCHF en 2019.
Elle dégage sur l'exercice un résultat net de -390 kCHF contre un résultat déficitaire de -711 kCHF pour l'exercice précédent.

INNOVA (Angleterre)

La société est consolidée depuis le 1^{er} juillet 2018.
Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 6 412 k£ contre 4 962 k£ pour l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation s'élève à 990 k£ pour un résultat net 892 k£.

VISIATIV AFRICA (Maroc)

Au cours de l'exercice 2020, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 17 064 kMAD contre 18.840 kMAD.
Le déficit de l'exercice se porte à -4 100 kMAD contre un déficit 2019 de -6 084 kMAD.

VISIATIV 3D PRINTING

Cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 1 329 k€ contre un montant de 2 648 k€ pour l'exercice précédent. Le résultat net ressort à -744 k€ contre -743 k€ pour l'exercice précédent.

KALISTA

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 907 k€ contre 1 149 k€ en 2019.
Le résultat d'exploitation ressort à -284 k€ contre -18 k€ en 2019.
Le résultat net de l'exercice se solde par un déficit de -291 k€ contre un déficit de -22 k€ pour 2019.

DIMENSION GROUP (Pays Bas)

Au cours de cet exercice, elle a facturé des management fees à ses filiales à hauteur de 527 k€ contre un montant de 829 k€ en 2019. Son résultat net 2020 s'élève à -177 k€ contre 28 k€ pour 2019. Cette société n'a pas de contribution au Chiffre d'affaires consolidé.

AIM CP

Société consolidée à compter du 1^{er} avril 2018. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 113 k€ sur 2020 contre un chiffre d'affaires de 132 k€ pour 2019. Le résultat net s'élève à -2 333 k€ en 2020 contre -52 k€ en 2019.

VISIATIV SOFTWARE

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 16 352 k€ contre 10 599 k€ en 2019.
Le résultat d'exploitation ressort à -3 537 k€ contre -1 413 k€ en 2019.
Le résultat net de l'exercice se solde par un déficit de -4 886 k€ contre un déficit de -1 613 k€ pour 2019.

SPREADING APPS

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 1 524 k€ contre 1 674 k€ en 2019. Le résultat d'exploitation ressort à -187 k€ contre 73 k€ en 2019 et le résultat net à -208 k€ en 2020 contre 88 k€ en 2019.

4

1

VISIATIV SOFTWARE FOR SMART BUILDING

Cette structure est la holding de la société Iporta. Son Chiffre d'affaires s'élève à 293 k€ sur l'exercice contre 285 k€ pour 2019. Les dividendes reçus permettent de générer un résultat net s'élevant à 161 k€ en 2020 contre 261 k€ en 2019.

VISIATIV MAROC (Maroc)

Au cours de l'exercice 2020, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 10 638 kMAD contre 10 896 kMAD. Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 1 298 kMAD contre un bénéfice de 1 033 kMAD en 2019.

VISIATIV CONSEIL

Elle a réalisé sur 2020 un chiffre d'affaires de 288 k€ contre un montant 233 k€ pour 2019. Le résultat d'exploitation ressort à -26 k€ contre -28 k€ pour l'exercice 2019. Le résultat financier ressort à -538 k€ contre 1 500 k€ pour 2019. L'exercice 2020 se solde par un résultat net de -623 k€ contre 1 418 k€ pour 2019.

ABGI GROUP

La société est consolidée depuis le 1^{er} avril 2018. Au cours de cet exercice, elle a facturé des management fees à ses filiales à hauteur de 1 157 k€. Le résultat d'exploitation ressort à -53 k€. L'exercice 2020 se solde par un résultat net de 968 k€ contre -21 k€ pour 2019.

VISIATIV MANAGED SERVICES

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 8 649 k€ contre 9 226 k€ en 2019. Le résultat d'exploitation ressort à -14 k€ contre -648 k€ en 2019 et le résultat net à -131 k€ en 2020 contre -626 k€ en 2019.

LINKSOFT

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 202 k€ contre 373 k€ en 2019. Le résultat d'exploitation ressort à -255 k€ contre -52 k€ en 2019 et le résultat net à -221 k€ en 2020 contre -66 k€ en 2019.

TIMELAB

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 89 k€ contre 68 k€ en 2019. Le résultat d'exploitation ressort à -140 k€ contre -19 k€ en 2019 et le résultat net à -165 k€ en 2020 contre -25 k€ en 2019.

Visiativ détient indirectement le contrôle de sociétés consolidées en intégration globale dont l'activité 2020 est également succinctement présentée ci-après :

VISIATIV ENTREPRISE SOLUTIONS SA (Switzerland)

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 9 878 kCHF contre 7 782 kCHF au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève à 1 410 kCHF contre 1 484 kCHF en 2019.

Le bénéfice net s'élève à -1 049 kCHF contre 254 kCHF en 2019.

C+E FORUM (Switzerland)

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 2 140 k€ contre 5 268 k€ en 2019. Son résultat net s'établit à 1 701 k€ contre -356 k€ en 2019. Au 1^{er} décembre 2020 l'activité de C+E FORUM a été transférée à VISIATIV ENTREPRISE SOLUTION SA (Switzerland).

DESIGN SOLUTIONS BV (Pays-bas)

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 7 826 k€ contre 8 199 k€. Son résultat net s'établit à 431 k€ contre 323 k€ en 2019.

LAYERTEC BV (Pays-bas)

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 594 k€ contre 714 k€. Son résultat net s'établit à -194 k€ contre -147 k€ en 2019.

DESIGN SOLUTIONS BVBA (Belgique)

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 4 041 k€ contre 3 806 k€ en 2019. Son résultat net ressort à 70 k€ contre 103 k€ en 2019.

IPORTA

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 3 587 k€ contre 4 025 k€ en 2019. Le résultat d'exploitation s'élève à -156 k€ contre 420 k€ en 2019 et le résultat net à -152 k€ en 2020 contre 235 k€ en 2019.

ABGI FRANCE

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 17 825 k€ contre 17 948 k€ en 2019. Son résultat d'exploitation s'élève à 4 875 k€ contre 4 350 k€ en 2019.

Son résultat net s'élève à 3 143 k€ contre 2 967 k€ en 2019.

ABGI USA

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2020 s'est élevé à 9 012 kUSD contre 8 261 kUSD pour 2019. Son résultat d'exploitation ressort à 3 103 kUSD contre 2 613 kUSD en 2019 et son résultat net à 2 583 kUSD en 2020 contre 846 kUSD en 2019.

OVEUS

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2020 s'élève à 2 764 k€ contre 2 300 k€ en 2019. Son résultat d'exploitation ressort à 746 k€ en 2020 contre 353 k€ pour 2019 ; son résultat net ressort en 2020 à 535 k€ contre 245 k€ en 2019.

VALLA

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 1 674 k€ contre 1 972 k€ en 2019. Le résultat d'exploitation s'élève à -980 k€ contre -831 k€ en 2019 et le résultat net à -435 k€ en 2020 contre -858 k€ en 2019.

ABGI UK

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 5 736 K£ contre 5 305 K£ en 2019. Son résultat d'exploitation s'élève à 1 249 k£ pour un résultat net à 970 k£.

ABGI CANADA

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 532 kCAD. Son résultat d'exploitation s'élève à 88 kCAD pour un résultat net à 67 kCAD.

VISIATIV INDUSTRY SOL BV

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 1 336 k€. Son résultat d'exploitation s'élève à 59 k€ pour un résultat net à 1 k€.

LIVING ACTOR

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 1 474 k€. Son résultat d'exploitation s'élève à -181 k€ pour un résultat net à -219 k€.

ENTREPRISE DU FUTUR

La société est consolidée depuis le 1^{er} janvier 2020.

La société n'a généré aucun chiffre d'affaires sur l'exercice 2020. Son résultat d'exploitation s'élève à -8 k€ pour un résultat net à -8 k€.

Sa contribution au chiffre d'affaires consolidé 2020 est de 0 k€.

MSC UK

La société est consolidée depuis le 1^{er} mars 2020.

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 861 K€ contre 1 172 K€ en 2019. Son résultat d'exploitation s'élève à 306 k€ pour un résultat net à 241 k€.

Sa contribution au chiffre d'affaires consolidé 2020 est de 809 k€.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 13.722 K€ contre 15.717 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 4.114 K€ contre 3.698 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 8.890 € contre 9.794 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 8 K€ contre 392 K€ pour l'exercice précédent. Une régularisation de la taxe sur les salaires validée par l'administration fiscale a généré un produit de 348 K€.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 5.898 K€ contre 5.724 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 2.336 K€ contre 2.450 K€ pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 83 contre 92 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 933 K€ contre 886 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 54 K€ contre 59 K€ pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 18.119 K€ contre 19.307 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -283 K€ contre 108 K€ pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -462 K€ (contre 1.627 K€ pour l'exercice précédent), il s'établit à -745 K€ contre 1.735 K€ pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -630 K€ contre -593 K€ pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de -1.119 K€ contre -1.921 K€ euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se solde par une perte de -256 K€ contre un bénéfice de 3.064 K€ pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 154.967 K€ contre 120.789 K€ pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de -255.919,42 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter la perte de l'exercice de la manière suivante :

Perte de l'exercice	-255.919,42 euros
---------------------	-------------------

En totalité au compte "report à nouveau" créditeur qui se trouve ainsi porté de 9.633.780,65 euros à 9.377.861,23 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 48.323.566 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 76.267 euros, et qui ont donné lieu à une imposition théorique fixée au taux de droit commun.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Observations du Comité d'entreprise

Le Comité d'entreprise n'a formulé aucune observation sur la situation économique et sociale de la Société en application des dispositions de l'article L. 2323-8 du Code du travail.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous indiquons qu'une convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en application des dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Cette convention d'accompagnement et de prestations de services, d'une durée initiale expirant le 31 Décembre 2020, renouvelable par tacite reconduction pour une nouvelle période d'une année, a été conclue le 1^{er} Février 2020 avec la Société FCDO, représentée par Monsieur Christian DONZEL,

Elle a pour objet d'assistance commerciale et développement commercial et d'assistance à la direction générale et de conseil, et a été conclue moyennant une rémunération de deux cent cinquante mille (250.000) euros hors taxes par an.

Ladite convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 13 Décembre 2019.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Renouvellement du mandat d'administrateurs

Nous vous précisons que les mandats d'administrateurs de :

- Madame Pascale DUMAS
- Monsieur Laurent FIARD
- Monsieur Christian DONZEL

viennent à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale.

Nous vous proposons de bien vouloir procéder au renouvellement de ces mandats pour une nouvelle période de six ans, devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Renouvellement du mandat d'un Co-Commissaire aux comptes :

Les mandats du Cabinet AVVENS AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Jean-Pierre EPINAT, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivent à expiration lors de la réunion de l'Assemblée Générale.

En application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant ne s'impose que si le commissaire aux comptes est une personne physique ou une société unipersonnelle.

Nous vous proposons en conséquence de renouveler le mandat du Cabinet AVVENS AUDIT pour une Nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 et de prendre acte que la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant.

Rémunération des Administrateurs

Vous voudrez bien statuer sur le montant global de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice en cours qui sera clos le 31 décembre 2021 et pour chacun des exercices ultérieurs, que nous vous proposons de fixer trente-six mille (36.000) euros.

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous informons des mandats et fonctions exercés par vos mandataires dans toute société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

4

Nom de l'administrateur	Autres mandats en cours	
	Société	Nature du mandat
Laurent FIARD - A titre personnel	FEAUX (SA) VISIATV SUISSE VISIATV MAROC MOMENT UP (SAS) ALLIATV (SAS) RENOVACT (SARL) LF1 (SARL) CLWEST (Société civile) PDM (Société civile) Z2 (Société civile) 47 (Société civile) JUF1 (Société civile) CLINANTES LA VIE CLAIRE BYSLOS ALDES CLASQUIN LE LYVIC AUVERGNE RHONE-ALPES-INVESTISSEMENT MEDEF LYON RHONE	Administrateur Administrateur Administrateur - Président du CA Directeur Général Président Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Président Vice-Président du Conseil d'Administration
- En tant que représentant permanent	Néant	Néant
Christian DONZEL - A titre personnel	MOMENT UP (SAS) ALLIATV (SAS) FEAUX (SA) (Ex CADESIS) RENOVACT (SARL) FCDO (SARL) CAL INVEST (SARL) CLWEST (Société civile) PDM (Société civile) 47 (Société civile) ZCDO (Société civile) CLINANTES	Président Directeur Général Administrateur Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant
- En tant que représentant permanent	Néant	Néant
Daniel DERDERIAN - A titre personnel	LFK APUCIT SC MIRAB LOUYSS	Gérant Gérant Gérant Gérant
- En tant que représentant permanent de LFK SARL	CREDITPRO France-CTM U Logo	Président Président Président
Hubert JARICOT - A titre personnel	Investissement et Développement LA VIE CLAIRE HLJ Consultants SAS SC Montpellier LA VIE CLAIRE IMMOBILIER CTID	DDO et administrateur Vice Président du Conseil de Surveillance Président Gérant Gérant Gérant
- En tant que représentant permanent	Néant	Néant
Benoit SOURY	Mutuelle AXA IARD SOHO SAS Fondation CARREFOUR Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes Les Haies (Société civile)	Administrateur Président Administrateur Administrateur Gérant
Anne-Sophie PANSERI	MANIFLER URSSAF Rhône Alpes Kedis CESER LIMM MEDEF Rhône Alpes Auvergne EZBEEZ devenu PAYSYSTEM Green On Lyon CCI et CCIR	Directrice Générale (Mandataire Social) Personne qualifiée au CA Administrateur Elue Membre du Conseil Administrateur Administrateur Administrateur Elue
Pascale DUMAS RAVON	SARL Pollathe SARL LA Forcière Pollathe MEDEF LYON RHONE	Gérante Gérante Co-présidente commission Mutations Technologiques et Impacts Sociaux
Sylvie GUINARD	THOMONIER ESSEVELUS (holding Thomonier) BWF Business France	Présidente Gérante Présidente du Conseil d'Administration Administratrice

AUTORISATION DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a consenti, les cautions suivantes :

- La Société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV SOFTWARE FOR SMART BUILDING pour un emprunt d'un montant initial de 1.200.000 euros. Au 31 décembre 2020 le solde du financement restant à rembourser par VISIATIV SOFTWARE FOR SMART BUILDING s'élève à 514 286 euros,
- La Société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV HOSTING pour un emprunt d'un montant initial de 1.650.000 euros. Au 31 décembre 2020 le solde du financement restant à rembourser par VISIATIV SA, qui absorbé par fusion VISIATIV HOSTING en fin d'année 2020, s'élève à 707 143 euros.
- La Société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES pour un emprunt d'un montant initial de 5.209.000 euros. Au 31 Décembre 2020, le solde du financement restant à rembourser par VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES s'élève à 3 906 750 euros.

RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

1. Principaux risques liés l'activité de la société

L'activité historique du Groupe VISIATIV est liée à l'intégration chez des clients industriels de solutions développées par des éditeurs.

Depuis près de 20 ans le Groupe VISIATIV reconduit ses accords de distribution des logiciels CAO du groupe Dassault Systèmes. Le Groupe VISIATIV est classé parmi les principaux distributeurs en France.

Les intérêts à ces accords étant partagés entre les deux parties depuis de nombreuses années et le Groupe comptant parmi les principaux distributeurs de Dassault Systèmes, la Société considère que le risque de non-renouvellement de ces accords est particulièrement limité.

2. Principaux risques liés à la propriété intellectuelle

L'activité du Groupe dépend en partie de la protection de ses droits de propriété intellectuelle, en particulier des logiciels dont il est propriétaire ou distributeur, ainsi que de ses marques et noms de domaines. Certains logiciels développés par les différentes sociétés du Groupe font l'objet de dépôts auprès de l'APP (Agence de Protection des Programmes).

3. Principaux risques liés à l'organisation de la Société

Le succès du Groupe dépend largement du travail et de l'expertise des membres de la direction, en particulier son Président-directeur général et son directeur général délégué. Il dépend aussi d'autres collaborateurs clés en nombre accrus avec la croissance forte du groupe.

La Société a conclu à ce jour une assurance dite « homme clef », pour son Président Directeur Général.

4. Principaux risques financiers

Une partie des financements bancaires étant souscrits à taux variable, le Groupe organise une couverture de taux adaptée à ces engagements.



Le risque de change est considéré comme non significatif, le groupe n'a donc pas pris de disposition en matière de couverture contre les fluctuations des taux de change.

III - ACTIONNARIAT

A. Principaux actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce et d'après la meilleure connaissance qu'en a la société, vous trouverez ci-dessous l'identité des personnes physiques et morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtième, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf-vingtième du capital ou des droits de vote aux assemblées générales, au 31 décembre 2020 :

CAPITAL VISIATIF 31 DECEMBRE 2020							
	actions au bilan	actions au passif	total déduction en capital actions, subordonnées	droits de vote cumulés Omnium CFC	% déduction en capital	% déduction en passif	% déduction en total
DONZEL Christian	67 163	6 225	73 388	140 551	1,82%	1,88%	2,38%
DONZEL Danièle	72	2 030	2 102	2 174	0,05%	0,05%	0,04%
FCCO	210 949	9 800	220 749	431 698	5,48%	5,60%	7,30%
Se total Famille Donzel	278 184	18 055	296 239	574 423	7,36%	7,60%	9,71%
FIARD Laurent	92 039	5 770	97 809	189 848	2,43%	2,51%	3,21%
FIARD Christèle	72	3 450	3 522	3 594	0,09%	0,09%	0,06%
LFI	210 949	5 000	215 949	426 898	5,36%	5,54%	7,22%
Se total Famille FIARD	303 060	14 220	317 280	620 340	7,88%	8,14%	10,49%
se total Fondateurs	581 244	32 275	613 519	1 194 763	15,21%	15,72%	20,20%
CAL INVEST	24 300	3 680	27 980	52 280	0,69%	0,72%	0,88%
ALLIATIF	1 085 569		1 085 569	2 171 138	26,95%	27,81%	36,71%
autres membres conseil (managers)	219 107		219 107	438 214	5,44%	5,62%	7,41%
se total conseil	1 304 676	3 680	1 308 356	2 609 352	32,89%	33,43%	43,90%
FCPE Visiati Actionnaires	32 097	1 700	33 797	33 797	0,44%	0,37%	0,57%
Public	109 762	1 810 393	1 920 155	2 024 439	25,68%	49,23%	34,23%
Autodétention	127 426		127 426		1,61%		0,00%
se total autres	269 285	1 812 093	2 081 378	2 058 236	26,13%	50,10%	34,80%
TOTAL	2 179 505	1 848 048	4 027 553	5 914 631	100,00%	100,00%	100,00%

B. Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la société

Conformément aux dispositions de l'article L 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous rappelons que les actionnaires doivent être informés des opérations visées à l'article L 621-18-2 qui ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les personnes visées audit article.

Au cours de l'exercice écoulé, les déclarations d'opérations pour un montant supérieur à 20.000 € par année civile réalisées au cours de l'exercice sur les titres de la société par les dirigeants et les personnes mentionnées aux articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code Monétaire et Financier sont les suivantes :

Date de l'opération	Identité du déclarant	Organe/personne liée	Nature de l'opération	Prix unitaire	Nature des titres	Montant en Euros
Avril 2020	Laurent FIARD	Président du conseil d'administration	Acquisition de titres	15,86	Actions	47.580,00
Novembre 2020	Christèle FIARD	Espouse Laurent FIARD	Acquisition de titres	15,90	Actions	47.700,00
Novembre 2020	Laurent FIARD	LFI / Gérant	Acquisition de titres	15,8835	Actions	47.650,50

C. Attribution d'actions gratuites et de stock option

- a) Stock option : NEANT
- b) Attributions d'actions gratuites :

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 23 Mai 2019 a autorisé le Conseil d'Administration de votre société, pour une période de trente-huit (38) mois, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre de la société au profit de mandataires et/ou salariés, ou certaines catégories d'entre eux, de la société, et les salariés, ou certaines catégories d'entre eux, des sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L 225-197-2 du Code de Commerce. Elle a fixé à un (1) an la période d'acquisition, et également à deux (2) ans la durée de l'obligation de conservation, et décidé, sous réserve d'éventuels ajustements légaux, que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourrait excéder 10% du capital social.

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2020, le conseil d'administration dans sa séance du 11 Décembre 2020 a décidé procéder à l'attribution gratuite d'actions au profit des Bénéficiaires visés ci-après et dans les proportions suivantes :

Top management	Nombre d'Actions Gratuites Attribuées				
	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E
SICOT Bertrand	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
GARCIA Philippe	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
JOURDAN Grégory	1.250	1.250	1.250	1.250	1.250
BOUCHRARA Senda	1.250	1.250	1.250	1.250	1.250
BERTHIER Johanna	625	625	625	625	625
ANELLI Guillaume	1.250	1.250	1.250	1.250	1.250
DOUTRE Romain	1.250	1.250	1.250	1.250	1.250
DUQUESNE Damien	1.250	1.250	1.250	1.250	1.250
MALRAISON Benoît	1.250	1.250	1.250	1.250	1.250
BIROT Vincent	1.250	1.250	1.250	1.250	1.250
TOTAL	39.375	39.375	39.375	39.375	39.375

et ce, aux conditions et critères indiqués dans le règlement du plan d'attribution d'actions gratuites 2020-2024.

D. Programme de rachat d'actions : descriptif et bilan

Descriptif du programme de rachat d'actions

Etabli en application des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »), ainsi que du Règlement européen (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché, le présent descriptif du programme de rachat d'actions a pour objet d'indiquer les objectifs et les modalités du programme de rachat par la société VISIATIV (la « **Société** ») de ses propres actions qui a été autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 28 Mai 2020 aux termes de sa dixième résolution.

Titres concernés : actions ordinaires.

Code Mnémonique / Code ISIN : VISIATIV / ISIN FR0004029478, ALVIV

Autorisation de l'opération : Assemblée Générale Ordinaire du 28 Mai 2020.

C

Part maximale du capital dont l'achat a été autorisé par l'Assemblée Générale : 10% du nombre d'actions composant le capital de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant), soit à titre indicatif, au 31 Décembre 2020, 402.755 actions.

Il est précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% de son capital et que, lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le Règlement Général de l'AMF, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Prix maximum d'achat : Soixante-cinq (65) euros, hors frais de commissions, ce prix étant en outre fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Montant maximum des fonds disponibles pour les besoins du présent programme : Un million cinq cent mille euros (1.500.000€).

Objectifs par ordre de priorité :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation ;
- remettre, dans la limite de 5 % du capital social, les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société ;
- annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital (11^{ème} résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 28 Mai 2020).

Modalité de rachat : l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens selon la réglementation en vigueur, en une ou plusieurs fois, par intervention sur le marché ou de gré à gré, notamment par transactions de blocs de titres (la part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titres pouvant atteindre la totalité du programme autorisé), et y compris en période d'offre publique.

Durée du programme : à compter du 28 Mai 2020 et jusqu'au 28 Novembre 2021, soit 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 28 Mai 2020.

Répartition par objectifs des actions détenues au 31 décembre 2020 : au 31 décembre 2020, la Société détient 127 426 actions destinées à l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société à travers un contrat de liquidité.

Bilan de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions

BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS	
Actions auto détenues au 31 décembre 2020 :	127 426
Nombre d'actions achetées hors contrat de liquidité :	0
Nombre d'actions vendues :	0
% du capital en auto détention :	3.16%
Cours moyen des achats :	0 €
Cours moyen des ventes :	0 €
	- dont contrat d'animation : 4 606
Montant d'actions inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2020 :	- dont couverture en cas d'attributions gratuites d'actions, options d'achat d'actions au bénéfice des salariés et dirigeants de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires :
	- dont actions acquises en vue de remise en paiement ou échange dans le cadre d'opération de croissance externe : 122 820
	- dont annulation de titres :
Valeur au cours de clôture au 31 décembre 2020 :	2 510 292 €
Valeur nominale :	0,60 €
Montant des frais de négociation :	0 ⁽¹⁾

(1) Montant forfaitaire hors taxe basé sur une période de douze mois.

E. Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration

Conformément à l'article L 225-100 du Code de Commerce, nous vous présentons, en annexe au présent rapport, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du Code de Commerce. Ce tableau fait apparaître l'utilisation de ces délégations au cours de l'exercice écoulé.

✓

IV – DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

La présente Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) contient les informations requises au titre de l'article L 225-102-1 du code de commerce, modifié par la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 – art 55, l'ordonnance n° 2017-1180 et du décret d'application n° 2017-1265, ayant transposés la directive 2014/95/UE du parlement européen et du conseil du 22 octobre 2014, relative à la publication d'informations non financières (confère Rapport RSE en annexe).

*

Votre Conseil vous invite, après la lecture de son rapport complémentaire et des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à CHARBONNIERES LES BAINS

Le 19 mars 2021

Le Conseil d'Administration

M. Laurent FIARD



Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Article D. 441 I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				132
Montant total des factures concernées (TTC)	190.362 euros	45.538 euros	1.260 euros	107.570 euros	344.730 euros
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	1.78 %	0.43 %	0.01 %	1.01 %	3.23 %
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	NON APPLICABLE				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	Aucune				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	Aucune				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais légaux : 30 FDM				

W

	Article D. 441 I, 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				1.442
Montant total des factures concernées (TTC)	38.648 euros	98.435 euros	15.746 euros	578.600 euros	731.429 euros
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	NON APPLICABLE				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	0.23 %	0.60 %	0.10 %	3.51 %	4.44 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	Aucune				
Montant total des factures exclues (TTC)	Aucune				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais légaux : 30 Jours FDM				

VISIATIV
Société Anonyme
au capital de 2 416 531,80 euros
Siège social : 26, Rue Benoît Bennier
69260 CHARBONNIERES LES BAINS
395 008 246 RCS LYON

Tableaux des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

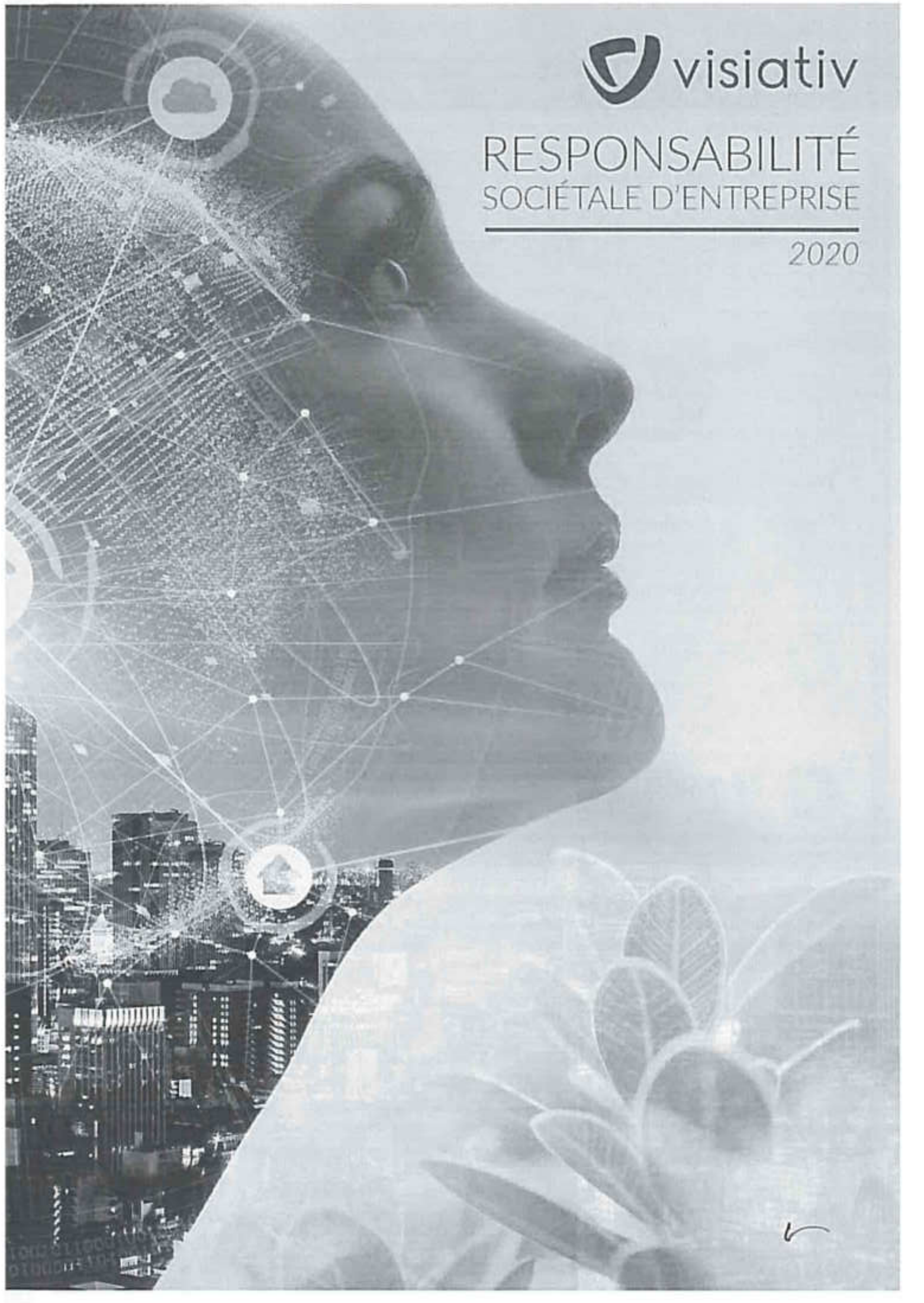
Tableau financier	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	2 416 531	2 416 531	2 416 531	2 410 846	2 109 490
b) Nombre d'actions émises	4 027 553	4 027 553	4 027 553	4 018 077	3 515 818
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	13 722 010	15 716 778	16 351 853	13 745 284	9 450 996
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	2 717 513	5 780 172	5 107 072	4 126 456	2 893 707
c) Impôt sur les bénéfices	-1 118 806	-1 921 915	-2 456 122	-1 788 774	-1 439 401
d) Bénéfices après impôts, amortissement et provisions	-255 919	3 064 035	-1.722.973	1 439 992	4 163 081
e) Résultat distribué					
f) Participation des salariés					
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfices après impôts, mais avant amortissement et provisions	0,95	1,9	1,9	1	1
b) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	-0,06	0,76	-0,43	0,4	1
c) Dividende versé à chaque action					
IV – Ventilation de la nature des actions					
a) Nombre d'actions à dividende prioritaire					
b) Nombre maximum d'actions futures à créer					
c) Par exercice de droits de souscription					
V – Personnel					
a) Nombre de salariés	83	92	94	84	62
b) Montant de la masse salariale	5 898 240	5 724 493	6 032 990	5 260 563	4 547 781
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres)	2 335 526	2 450 315	2 643 044	2 314 698	1 879 263





RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

2020



SOMMAIRE

03-ÉDITORIAL

04-LE GROUPE VISIATIV

Qui sommes-nous ?
Historique
Visiativ en chiffres

08-NOTRE STRATÉGIE RSE

Les 4 axes de la stratégie RSE
Structuration de l'équipe
Une stratégie labellisée



11-RESPONSABILITÉ

Structure & transparence
Leadership & excellence
Les pratiques responsables
La protection des données



18-EMPREINTE SOCIÉTALE & ENVIRONNEMENTALE

Empreinte sociétale
Empreinte environnementale
Bilan carbone



26-EXPÉRIENCE COLLABORATEUR

One experience
Coopérative & singulière
Faite pour viser plus haut
Basée sur une workplace phygitale
Portée par le management



36-ÉCOSYSTÈME

Entreprise DU FUTUR
CONNECT by Visiativ
SWARM
Live for Good

39-OBJECTIFS

ÉDITORIAL



LAURENT FIARD

Co-fondateur et Président Directeur Général
du groupe Visiativ

« ENSEMBLE, NOUS
FAISONS LA DIFFÉRENCE »

La crise que nous traversons nous interroge, et nous challenge tous. Les derniers mois que nous venons de vivre ont démontré la capacité de résilience de Visiativ. Nos premiers réflexes ont été la protection de nos collaborateurs et la continuité de nos services pour nos clients.

Plus généralement, la crise du Covid-19 joue un rôle de catalyseur pour Visiativ. Elle nous permet de nous rapprocher de nos clients, de les aider à traverser cette épreuve et de réadapter notre proposition de valeur. À partir de la dynamique Grand R que nous avons définie, nous sommes parvenus à améliorer notre savoir-faire et élargir notre service. Composée de trois axes : la Résilience (comment rebondir face à l'incertitude ?) ; la Relance (les investissements à entreprendre) ; la Renaissance (la transformation à conduire), nous la déployons désormais aux côtés des dirigeants pour qu'ils puissent formaliser leurs feuilles de route et devenir des entreprises plateformes intelligentes ; une nécessité absolue.

Faire d'une contrainte, une opportunité, c'est aussi cela qui nous anime et qui nous a conduit à repenser et structurer notre responsabilité sociétale. Dans ce contexte si particulier, nous avons souhaité accélérer notre engagement sociétal et environnemental.

Visiativ a toujours été une entreprise ouverte vers son écosystème, investie dans l'expérience collaborateur, une entreprise conviviale et inclusive. Ce ne sont pas que des mots inscrits sur un mur, mais bien une réalité. Nous avons su créer des valeurs singulières et nouer un lien privilégié entre nos collaborateurs, nos clients et nos partenaires. En concomitance avec la stratégie de notre nouveau

plan stratégique CATALYST, il fallait toutefois impulser une nouvelle vision à notre engagement responsable. Puisque notre entreprise ne doit pas simplement être évaluée sur ses performances financières, mais sur son ouverture, sa maturité digitale, son agilité et sa capacité à participer à la dynamique nationale, d'un pays, de nos territoires, de nos causes. Chez Visiativ, l'une ne va pas sans l'autre et nous y sommes attachés.

Si nous nous appuyons donc sur des fondations solides et continuons à les porter et essaimer, nous avons néanmoins défini de nouveaux objectifs que nous accompagnerons par des actions concrètes dans les prochains mois. Nous avons d'ores et déjà fait évoluer la gouvernance de l'entreprise pour mieux répondre aux enjeux à venir, nous allons renforcer les initiatives pour l'inclusion des personnes en situation de handicap, pour l'égalité femmes/ hommes ou encore faire du changement climatique par l'innovation une priorité en nous impliquant aux côtés de Time for the Planet. Nous voulons que chaque collaborateur vive la même expérience et que nous avançons plus loin ensemble afin de faire grandir l'entreprise collectivement. C'est tout le sens de l'évolution de notre RSE qui donne encore plus de poids à l'ADN de Visiativ. De l'importance du collectif, de l'entraide, de la proximité, de l'écoute, de l'engagement, de la digitalisation, de l'humilité.

Tout ce que la crise a finalement mis en lumière et que nous nous efforçons de développer et d'améliorer depuis notre création. Modestement, c'est notre Tierté, notre force. Et nous l'affichons désormais en grand !

↳

LE GROUPE VISIATIV

QUI SOMMES-NOUS ?

Visiativ est le partenaire stratégique des dirigeants des entreprises industrielles pour améliorer leur performance et leur excellence opérationnelle.

— UNE PROPOSITION DE VALEUR GLOBALE

Depuis plus de 30 ans, nous sommes animés par une conviction : une transformation digitale réussie est une transformation collaborative.

C'est pourquoi, ce qui compte le plus pour nous, ce sont les hommes et les femmes qui en sont les moteurs et garantissent collectivement son succès :

- les dirigeants, que l'on accompagne dans l'exécution de leur stratégie d'entreprise et qui recherchent gain de productivité et croissance, pour une plus grande liberté d'entreprendre ;
- les collaborateurs, que l'on doit écouter attentivement pour leur offrir plus d'efficacité dans leur métier au quotidien ;
- les clients, pour qui la maîtrise du produit sur l'ensemble de son cycle de vie va de pair avec efficacité, rapidité et optimisation des coûts ;
- nos experts qui, par leur connaissance pointue de votre secteur, sont capables de vous conseiller et de vous guider tout au long du processus ;
- les communautés, enfin, qui rassemblent des utilisateurs, des clients, des partenaires ou encore des experts et des dirigeants, avec lesquels nous vous mettons en relation, pour encourager le partage d'expériences entre pairs, mais aussi la co-élaboration de nouvelles opportunités et sources de croissance.

Nous avons donc à cœur, grâce à l'innovation et à la digitalisation, de fluidifier, nourrir et démultiplier les synergies créatrices de valeur.

Car, pour développer et accompagner de nouveaux usages, pour amplifier le potentiel de l'entreprise de manière durable, il faut être plusieurs. Non seulement nous en sommes convaincus, mais surtout, nous en faisons, chaque jour, l'expérience.

Passionnés par la transformation digitale, nous le sommes avant tout par les entreprises : nous nous efforçons de comprendre en profondeur leur vision, leur culture, leurs rêves... anticipant ainsi leurs enjeux les plus structurants (désilotage, maîtrise et utilisation de la data...), pour leur permettre d'avoir toujours un temps d'avance.

Et parce qu'il y a autant de transformations digitales que d'entreprises, nous adaptons notre offre à l'ambition et la stratégie de nos clients. Quel que soit l'état d'avancement de leur projet, nous définissons avec eux les différentes étapes de leur plan de transformation digitale ; du diagnostic à la mise en œuvre, en passant par la co-construction de la feuille de route, la formation et le suivi, nous devenons leur partenaire privilégié.

NOTRE ACCOMPAGNEMENT

CONSEILLER
sur l'ensemble de la
chaîne de valeur

Management et
financement de
l'innovation

Transformation numérique
(feuille de route, conduite
du changement, système
d'information...)

Industrie du Futur (CAO 3D,
PLM et fabrication additive)

CRÉER
avec la plateforme
Moovapps

Créateur d'expériences
(Digital Workplace, extranet,
e-commerce BtoB...)

Créateur de plateformes
métier (Innovation, R&D,
SAV...)

Créateur de plateformes
communautaires (Entreprise
DU FUTUR, Lynkoa...)

**DÉPLOYER &
INDUSTRIALISER**
avec la plateforme
3DEXPERIENCE

Continuité numérique
(de l'idéation à la
maintenance)

Usine virtuelle, jumeau
numérique et flux de
production

Matériel technique
(imprimantes 3D, stations
CAO...)

PILOTER
le système d'information

Définition de l'infrastructure
de déploiement
(Onpremise, Cloud)

Connecteurs avec
l'ensemble des solutions
existantes (ERP, CRM...)

Pilotage de l'infrastructure
et de l'infogérance

**RAISON D'ÊTRE**

COOPÉRER, AGIR ET INNOVER POUR UNE PERFORMANCE DURABLE DES ENTREPRISES.

**VISION**

L'ENTREPRISE DE DEMAIN EST UNE ENTREPRISE PLATEFORME INTELLIGENTE OUVERTE SUR SON ÉCOSYSTÈME.

**MISSION**

ACCÉLÉRER L'INNOVATION ET LA TRANSFORMATION DIGITALE.

**AMBITION**

DEVENIR LE PARTENAIRE STRATÉGIQUE DES DIRIGEANTS DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES POUR AMÉLIORER LEUR PERFORMANCE ET LEUR EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE.

La responsabilité sociétale de Visiativ a été construite en cohérence avec la vision globale du Groupe autour d'une ambition forte : soutenir la transformation et la croissance du Groupe dans le monde à travers l'excellence opérationnelle et le numérique durable. En lien avec les objectifs du plan stratégique CATALYST, Visiativ a pour mission d'accélérer l'innovation et la transformation digitale et cela s'applique à l'ensemble de son écosystème : clients, partenaires et collaborateurs. Ces derniers sont les piliers de la performance, ensemble ils forment une communauté hautement engagée.

— CATALYST

CATALYST est le troisième plan stratégique déployé par Visiativ après AUDEO 2017 et NEXT 100. Il va permettre d'accélérer la création de valeur de Visiativ et de renforcer les synergies et la transversalité internes. Le Groupe entend confirmer son positionnement d'acteur global aux multi-compétences engagé au service des PME et ETI, et de leurs dirigeants.

Une perspective que Visiativ va co-construire avec de nouvelles ambitions financières et sociales embarquant toujours collaborateurs, clients et partenaires autour d'une dynamique collective. Notre objectif est de devenir une véritable plateforme de compétences humaines au service de l'expérience digitale.

« Afin de concrétiser ce plan stratégique, nos projets de transformation se structurent autour de quatre piliers majeurs : bâtir les fondations des expériences clients et collaborateurs ; adapter et unifier la proposition de valeur ; adapter notre go to market et devenir One Visiativ et enfin repenser notre responsabilité sociétale et environnementale au service de notre performance. »



Senda Bouchrara, Directrice Générale Adjointe Offre, Transformation & Innovation

— NOS VALEURS

PROXIMITÉ

Dès son origine Visiativ a construit sa valeur sur les interactions entre toutes les parties prenantes de son écosystème : collaborateurs, clients, partenaires, institutionnels et actionnaires.

AUDACE

Composante essentielle pour pouvoir créer, imaginer, entreprendre et innover et qui s'exprime à travers une proposition de valeur singulière et différenciante.

CONFIANCE

Confiance dans les équipes et dans leur capacité à relever des challenges ambitieux qui permet d'instaurer un climat indispensable à l'innovation et à l'engagement.

ENGAGEMENT

Cette notion s'appuie sur une forte croyance et acceptation des valeurs et objectifs du Groupe de la part de nos clients et collaborateurs.

HISTORIQUE

2 COLLABORATEURS

CRÉATION

Création d'AGS, filiale du groupe Suisse AEL
Prémices de l'édition de logiciels pour la gestion de la qualité (VDoc)

Création d'une structure de distribution de la solution SOLIDWORKS (Start-up américaine à ses débuts)

1987 – 1997

1997 – 2007

DYNAMIQUE START-UP

Christian Donzel et Laurent Fiard rachètent AGS France

AGS devient Axemble

Lancement de la plateforme myCADservices

Développement de la suite collaborative Vdoc

Création d'un écosystème de partenaires

ACCÉLÉRATION

Axemble devient Visiativ

Le Groupe s'implante à l'international

Introduction en bourse sur le marché Euronext Growth Paris (précédemment Alternext)

Intensification de la stratégie de croissances externes

Développement des communautés Lynkoa et Entreprise DU FUTUR

2007 – 2017

CONSOLIDATION

Finalisation du plan stratégique NEXT 100 en 2019 avec un an d'avance et lancement du nouveau plan CATALYST

Internationalisation du Groupe dans 10 pays

Nouvelles compétences : conseil en innovation et excellence opérationnelle grâce à l'acquisition du cabinet ABGI et IA avec l'intégration de Living Actor

Développement de la plateforme Moovapps

Évolution de la gouvernance : renouvellement du comité exécutif et nomination de Bertrand Sicot, Directeur Général Délégué.

2017 – AUJOURD'HUI

+ DE 1 000 COLLABORATEURS



Le groupe Visiativ est coté sur Euronext Growth (FR0004029478, ALVIV)



Visiativ distingué au sein des PME-ETI européennes innovantes



Visiativ qualifiée « entreprise innovante », membre de Bpifrance Excellence et de l'Accélérateur ETI



Visiativ engagé dans la dynamique French Fab et membre de la French Tech

VISIATIV EN CHIFFRES

CHIFFRES CLÉS

190,0 M€

CHIFFRE D'AFFAIRES 2020
DONT

70% RÉCURRENT 25% INTERNATIONAL 4,5% DÉDIÉ R&D

18 000
CLIENTS+ DE 1 000
COLLABORATEURS

85/100

INDEX D'ÉGALITÉ

professionnelle et salariale entre
femmes et hommes en 2020

10,7%

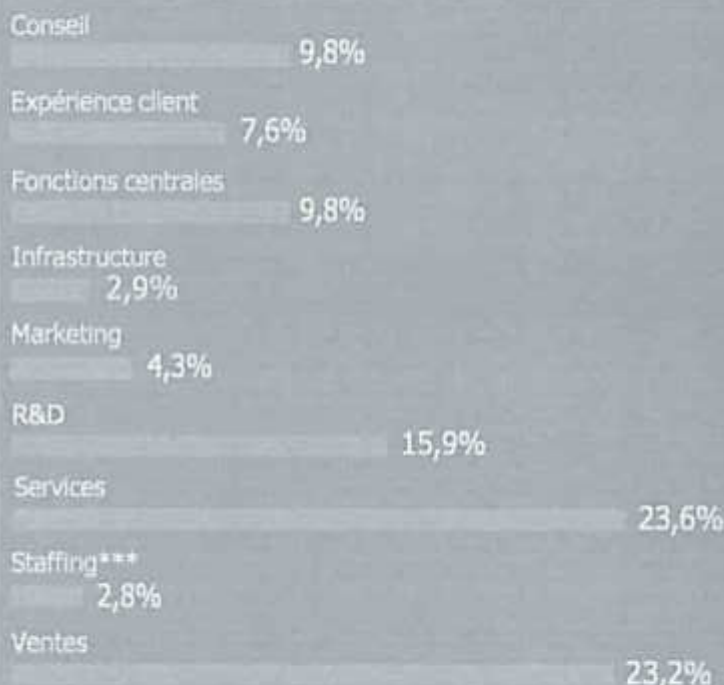
DE COLLABORATEURS
ACTIONNAIRES*

77%

TAUX D'ENGAGEMENT**

dont 41% de collaborateurs promoteurs

75%

DES COLLABORATEURS
PARTAGENT LES VALEURS DE VISIATIV**RÉPARTITION DE L'EFFECTIF
PAR MÉTIER

PAR SEXE



70%



30%

PAR PAYS

FRANCE
+ de 20 agences

USA

ROYAUME-UNI

BÉNÉLUX

MAROC

BRÉSIL

SUISSE

CANADA

LE RECRUTEMENT EN FRANCE

DES POSTES EN CDI
OUVERTS À LA COOPTATION29%
NON-CADRESALTERNANTS
RECRUTÉS EN 2020

✓

NOTRE STRATÉGIE RSE



GRÉGORY JOURDAN

Directeur Général Adjoint Ressources Humaines & RSE

« Si la crise du Covid-19 a perturbé tous les secteurs économiques, elle a aussi été pour Visiativ un moyen de prendre le temps de réfléchir plus profondément à sa nouvelle feuille de route en matière de politique de responsabilité sociétale. Il était inconcevable de la reporter ni d'en faire l'impasse. Au contraire, cette période nous a permis de l'accélérer et de mieux la structurer. Car cette dynamique est indissociable du plan stratégique CATALYST et conditionne aussi sa réalisation.

L'expérience collaborateur et les enjeux sociétaux et environnementaux composent d'ailleurs l'un des 4 piliers de ce plan. Ainsi, pour répondre aux enjeux de développement du Groupe, nous nous devons d'amener notre responsabilité sociétale à un tournant. Si cette dimension a toujours fait sens dans la vie de l'entreprise et l'accompagne depuis sa création, il nous fallait toutefois écrire une ambition plus forte, plus innovante et encore plus collaborative. Nous savons qu'une entreprise est performante si elle réunit l'ensemble de ses collaborateurs autour d'une vision commune : l'esprit collaboratif, créateur de valeur. C'est cela qui nous guide. Notre raison d'être.

QUATRE AXES

À partir de nos fondations, nous avons donc amélioré, réorienté et renforcé notre RSE en faisant le choix de la structurer et de l'organiser autour de quatre axes. Nous avons repensé notre gouvernance en donnant une nouvelle identité au Comité stratégique et au Comité Exécutif. Nous allons renforcer et accélérer notre empreinte sociétale et environnementale par une implication financière et humaine plus importante aux côtés de partenaires, par le biais de notre fonds de dotation Open Initiat'iv.

« L'ENTREPRISE EST PERFORMANTE SI ELLE RÉUNIT L'ENSEMBLE DE SES COLLABORATEURS AUTOUR D'UNE VISION COMMUNE. »

Nous continuerons à nous investir dans les écosystèmes auprès de nos communautés de clients et de partenaires. Enfin, nous allons repenser totalement notre expérience collaborateur à travers la mise en place de programmes portant sur l'inclusion des personnes en situation de handicap, l'égalité femmes/hommes, le bien-être et l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, le management, le développement des talents et ou encore les nouvelles formes de travail. La plupart des enjeux adressés étaient déjà traités mais en les structurant dans des programmes, nous souhaitons que les objectifs, les initiatives et les ambitions soient clairement affichés.

L'ENTREPRISE ENGAGÉE

L'investissement dans cette nouvelle dynamique RSE est la preuve que nous croyons fermement en l'entreprise responsable, ouverte et durable. En l'entreprise collaborative embarquant le collectif. En l'entreprise où la confiance et l'audace permettent à chacun de s'exprimer et de porter des projets innovants contribuant au développement du Groupe. En l'entreprise engagée qui transmet ses valeurs singulières et sincères à son écosystème. En somme, c'est cela qui conditionne la réussite du projet de notre entreprise de demain. »

LES 4 AXES DE LA STRATÉGIE RSE

RESPONSABILITÉ

La responsabilité de Visiativ repose sur une démarche continue de transparence et d'intégrité auprès de l'ensemble de ses parties prenantes.

EMPREINTE SOCIÉTALE & ENVIRONNEMENTALE

Visiativ s'engage en mettant à contribution ses ressources humaines et financières pour mener des engagements sociétaux et environnementaux qui lui sont chers.

EXPÉRIENCE COLLABORATEUR

Le Groupe est convaincu que sa valeur se trouve dans ses collaboratrices et ses collaborateurs. Cette expérience est structurée par des programmes engagés et inclusifs.

ÉCOSYSTÈME

Visiativ supporte et développe des initiatives qui fédèrent son écosystème.



SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS

LE PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

En 2015, les 193 états membres des Nations Unies ont adopté un plan pour obtenir un meilleur avenir pour tous. Au cœur de l'agenda 2030, se trouvent 17 objectifs de développement durable et 169 objectifs visant à relever les défis économiques, sociaux, environnementaux et de gouvernance les plus importants de notre époque.

La stratégie de responsabilité sociétale du Groupe a été réfléchie pour répondre aux objectifs de développement durable établis par les Nations Unies.

STRUCTURATION DE L'ÉQUIPE RSE



GRÉGORY JOURDAN

Directeur Général Adjoint
Ressources Humaines & RSE



ÉLODIE CHANSON

Chargée de mission RSE



LENA FERRENBACH

Chargée de mission RSE

Vous avez des questions ou souhaitez plus
d'informations concernant notre démarche RSE :

RSE@VISIATIV.COM

UNE STRATÉGIE LABELLISÉE

Le Groupe a toujours exprimé une volonté forte d'inclure la responsabilité sociétale dans sa stratégie. Dans une démarche de confiance et de transparence avec l'ensemble de nos parties prenantes, nous souhaitons valoriser nos engagements et nos actions à travers des labels reconnus. Au cours de l'exercice 2019-2020, Visiativ connaît une belle progression de ses notations ESG (Environnement, Social, Gouvernance), récompensant ses efforts en matière de responsabilité sociétale.

ecovadis

Business Sustainability Ratings

La notation EcoVadis s'intéresse à un vaste spectre du système de gestion extra-financier et évalue ainsi les performances des entreprises sur 4 thématiques (social, environnement, éthique des affaires, achats responsables). Cette évaluation reconnue à l'international, s'appuie sur des preuves concrètes.

Grâce au déploiement de sa stratégie RSE, Visiativ ambitionne d'atteindre le niveau Or d'ici 2023.



Gaïa Rating est un indice de référence qui mesure la performance ESG des PME et ETI.

Ce classement est devenu un incontournable pour évaluer des entreprises par le prisme de facteurs extra-financiers et de développement durable.

Sur le dernier exercice, Visiativ obtient la note de 64/100 soit une progression de 25 points par rapport à l'exercice 2018-2019. Visiativ se classe à la 33ème position de sa catégorie (chiffre d'affaires compris entre 150 et 500 millions d'euros) soit une progression de 26 places.



RESPONSABILITÉ

La responsabilité de Visiativ repose sur une démarche continue de transparence et d'intégrité auprès de l'ensemble de ses parties prenantes.

La responsabilité sociétale de l'entreprise est fondamentale dans le développement de Visiativ et surtout elle fait sens dans le projet du plan CATALYST initié en janvier 2020. Nous faisons donc évoluer notre structure et notre gouvernance afin d'adapter et d'anticiper nos nouveaux enjeux. C'est la raison pour laquelle, nous avons repensé nos différents organes de décision.

Une nécessité pour assurer transparence, équilibre et suivi des axes stratégiques et impulser la vision du futur. De plus, nous avons renforcé nos pratiques responsables, ainsi que la protection des données de l'ensemble des parties prenantes tant du point de vue du RGPD que dans l'approche de la cybersécurité. Autant de transformations qui s'inscrivent dans la continuité de ce que notre Groupe bâtit depuis sa création en 1987. Et qui permettent d'écrire le futur avec des bases renforcées.

**TRANSPARENCE
INTÉGRITÉ
ENSEMBLE**



STRUCTURE & TRANSPARENCE

Visiativ a mis en place différents organes de décisions adaptés à son fort développement. Cette organisation de la gouvernance assure l'équilibre et le suivi des axes stratégiques.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un conseil d'administration adapté à l'accompagnement du fort développement de Visiativ, en particulier à l'international, se réunit une fois par trimestre pour examiner l'évolution des performances. Sur six administrateurs (hors dirigeants du Groupe), cinq sont des dirigeants d'entreprises de services ou industrielles.

**DANIEL DERDERIAN**Fondateur et PDG d'Axelliance,
PDG de CREDIPRO France**CHRISTIAN DONZEL**

Co-fondateur et Senior Advisor de Visiativ

**PASCALE DUMAS**

Ancienne présidente de HP France

LAURENT FIARD

Co-fondateur et PDG de Visiativ

**SYLVIE GUINARD**Présidente de Thimonnier,
Vice-Présidente de la FIM**HUBERT JARICOT**

Gérant de HLJ

**ANNE-SOPHIE PANSERI**Présidente de Maviflex, Directrice générale
de PIL, Dirigeante de Green On Lyon,
Présidente de Femmes Chefs d'Entreprise**BENOIT SOURY**Directeur du marché bio du groupe
Carrefour

COMITÉ STRATÉGIQUE

Le comité stratégique, constitué de François Enaud, Laurent Fiard, Président Directeur Général de Visiativ, Bertrand Sicot, Directeur Général Délégué de Visiativ, et Senda Bouchrara, Directrice Générale Adjointe Offre, Transformation & Innovation de Visiativ, a pour mission d'accompagner le plan de transformation de Visiativ et la proposition de valeur associée, et de veiller à sa bonne exécution par le comité exécutif.

**SENDA BOUCHRARA**Directrice Générale Adjointe Offre,
Transformation & Innovation de Visiativ**FRANÇOIS ENAUD**

Ancien PDG de Sopra Steria

**LAURENT FIARD**

Co-fondateur et PDG de Visiativ

BERTRAND SICOT

Directeur Général Délégué de Visiativ



COMITÉ EXÉCUTIF

En lien avec le nouveau plan stratégique CATALYST, le comité exécutif a évolué et est composé de profils complémentaires et experts dans leur domaine respectif (voir page 14). Ce comité est à l'origine des décisions stratégiques et veille ainsi à la bonne exécution du plan stratégique.

COMITÉS DE DIRECTION

Les comités de direction se réunissent régulièrement afin d'échanger sur l'avancement des projets en cours et d'assurer le suivi budgétaire. Ils veillent à ce que l'opérationnel soit en lien avec les objectifs et la stratégie globale de l'entreprise.

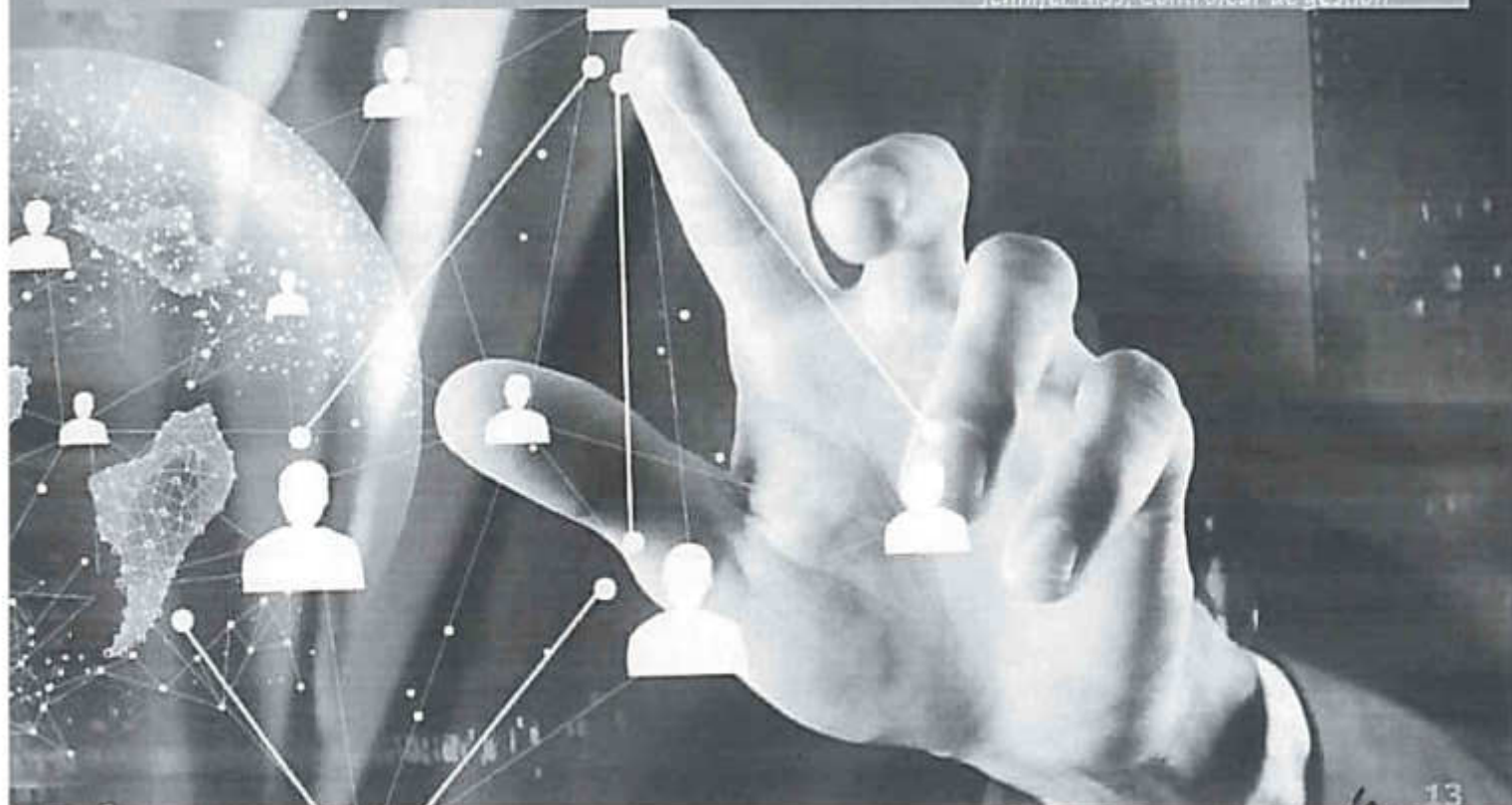
OPEN COMEX

Dans le cadre du programme Resonance by Visiativ (voir page 30), les collaborateurs ont leur place au sein de l'exécutif grâce aux OPEN COMEX. Cette initiative consiste à inviter trois collaborateurs à participer aux comités exécutifs du Groupe aux côtés des membres de l'équipe dirigeante : un moyen d'être plus transparent et participatif. Un tirage au sort est réalisé tous les deux mois auprès d'un collectif d'une centaine de volontaires.

« J'étais curieuse de découvrir les coulisses du Comex. J'ai constaté que ces réunions donnent lieu à des discussions très concrètes qui ont un impact direct sur le quotidien de l'entreprise. Les sujets sont discutés avec beaucoup de sérieux et de sérénité de la part de l'ensemble des membres. La participation à un Open Comex est l'occasion de mieux comprendre les préoccupations de la Direction et de découvrir comment sont prises les décisions. J'ai réellement apprécié participer à cette expérience et je remercie la Direction de m'avoir permis d'y assister. »



Jennifer Niss, Contrôleur de gestion





LEADERSHIP & EXCELLENCE

Venus d'horizons différents, tous les membres du comité exécutif sont impliqués en tant que sponsor dans les projets de transformation du Groupe.

LAURENT FIARD

Président Directeur Général & co-fondateur

VISION – BUSINESS – STRATÉGIE

Laurent est à la tête de Visiati depuis sa création en 1987. Il définit la vision de l'entreprise et construit la stratégie globale. Il intervient dans les projets structurants axés notamment sur l'excellence opérationnelle en coordination avec les autres membres du comité exécutif.

BERTRAND SICOT

Directeur Général Délégué

SYSTÈME D'INFORMATION – EXPÉRIENCE CLIENT – INTERNATIONAL – ÉCOSYSTÈME

Bertrand a rejoint l'équipe Visiati début 2020, apportant trente années d'expérience en ventes & marketing de solutions logicielles pour l'industrie autant sur le plan national, européen que mondial. Il se concentre sur l'expérience client Visiati à tous les niveaux de l'entreprise et sur le renforcement de l'activité à l'international. Il accompagne le déploiement opérationnel de la stratégie.

**GRÉGORY JOURDAN**Directeur Général Adjoint
Ressources Humaines & RSE

EXPÉRIENCE COLLABORATEUR – RSE – RESSOURCES HUMAINES

Après 15 ans passés dans des groupes français et internationaux, Grégory a rejoint Visiati en 2019 afin de repenser et accompagner les nouvelles stratégies Ressources Humaines et RSE en France et à l'international. Au-delà de la structuration, Grégory a pour ambition d'accompagner la transformation de Visiati en mettant en place, avec ses équipes, une stratégie RH innovante et performante centrée autour de l'expérience collaborateur.

PHILIPPE GARCIADirecteur Général Adjoint Finance
& Légal

FINANCE – ADMINISTRATIF – LÉGAL – M&A – RELATIONS INVESTISSEURS

L'arrivée de Philippe en janvier 2020 coïncide avec le lancement du nouveau plan stratégique CATALYST.

Ses précédentes expériences, notamment dans l'univers de sociétés cotées et en matière de développement international, sont des atouts déterminants pour soutenir le déploiement de CATALYST.

SENDA BOUCHRARADirectrice Générale Adjointe Offre,
Transformation & Innovation

OFFRE PRODUIT – INNOVATION – TRANSFORMATION – SÉCURITÉ

Fort de près de 20 ans d'expérience au sein de groupes technologiques et de logiciels, Senda apporte son expertise depuis 2020 pour garantir la réussite de la transformation de Visiati en lien avec la stratégie. Senda travaille sur les axes principaux suivants : servir l'expérience client à travers le déploiement des solutions logicielles, renforcer la proposition de valeur en proposant une offre adaptée et innovante en lien avec les ambitions de CATALYST et aligner son déploiement.

LES PRATIQUES RESPONSABLES

Visiativ met un point d'honneur à mettre en place des dispositifs et des pratiques responsables visant à prévenir toutes formes de corruption et trafic d'influence. En 2021, Visiativ a décidé de renforcer sa politique et ses actions en lien avec les exigences réglementaires :

- Intégration de critères sociaux et environnementaux dans les pratiques d'achats/sous-traitance.
- Engagement en faveur de la responsabilité fiscale.
- Formalisation d'une politique d'éthique des affaires et de lutte contre la corruption.
- Process d'identification des conflits d'intérêts potentiels.
- Mise en place d'un référent et de processus de lutte contre toutes les formes de harcèlement.

LA PROTECTION DES DONNÉES

— SÉCURITÉ DES DONNÉES

La protection des données personnelles et des informations confidentielles de nos clients, de nos partenaires et de nos collaborateurs est une question primordiale.

L'enjeu de la sécurité de l'information repose aujourd'hui sur quatre axes : la confidentialité, la disponibilité, la traçabilité et l'intégrité des données. Afin de centraliser et de piloter l'ensemble des démarches et procédures menées par le Groupe en matière de sécurité, une cellule a été mise en place et un comité sécurité a été nommé. Cette organisation transverse a pour objectif de faire respecter ses obligations légales et d'assurer les SLA (Services Level Agreement) qui garantissent la sécurité et le niveau de service engagé par Visiativ.

La sécurité des données : un enjeu majeur à tous les niveaux de l'entreprise

Un programme de sensibilisation auprès des collaborateurs est également de mise, ce dernier est adapté

au profil et au métier de chacun. Il est indispensable de former et d'accompagner le plus grand nombre pour garantir le respect des bonnes pratiques en matière de sécurité informatique.

Un savoir-faire certifié

Pour répondre aux exigences de nos clients, nous évaluons régulièrement l'efficacité de nos procédures et d'adéquation de nos services à travers notamment des audits de conformité (voir page 17) pour certaines solutions. Il s'agit de preuves factuelles qui attestent de notre savoir-faire sur la gestion de la sécurité informatique et nous impose une discipline pour maintenir un plan d'amélioration continue.

Gage de qualité et de transparence, Visiativ a l'ambition d'étendre le périmètre des certifications dans les prochaines années.

99,95%

Taux de disponibilité du Cloud Moovapps en 2020

« Le comité sécurité a pour mission de renforcer la sécurité informatique de nos systèmes d'information et de nos solutions. Il prodigue également des conseils et des formations aux collaborateurs pour les sensibiliser aux risques en matière de cybersécurité. Enfin, il a un rôle à jouer en termes d'innovation afin de renforcer la proposition de valeur Visiativ. »



Roch Auburtin, Directeur de la Sécurité des Systèmes d'Information et du Comité Sécurité



LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en application en mai 2018 et s'applique à toutes les organisations traitant des données personnelles de résidents de l'Union Européenne. La mise en conformité au RGPD est un processus d'amélioration continue qu'il faut ancrer dans l'organisation de l'entreprise conformément aux recommandations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et du Comité Européen de la Protection des Données (CEPD).

En vue de la mise en conformité au RGPD, différentes entités du Groupe ont été auditées et des plans d'actions ont été établis. Parmi les actions mises en œuvre :

- La désignation d'un Data Protection Officer (DPO) lorsque cela a été nécessaire ;
- La mise à jour de contrats clients/prestataires concernant les données personnelles ;
- Un travail quotidien sur la mise à jour ou mise en conformité de nos politiques et procédures ;
- La sensibilisation des équipes manipulant des données personnelles (marketing, ressources humaines, force commerciale...)

Visiativ utilise la plateforme Mission RGPD au quotidien (voir encart ci-dessous). L'outil permet d'assurer un suivi régulier et de tenir les registres des traitements à jour.

« Pour mener à bien la mise en conformité chez Visiativ, nous avons travaillé en mode projet : un fonctionnement qui permet de s'adapter aux spécificités de chaque entité du Groupe. À l'échelle de Visiativ Managed Services par exemple, nous avons établi une politique de confidentialité accessible par tous. Cette politique centralise toutes les informations concernant le traitement des données personnelles collectées. Nous avons également mis à disposition une procédure de demande de droit pour les collaborateurs et le service juridique. Enfin, nous avons construit et maintenons à jour les registres de responsable de traitement et sous-traitant qui recensent l'ensemble des traitements de données. L'ensemble de ces actions ont contribué au renouvellement de la certification ISO 27001 notamment (voir page 17). » Alison Schoenleber, Juriste IT/IP



Mission RGPD

Mission RGPD a été élu parmi les **legaltechs françaises de l'année 2019** spécialisées en protection des données (baromètre par Maddyness et Actualités du droit Wolters Kluwer) et a été distingué aux **Trophées du Droit 2020**.

Mission RGPD

À la veille de l'entrée en vigueur du RGPD, en mai 2018, Visiativ annonçait le lancement de Mission RGPD en partenariat avec le Cabinet d'avocats Simon & Associés, expert en protection des données et compliance.

Mission RGPD est une plateforme numérique complète et évolutive soutenue par une assistance juridique experte en RGPD. Outil de gestion du cycle de vie des traitements de données à caractère personnel, Mission RGPD permet aux entreprises de protéger leurs informations personnelles et de pérenniser la démarche.

Le projet, initié par des collaborateurs Visiativ, est désormais une entité indépendante. Mission RGPD a déjà équipé plus de 150 références en Europe et anime la plus grande communauté francophone dédiée au RGPD avec plus de 4 000 membres.



DES CERTIFICATIONS ADAPTÉES AUX SPÉCIFICITÉS DE NOS MÉTIERS ET AUX ATTENTES DE NOS CLIENTS

Visiativ Managed Services certifié ISO 27001 et HDS

Visiativ Managed Services, filiale spécialisée dans les infrastructures IT, délivrent des socles informatiques certifiés ISO 27001 & Hébergeur de Données de Santé (HDS) adaptés aux besoins des entreprises qui souhaitent se digitaliser.

« La certification ISO 27001 nous astreint à sécuriser nos services. La gestion des habilitations, la filtration des accès et leur supervision font partie de mesures imposées par cette norme. Nous sommes audités deux fois par an, c'est pourquoi nous vérifions nos processus et nos pratiques dans la durée. Bien sûr, cette norme est facultative, mais la sécurité et celle de nos clients sont essentielles. »

André Frachon, directeur de Visiativ Managed Services

SMSI iPorta SIGR, certifié ISO 27001

iPorta développe et commercialise des solutions collaboratives dédiées au marché du smart building. Ce secteur d'activité requiert un haut niveau de sécurité des données. La certification ISO 27001 du SMSI (Système de Management de la Sécurité de l'Information) qui bénéficie à la solution de SIGR (Système d'Information de Gestion des Risques) atteste de notre capacité à traiter des données sensibles et à les protéger pour nos clients.

ABGI certifié ISO 9001 et OPQCM

ABGI est l'entité spécialisée en conseil en management et financement de l'innovation. Amenés à traiter des données hautement confidentielles liées aux innovations de ses clients, les collaborateurs doivent faire preuve d'une éthique irréprochable. ABGI s'est tournée vers des certifications reconnues et adaptées à ses activités.

La norme ISO 9001 atteste de la conformité du système de management de la qualité, garantissant la rigueur et l'efficacité de l'approche, l'amélioration continue des processus et la satisfaction client.

La qualification OPQCM (Office professionnel de qualification des conseils en management) est un gage de professionnalisme et de satisfaction client. Elle permet également d'exercer des prestations juridiques à titre accessoire.

Le référencement Conseil en CIR-CII est un dispositif animé par la Médiation des entreprises. Il vise à distinguer les acteurs s'engageant dans une dynamique de relations durables avec leurs clients, dans le respect d'une Charte comprenant 5 devoirs et 11 engagements.

RESPONSABILITE SOCIALE

Les hommes et les femmes de Visiativ constituant, partout dans le monde, son premier capital, le Groupe accorde une grande importance à la gestion des ressources humaines, et met un point d'honneur à s'engager auprès de ses collaborateurs pour leur assurer un environnement de travail sain, plaisant et motivant ; où le partage et l'humain sont au cœur de l'activité du Groupe.

I - DROITS HUMAINS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Groupe respecte les législations relatives aux droits de l'homme et aux conditions de travail dans les pays où il est présent, et notamment celles des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), traitant en particulier du respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, de l'élimination du travail forcé ou obligatoire et de l'abolition effective du travail des enfants. Le risque social d'atteinte aux droits de l'homme est faible au sein du Groupe, du fait de la nature de ses activités et de la localisation de ses bureaux, il n'en reste pas moins vigilant quant à la veille et au respect de ces principes.

II – ORGANISATION DU TRAVAIL

Toutes les sociétés françaises du Groupe appliquent les dispositions légales sur le temps de travail (35 heures hebdomadaires, tout dépassement faisant l'objet de compensation).

Un accord collectif sur le temps de travail a été conclu avec certaines sociétés du Groupe. Cet accord stipule que les cadres sont au forfait jour, les non-cadres au forfait heure.

III – SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Le Groupe Visiativ veille avec soin au bien-être, à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs ; en faisant des points réguliers avec la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail pour discuter des points d'attention en matière de risques psycho-sociaux et d'établir des mesures pour limiter ces risques professionnels. Des actions de prévention et d'amélioration des conditions de travail sont également discutées lors de ces rassemblements.

IV – REMUNERATION

La masse salariale est maîtrisée, et reflète la politique d'investissement de VISIATIV pour accroître la diversification de ses produits et technologies et accompagner l'expansion du Groupe ainsi que la transformation numérique de ses clients.

Tous les collaborateurs perçoivent au moins le salaire minimum légal ou conventionnel en vigueur dans chaque pays. VISIATIV pratique une politique de rémunération équitable en matière d'augmentation annuelle, tenant compte essentiellement de l'évolution du coût de la vie et du contexte local du marché du travail.

Certaines sociétés françaises du groupe bénéficient d'un accord d'intéressement, en complément du dispositif légal de Participation des Salariés aux Résultats de l'Entreprise (pour les structures éligibles).

Un Fond Commun de Placement Actionnariés Salariés Visiativ a été mis en Place au cours de l'année 2014. Ce fond a permis aux collaborateurs des structures françaises du groupe d'accéder au capital de la Société à des conditions privilégiées.

V - LE DIALOGUE SOCIAL

Conformément aux législations en vigueur en France, un Comité Social et Economique (CSE) a été mis en place au sein de l'UES de Visiativ, ainsi qu'au sein des sociétés suivantes : Living Actor, Valla et ABGI France. Sur le périmètre de l'UES, le CSE a été élu en juin 2019 et ce pour une période de 4 ans. Le dialogue social constitue un élément essentiel dans notre stratégie RSE, qui se veut humaine et collaborative.

Le CSE est compétent pour ce qui concerne la santé, la sécurité, les conditions de travail des collaborateurs, pour les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production. Le CSE assure l'expression collective des collaborateurs.

Il est composé de 13 membres titulaires et 7 membres suppléants. 1 secrétaire, 1 secrétaire adjoint, 1 trésorier, 1 trésorier adjoint. Le syndicat CFDT est le syndicat représentatif du CSE, et a désigné 1 délégué syndical pour le représenter.

Le CSE est l'unique institution représentative du personnel dans l'entreprise. Les missions et le fonctionnement du CSE varient en fonction du nombre de salariés dans l'entreprise. Au-delà de certains seuils d'effectifs, les prérogatives du CSE sont plus importantes.

Le CSE est en charge des œuvres sociales, qui se traduisent par la mise en place d'activités sociales et culturelles en faveur des collaborateurs. Le CSE distribue notamment des chèques cadeaux à tous les collaborateurs de l'UES pour les fêtes de fin d'année.

Sur l'année 2020, les commissions suivantes se sont réunies, à hauteur de 4 fois par an pour la CSSCT et de 1 fois par an pour les autres commissions :

- CSSCT (Commission santé, sécurité et conditions de travail) : elle se voit confier, par délégation du CSE, tout ou partie des attributions du comité relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail, à l'exception du recours à un expert et des attributions consultatives du comité (la CSSCT ne peut ainsi émettre un avis en lieu et place du CSE) ; la CSSCT participe notamment à l'élaboration et à la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) ;

- Commission Formation : cette commission a en charge de préparer les délibérations du comité social et économique, d'étudier les moyens permettant de favoriser l'expression des salariés en matière de formation, d'étudier les problèmes spécifiques concernant l'emploi des jeunes et des travailleurs handicapés ;

- Commission Information et Aide au logement : cette commission a en charge de faciliter l'accès au logement et l'accession des travailleurs à la propriété et à la location des locaux d'habitation ;

- Commission Egalité professionnelle : cette commission a en charge de préparer les délibérations du CSE prévues dans le cadre de la consultation sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi ;

Elue en 2019, une référente en matière de lutte contre le harcèlement moral et sexuel et contre les agissements sexistes se tient à disposition des collaborateurs pour prévenir toutes formes de harcèlement, et représente un contact privilégié en cas de manquement à signaler.

Au sein du groupe 100% des collaborateurs du périmètre France sont couverts par une convention collective (SYNTEC).



EMPREINTE SOCIÉTALE & ENVIRONNEMENTALE

Visiativ s'engage en mettant à contribution ses compétences, ses expertises et ses ressources humaines et financières pour mener des engagements sociétaux et environnementaux qui lui sont chers.

« Lorsque la direction de Visiativ m'a proposé de devenir chargée de mission RSE, c'est un sentiment de satisfaction qui m'a traversé à l'idée de pouvoir m'impliquer pour structurer et accélérer la responsabilité sociétale de l'entreprise. Depuis sa création, Visiativ a toujours fait de l'empreinte sociétale et environnementale sa raison d'être. Entrée en 2016, j'ai pu le constater. Ayant moi-même un handicap invisible, pour la première fois de ma carrière, j'ai mesuré cette ouverture, cette bienveillance et cette inclusion qui se dégagent à tous les étages. En somme, cette envie de s'impliquer pour une société meilleure. Visiativ porte dans son ADN cette singularité de vouloir faire évoluer les mentalités tant par le soutien financier à des initiatives qui font sens que par des actions concrètes qui embarquent les collaborateurs, mais aussi tout son écosystème. C'est la raison pour laquelle, dans les missions qui m'ont été confiées, je souhaite que nous puissions mieux structurer et valoriser nos engagements, aller encore plus loin en accompagnant de nouveaux projets qui nous tiennent à cœur grâce au fonds de dotation OPEN INITIAT'IV. Inscrite dans la dynamique du plan CATALYST, l'impulsion donnée à la politique RSE de Visiativ doit permettre à chacun de la comprendre, de s'y reconnaître et surtout de pouvoir impliquer le collectif. Car c'est ensemble que nous irons plus haut et plus loin ! »

Élodie Chanson, Chargée de mission RSE



ENVIRONNEMENT SOCIÉTÉ ENGAGEMENT

Fonds de dotation OPEN INITIAT'IV

Au cœur de l'engagement sociétal, Visiativ a créé un fonds de dotation pour encourager et soutenir l'engagement des collaborateurs et promouvoir le mécénat de compétences.

Le fonds de dotation OPEN INITIAT'IV a pour but de financer et d'accompagner, avec nos collaborateurs engagés, des projets associatifs ou d'intérêt général œuvrant dans les thématiques sociétales en lien avec les Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Le fonds de dotation porte nos ambitions d'engagements autour de l'inclusion des personnes en situation de handicap ou fragilité sociale et l'accès aux nouvelles technologies par l'éducation.



EMPREINTE SOCIÉTALE

L'empreinte sociale de Visiativ est un moteur de croissance structuré autour de deux piliers :



À travers des actions de terrain et de mécénat de compétences souvent proposées par les collaborateurs, Visiativ entend participer au changement de société en donnant une chance à tous. C'est par ces initiatives et dans une démarche collaborative mobilisant et fédérant l'ensemble des équipes autour d'un même objectif que l'entreprise répond aux enjeux sociétaux de la diversité et de l'égalité des chances. Mais Visiativ va plus loin.

Consciente de la croissance et de l'évolution toujours plus rapides des technologies, le Groupe souhaite aussi donner l'accès à l'informatique à tous par l'éducation. Et former dans le même temps, de nouveaux talents. Le développement de l'ensemble du potentiel humain, quelles que soient les difficultés rencontrées est une de ses priorités. C'est le rôle d'une entreprise engagée !



INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP OU DE FRAGILITÉ SOCIALE

Le développement de l'ensemble du potentiel humain, quelles que soient les difficultés rencontrées (handicap, fragilité sociale) est une priorité pour Visiativ. Celle-ci est partagée et portée par l'ensemble des collaborateurs du Groupe à travers du mécénat de compétences et des initiatives menées sur le terrain.



NOUVELLE ÈRE

Visiativ soutient l'inclusion des personnes en situation de handicap et mène des actions de sensibilisation auprès de ses collaborateurs. Depuis 2012, elle s'engage aux côtés de Nouvelle Ère pour faire évoluer les pratiques et les mentalités afin d'œuvrer pour l'accès et le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap ou de fragilité sociale. Cette structure, fondatrice du Congrès Nouvelle Ère, porte et essaime un modèle singulier : « Bâtir ensemble la société inclusive en partant du handicap, définit son fondateur Jean-Baptiste Hibon qui aide les entreprises à se transformer. En France, il y a 12 millions de personnes en situation de handicap et 11 millions d'aidants, ce qui fait 23 millions de personnes touchées de près ou de loin. Dès lors, pour réussir une société inclusive, la question du handicap est essentielle, mais elle ne se

fera qu'en bâtissant un projet unique. Il s'agit de se transformer avec l'autre en donnant le meilleur de soi-même pour améliorer le bien commun de l'entreprise. » Une démarche qui passe par des actions réunissant toutes les forces de l'entreprise : clients, fournisseurs et collaborateurs. « L'entreprise de demain est celle où l'ensemble des parties prenantes sera partenaire de la raison d'être de l'entreprise. » Pour cela, le numérique est un outil sur lequel Jean-Baptiste Hibon et Visiativ entendent s'appuyer. « Nos deux visions convergent. De leur côté, ils ont cette culture du numérique et de mon côté, celle du handicap. » Plus largement, Nouvelle Ère a l'idée de réunir les acteurs du monde de l'entreprise et du handicap autour d'une plateforme afin d'échanger sur les bonnes pratiques.

8 ANNÉES D'ENGAGEMENT
auprès de Nouvelle Ère





Visiatic & Moovapps Team - Le Groupe Brest-Pays de la Loire

En s'engageant au sein du Club des partenaires H+ Sport, Visiatic soutient la Ligue Handisport Auvergne-Rhône-Alpes pour favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap. Dans ce cadre, le Groupe parraine un des meilleurs espoirs de l'escrime fauteuil français, Gaëtan Charlot.



▲ Démonstration d'escrime fauteuil lors d'un afterwork interne.

« Je suis très heureux d'être soutenu par Visiatic et ses collaborateurs. J'ai pu échanger avec eux et partager mon parcours, mes difficultés et mes challenges du quotidien. Les collaborateurs ont été très réceptifs. Nous continuons les échanges via Moovapps Team. »



Gaëtan Charlot, étudiant INSA et espoir handisport français

+500 INTERACTIONS
avec Gaëtan via Moovapps Team

3 QUESTIONS AU CLUB H+ SPORT

Trois questions à Emmanuelle Thomas, responsable des partenariats du Club H+ Sport de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes Handisport.

Quels sont les objectifs du Club H+ Sport ?

La vocation du Club des partenaires de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes Handisport est de rassembler des entreprises engagées par le sport via les ligues Handisport et du Sport Adapté. Notre souhait est de créer un partenariat qui repose sur un enrichissement mutuel se traduisant par la maxime : « donner – vivre – recevoir ». C'est cela tout le sens de l'échange, de la démarche. Concrètement, les entreprises peuvent apporter leur aide de plusieurs manières : par un don financier soutenant un sportif, l'organisation d'événements, l'achat de matériel ou la formation et également par des dons en nature ou techniques. L'entreprise peut également mettre à disposition ses compétences ou ses services, permettant ainsi de diminuer nos dépenses.

De quelle manière s'est faite la rencontre avec Visiatic ?

Je connaissais les actions menées par le Groupe. Suite à une rencontre avec Laurent Flard, Visiatic a été notre premier partenaire et donc une vitrine pour en accueillir d'autres, après. Je précise que lorsque Visiatic s'engage, ce ne sont pas que des mots, mais une écoute, une bienveillance et des actions concrètes qui sont conduites ensemble, fédérant de nombreux collaborateurs en interne.

Quelle est la nature des engagements de Visiatic auprès du Club H+ Sport ?

Elle est de deux sortes : à la fois financière, de quoi permettre à la Ligue d'obtenir des moyens supplémentaires. Et par le soutien de l'un des meilleurs espoirs de l'escrime fauteuil français, Gaëtan Charlot. Une initiative qui réunit autour de lui, une communauté d'une centaine de personnes de Visiatic qui ont choisi de le soutenir et qui l'accompagnent dans sa progression. Au fil du temps, une belle relation durable s'est ainsi installée. Et devrait s'intensifier.



initiatives cœur.fr

Depuis 2017, Visiativ est partenaire technique de La Team Initiatives-Cœur qui réalise des courses en voilier à travers le monde. Ce programme sur 4 ans a permis d'accompagner le voilier, skippé par Samantha Davies, sur les principales courses : la Transat Jacques Vabre 2017 et 2019, la Route du Rhum 2018 et le Vendée Globe 2020.

Chaque course est l'occasion de sensibiliser le public à l'action de Mécénat Chirurgie Cardiaque et permet de collecter des fonds pour cette cause. L'association permet à des enfants atteints de maladies du cœur de se faire opérer en France lorsque cela est impossible chez eux faute de moyens techniques ou financiers.

Avec la collaboration de Dassault Systèmes, qui a financé les licences SOLIDWORKS, Visiativ a permis à l'équipe Initiatives-Cœur d'être formée, conseillée et assistée afin d'exploiter au mieux les solutions et ainsi donner vie à leur maquette. Cet accompagnement a été très bénéfique puisqu'il a rendu possible l'amélioration technique du bateau, aujourd'hui équipé de foils dernière génération qui apportent un gain de performance et de vitesse important.

Chaque course est suivie avec attention par les collaborateurs du Groupe : comptes-rendus quotidiens, suivi du classement et des performances du voilier.



Pour appuyer son positionnement, Visiativ accompagne plusieurs projets en lien avec ses valeurs et le pilier Inclusion de sa stratégie.



Afin de lutter contre la précarité des personnes mal logées ou sans domicile, le Groupe Visiativ est engagé aux côtés du collectif l'Entreprise des Possibles, fondé par Alain Mérieux. La mission étant de réunir des moyens humains, financiers et immobiliers.



Visiativ soutient l'association Art For Science qui crée des contenus et des événements mêlant l'art et les neurosciences. L'objectif est de dévoiler le fonctionnement et les bienfaits des activités artistiques sur le cerveau.



Dans le cadre d'un projet de mécénat de compétences, Visiativ a développé une plateforme Moovapps à destination des patients et des médecins de l'association CAMI Sport & Cancer, qui met en place des programmes de thérapie sportive pour les personnes atteintes de cancer.



Depuis 2013, Visiativ soutient Pachamama, association dont la triple vocation, environnementale, humanitaire et d'insertion par l'économie, permet de mener des projets variés à Madagascar qui ont pour but de favoriser la protection des écosystèmes, la réhabilitation sociale et une plus grande solidarité entre les générations. En 2020, le soutien de Visiativ a permis de finaliser la construction d'un hangar de 250 m², d'assurer les salaires des employés ainsi que les repas des enfants après les entraînements de rugby.

Installation d'une œuvre d'Aurélien Salvaing dans les locaux Visiativ. Les fonds récoltés ont été reversés en partie à l'artiste et à la recherche médicale sur les tumeurs cérébrales. De gauche à droite : Bertrand Sicot, Aurélien Salvaing, David Gros, Laurent Fiard.

ACCÈS AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES
PAR L'ÉDUCATION

Face au développement toujours plus rapide des technologies, Visiativ souhaite rendre l'informatique accessible à tous et accélérer l'éducation numérique.

Plusieurs initiatives sont soutenues par Visiativ afin de rendre l'informatique accessible à tous. Le Groupe agit aux côtés de l'association WeeeFund qui lutte contre le décrochage scolaire via le réemploi d'ordinateurs auparavant utilisés par les collaborateurs du Groupe. Visiativ soutient par ailleurs la campagne de développement Osons la Confluence, portée par l'Université Catholique de Lyon (UCLy) dans des projets d'investissements comme le renforcement du dispositif de bourse, le financement de la recherche autour de la diversité et de l'interculturalité, mais également le financement du programme e-UCLy de transformation numérique.

ZOOM SUR WEEEFUND

« Avec Visiativ, notre histoire est liée, elle remonte à la création de WeeeFund. Il faut pour cela revenir à la genèse du projet. À l'origine, nous sommes partis du double constat : chaque année, les entreprises se débarrassent de trois millions d'ordinateurs qui sont pourtant en parfait état de fonctionner. De l'autre côté, de nombreuses écoles n'ont pas les moyens nécessaires pour équiper une salle informatique. Dès lors, de deux problématiques, nous avons trouvé la solution. Nous récupérons le matériel, leur donnons une seconde vie et proposons une maintenance et une formation pendant trois ans. À l'époque, l'association était encore en phase d'incubation et ma rencontre avec Visiativ, en mars 2018, va tout changer. L'entreprise avait des ordinateurs à disposition et souhaitait en faire don. Dix jours plus tard, nous validons un partenariat et en septembre de la même année, nous inaugurons la première salle informatique de l'école Cours La Passerelle à Pierre-Bénite (Rhône). L'effet a été immédiat puisque nous avons convaincu d'autres entreprises ! Depuis, avec Visiativ nous allons équiper une 3ème école. L'échange que nous construisons depuis deux ans est ainsi devenu bien plus fort qu'un simple don de matériel informatique. Par l'investissement des collaborateurs du Groupe, nous participons à créer du lien entre deux mondes qui n'auraient pas eu l'occasion de se rencontrer, ce qui donne tout son sens au mot engagement. Un mot qui raisonne en nous comme une évidence et qui conditionne la raison d'être de WeeeFund, engagée à réduire la fracture numérique et l'empreinte écologique. » explique Cyprien Lefebvre, fondateur de WeeeFund.

« Dans le prolongement de nos actions avec l'association WeeeFund, j'ai eu l'occasion de passer un après-midi avec des élèves du Cours La Passerelle pour leur faire découvrir mon métier et le code. Cette expérience enrichissante m'a permis de me rendre compte du plaisir de voir un enfant s'investir et se réjouir du résultat. C'est motivant de voir les enfants revenir après le cours de leur plein gré pour poursuivre des exercices. C'est une belle façon de passer le relais et de transmettre ma passion aux générations futures. »

Christophe Mestrallet, Team leader Moovapps, Visiativ

À travers son engagement avec WeeeFund, Visiativ a équipé l'école Handigital : un programme qui forme et accompagne des jeunes en situation de handicap sur les métiers du numérique. Depuis 2019, ce partenariat nous a permis non seulement d'offrir des PC reconditionnés aux jeunes apprenants, mais elle nous a aussi offert l'opportunité d'accueillir deux stagiaires avec des troubles du spectre autistique. Afin d'intégrer ces jeunes de façon optimale au sein du Groupe, nous avons mis en place, par le biais d'Handigital et de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes, une formation interne afin de former collaborateurs et managers sur ce sujet.



EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

PRÉSERVER LES RESSOURCES PAR LA TECHNOLOGIE

Visiativ a connu une croissance forte, basée sur une conviction simple : l'innovation basée sur la foi dans le collectif permet de renverser des montagnes. Or, nous le savons tous, le plus grand obstacle pour l'humanité se dresse aujourd'hui devant nous : le changement climatique menace notre subsistance en tant qu'espèce, et notre économie.

Face à cet enjeu mondial, nous devons impérativement trouver des solutions à l'échelle de la planète. Visiativ est idéalement placée, en tant qu'entreprise digitale, pour savoir que dans le monde 2.0, agir à notre échelle ne veut plus uniquement dire agir à l'échelle locale : le terrain de jeu des entreprises n'a plus de limites ni de frontières. Par la force de l'entrepreneuriat, et la croyance dans le génie humain, nous pouvons trouver les ressources pour lutter contre le changement climatique de façon efficace et pragmatique.



Afin de contribuer aux efforts nationaux et européens en matière de transition énergétique, des mesures de réduction de notre consommation d'énergie ont été mises en place au cours des dernières années.

Parmi ces pratiques, nous pouvons notamment citer

- La mise à disposition d'outils informatiques permettant de dématérialiser nos documents ;
- L'optimisation des systèmes d'éclairage (LED, détecteurs de présence, ampoules basse-consommation...) ;
- La mise en place d'imprimantes à libération par badge avec d'option d'impression par défaut et le recyclage systématique des cartouches d'encre.

Pour aller plus loin dans notre démarche de préservation des ressources, Visiativ adhérera à partir de 2021 au programme Green Clic. Ce dernier permet de mesurer l'empreinte papier en temps réel et de la convertir en arbres à planter. Le volume d'arbres issu de notre empreinte papier sera automatiquement replanté dans un projet de reforestation.



« Je suis très heureuse de pouvoir apporter ma pierre à l'édifice en participant activement à la transition énergétique du Groupe. Nous ne pouvons plus aujourd'hui, fermer les yeux face aux grands enjeux écologiques de notre époque. Chez Visiativ, nous pensons que c'est en unissant nos forces que nous parviendrons à relever le défi du changement climatique. Et c'est pour moi un challenge moteur au quotidien que de soutenir l'entreprise dans l'évolution de sa stratégie environnementale. » Lena Ferrenbach, Chargée de mission RSE

LA GESTION DES DÉCHETS

En tant qu'entreprise de service, Visiativ génère peu de déchets. Le tri et le recyclage n'en restent pas moins un sujet d'importance. À l'échelle des collaborateurs, Visiativ a proposé différentes actions pour les sensibiliser à la gestion des déchets lors de la Semaine Européenne du Développement Durable en 2019 (afterwork, affichage rappelant les règles de tri, etc.). D'une manière générale, l'entreprise encourage et soutient les initiatives tant externes comme Ty Waste (voir page 38) qu'internes comme l'organisation de sessions de plogging (acte citoyen qui combine course à pied et ramassage des déchets).

30%
D'IMPRESSIONS
ÉCONOMISÉES

✓



BILAN CARBONE

Visiatiiv prend la mesure de son impact sur l'environnement en dressant un bilan carbone sur l'ensemble de son périmètre d'activité. L'objectif est d'améliorer considérablement l'empreinte environnementale du Groupe en menant des actions sur les principales sources d'émissions directes de CO₂.

LE BILAN

Étant donné l'année 2020 marquée par des périodes de confinement, le plan d'actions a été établi sur la base des résultats du bilan carbone 2019, plus représentatif de l'activité habituelle du Groupe. Les résultats permettent d'identifier les principales sources d'émissions directes que sont les véhicules (42,5 %) et l'informatique (36 %).

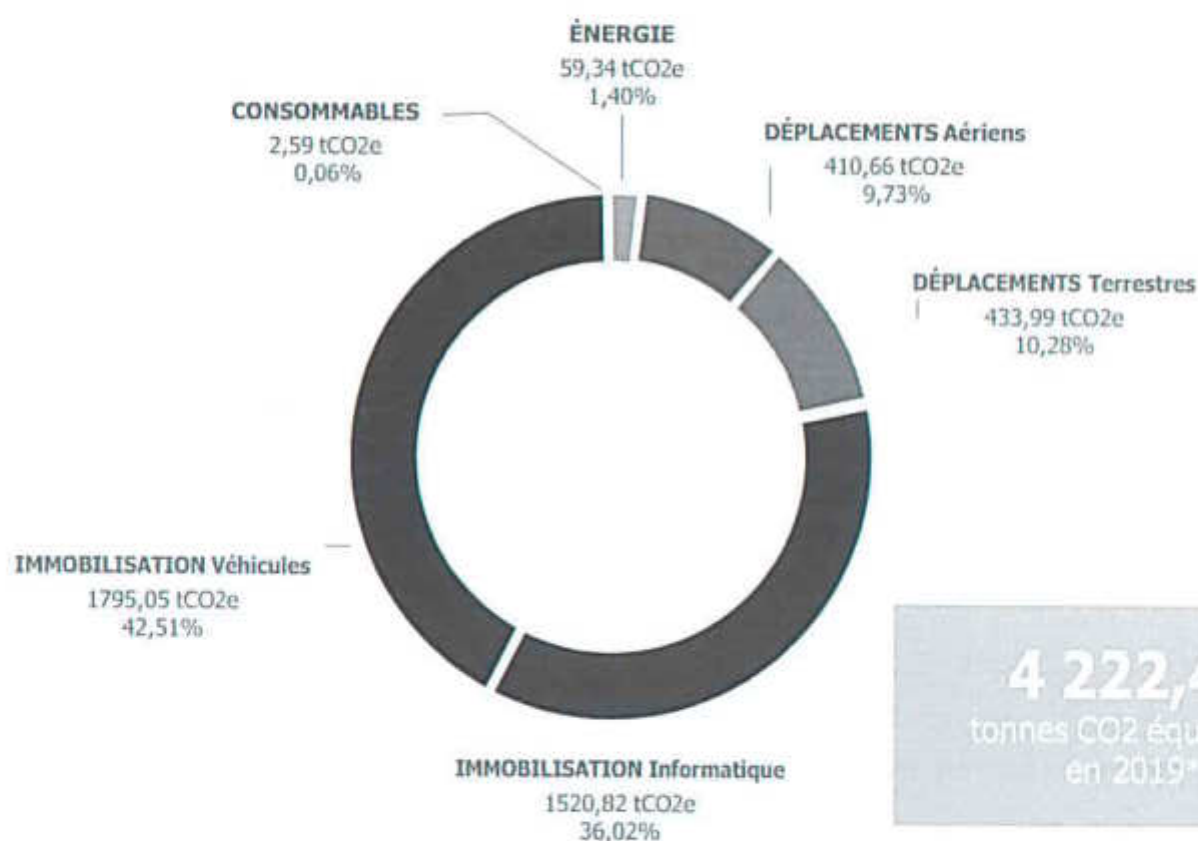
En tant qu'entreprise de services spécialisée dans l'intégration et l'édition de logiciels et de transformation numérique, la part importante de l'informatique (data center, matériel informatique) dans ce bilan carbone n'est pas une surprise. Nous avons la conviction que le numérique, utilisé à bon escient, peut contribuer à la protection de l'environnement.

Les déplacements, toutes formes confondues (terrestres, aériens, flotte de véhicules), représentent 62,5 % des émissions de CO₂ du Groupe. Les véhicules personnels et de fonction à eux seuls représentent plus de 42,5 % des émissions de gaz à effet de serre. Pour limiter les émissions liées au transport,

une nouvelle Car Policy est en cours d'application. Les véhicules électriques ou hybrides seront privilégiés alors que les véhicules diesel seront désormais exclus du parc automobile (véhicules de fonction et de service). Le Groupe encourage également les collaborateurs à faire du covoiturage et à utiliser des moyens de transports propres (vélos, transports en commun, etc.). Par ailleurs, nous les incitons également à limiter les déplacements internes en privilégiant l'utilisation d'outils collaboratifs, de webconférence ou encore de e-learning.

AUTRES SOURCES D'ÉMISSION DE CO₂

Les actions déjà mises en place au cours des dernières années ont permis de réduire considérablement la consommation d'énergie et de consommables grâce notamment à la dématérialisation, à la mise en place d'une politique d'impression, à l'installation d'ampoules basse consommation et de détecteurs de présence.





Time for the Planet

TIME FOR THE PLANET

Lutter contre le changement climatique par l'innovation technologique

Visiativ est l'une des toutes premières entreprises à avoir soutenu l'initiative Time for the Planet qui va financer des technologies innovantes pour lutter contre le réchauffement climatique. Mehdi Coly, son co-fondateur, raconte la genèse de ce partenariat et ses ambitions.

Time for the Planet, ce sont six entrepreneurs réunis autour d'une même cause : lutter contre le réchauffement climatique en soutenant l'innovation technologique. Comment est née cette entreprise ?

Mehdi Coly : L'idée de Time for the Planet n'est pas nouvelle, elle remonte à plus de douze ans. Avec un ami entrepreneur, Nicolas Sabatier, nous avons en tête de développer une entreprise à vocation sociale. Toutefois, lancés dans la création de nos entreprises respectives, nous n'avions pas de temps à consacrer à d'autres initiatives. Puis tout récemment, en prenant conscience de ce que nous vivons, nous avons sauté le pas, réorienté notre projet en le construisant sur la lutte contre le changement climatique, et réuni quatre autres entrepreneurs pour former Time for the Planet. Notre ambition est de pouvoir financer des technologies qui auront un impact important à l'échelle du monde. Nous sommes convaincus que c'est par l'innovation que nous pourrons faire évoluer les choses.

Concrètement, quels sont les objectifs de Time for the Planet ?

Nous voulons financer des entreprises aux projets innovants qui disposent d'une technologie mature. Après une sélection par notre comité scientifique, les premiers investissements seront réalisés dès le 1er semestre 2021. Time for the Planet prend la majorité de l'entreprise soutenue et impose un modèle économique en open source. D'ici à 2030, l'objectif est d'atteindre un milliard d'euros de fonds récoltés auprès d'une communauté d'actionnaires et de financer une centaine d'entreprises.

Comment est née la rencontre avec Visiativ ?

Au départ, il a fallu convaincre et susciter l'engouement. Nous sommes dans une situation d'urgence et seules des technologies émergentes pourront parer à ce problème. C'est par cet argumentaire que nous avons réussi à toucher très vite des entreprises comme Visiativ. Leur conviction s'inscrit en total accord avec la nôtre, à savoir que nous sauverons la planète par l'innovation. Notre projet les a séduit et Visiativ est devenue l'un de nos premiers actionnaires.

Avec Visiativ à vos côtés, comment allez-vous construire ce partenariat ?

Au-delà du financement d'entreprises innovantes, nous avons établi un modèle permettant à chacun qui le désire de s'engager à sa manière. Nous avons donc créé des planètes et des comètes. Les premières réunissent un ensemble de personnes qui ont un intérêt commun (des compétences par exemple). Et si elles veulent agir, elles développent des comètes. C'est la première chose. Ensuite, nous voulons qu'au sein d'une entreprise, il y ait une émulation. C'est pourquoi, sur le modèle initial, Visiativ est la première à créer « la planète Visiativ » et va développer des comètes pour que ses collaborateurs s'engagent sur des actions concrètes en interne ou pour Time for the Planet. Notre force est de co-construire et d'être dans l'action immédiate. C'est cela qui pourra inverser les choses.





EXPÉRIENCE COLLABORATEUR

Visiativ propose une expérience collaborateur unique. Cette dernière est structurée par des programmes engagés et inclusifs.

L'entreprise est performante si elle embarque ses collaborateurs dans un esprit collectif. Cette vision est créatrice de valeurs. Visiativ en sait quelque chose puisqu'elle en a fait son ADN. Une singularité renforcée par une cohésion et une synergie des équipes à travers des actions de terrain. Si cette expérience collaborateur est inhérente aux valeurs du Groupe, nous souhaitons dorénavant lui donner une nouvelle impulsion en menant une politique engagée, souple et agile basée sur l'inclusion et l'égalité.

À travers le déploiement de la dynamique « One experience » en 2021, nous voulons garantir que l'expérience Visiativ soit la même pour tous grâce à des programmes améliorés et structurés qui laissent une grande place à l'initiative et à l'engagement. Ce qui contribue à l'épanouissement et à l'évolution des collaborateurs, et donne les moyens de construire un projet d'entreprise solide et ambitieux.

PROGRAMME ÉVOLUTION EXPÉRIENCE





ZOOM SUR...

L'ENQUÊTE RESONANCE

Malgré les conditions inédites de 2020, Visiativ a sondé les collaborateurs afin d'analyser le climat et leur taux d'engagement. Réalisée de manière totalement anonyme, l'enquête a mis en lumière les points forts de l'entreprise

Engagement

« Globalement Visiativ est une entreprise qui apporte de nombreux services aux collaborateurs et qui apporte de vrais services à nos clients. Les équipes sont bienveillantes. »

Entraide

« L'entraide est une vraie force de Visiativ, que je n'ai trouvée qu'ici dans toute ma carrière. »

Collectif

« Nous nous améliorons et nous soutenons mutuellement. »

Empathie

« Mon manager apporte des solutions de progression en adéquation avec la stratégie de la société et en ayant validé que toute l'équipe comprend et adhère. »

Adhésion

« Une entreprise centrée sur ses collaborateurs. »

Avenir

« Visiativ a toujours su s'inventer et se réinventer. J'ai une totale confiance dans la stratégie de l'entreprise. »

Leadership

« L'équipe est bienveillante, les idées et initiatives sont très bien reçues avec conseils et entraide pour les mettre en place. »

Légitimité

« Mon manager est à l'écoute et prend le temps d'écouter les idées qui lui sont apportées, ce qui participe à la valorisation du collaborateur. »

78%*
DES COLLABORATEURS
CROIENT EN L'AVENIR
DE VISIATIV



* Enquête Résonance menée auprès des collaborateurs en 2020



ONE EXPERIENCE...



C'est par la diversité des hommes et des femmes - quels que soient leurs origines, leurs sexes, leurs handicaps, leurs compétences - que nous souhaitons construire ensemble un projet singulier, solide et ambitieux qui contribue au développement et à l'évolution de l'entreprise. Par une ouverture et une bienveillance qui donnent l'opportunité à chaque collaborateur de vivre une expérience unique.

LES PROGRAMMES ASSOCIÉS



Inclusion by Visiativ

Visiativ s'investit de façon profonde sur la sensibilisation du handicap auprès de ses collaborateurs. Avec le programme Inclusion, le Groupe mène une politique ambitieuse qui fédère et rassemble l'ensemble des équipes autour d'une cause commune. Engagés dans une réelle transformation des représentations, nous entendons renforcer les initiatives avec une ambition clairement définie : devenir une entreprise handi-accueillante.

Pour accélérer notre engagement autour de l'inclusion, nous avons choisi de nommer Élodie Chanson en tant que référente handicap. Une série d'initiatives est en cours d'application comme la mise en place de modules de formation au handicap pour les équipes de recrutement et les managers en lien avec la Charte des relations humaines en entreprise initiée par Nouvelle Ère (voir page 19).

Il est également important de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs : à l'occasion de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes en situation de Handicap qui s'est déroulée en novembre 2020, nous avons choisi de mettre à l'honneur le handicap invisible à travers une série d'actions sur l'intranet du Groupe.

En parallèle, nous étudions des solutions pour favoriser l'insertion de personnes en situation de handicap : par l'emploi direct ou indirect en faisant appel à des partenaires du secteur protégé et adapté.



Equality by Visiativ

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est une cheville ouvrière de Visiativ. Si le Groupe est engagé depuis de nombreuses années dans des actions concrètes, la signature en 2021 d'un accord interne permettra d'aller encore plus loin et de promouvoir l'égalité à tous les niveaux de l'entreprise.



ZOOM SUR...

LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ

Visiativ ne déroge pas à la sous-représentation des femmes dans le secteur numérique : en 2020, elles représentaient 30 % de l'effectif total du Groupe, contre 28 % en moyenne en France selon le baromètre du Syntec Numérique.

Visiativ souhaite donc renforcer ses actions pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes à tous les niveaux de l'entreprise en mettant en œuvre des initiatives pour agir et réduire ces inégalités.

Parmi celles retenues, le Groupe s'engage à définir un budget spécifique pour la réduction des inégalités salariales ou encore à la mise en place d'un suivi adapté lors des retours de congé maternité. Pour obtenir une représentativité des femmes appropriée, Visiativ a également retenu la mise en place d'objectifs de recrutement paritaire et la création d'une communauté interne dédiée aux femmes responsables.

Nous souhaitons également accélérer nos démarches pour un équilibre vie professionnelle et vie personnelle (crèche, temps partiel, conciergerie...) afin d'attirer de nouveaux talents, mais également de fidéliser nos collaborateurs et collaboratrices.

INDEX DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

En septembre 2018, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a été adoptée. L'égalité salariale entre les femmes et les hommes en entreprise est une des mesures phares de cette loi. Dans ce cadre, un index a été mis en place par le gouvernement. Cet index de l'égalité Femmes-Hommes est composé de 5 indicateurs et noté sur 100 points.

- Écarts de rémunération
- Écarts des augmentations
- Écarts des répartitions des promotions
- Pourcentage de salariées augmentées
- Mesure de parité

La note globale de l'index de l'égalité Femmes-Hommes pour Visiativ est de 85 points sur 100 au titre de l'année 2020.



♂ 70% ♀ 30%

« L'égalité femme homme n'est pas qu'une histoire de statistique, c'est pourquoi une philosophie qu'il faut ancrer dans l'expérience collaborateur.



Nous devons agir activement et durablement pour renforcer la représentation des femmes à tous les niveaux de l'organisation. C'est ma vision d'une entreprise égalitaire. »

Johanna Berthier,
Directrice Ressources Humaines France

85/100

INDEX D'ÉGALITÉ

professionnelle et salariale entre
femmes et hommes en 2020



...COOPÉRATIVE & SINGULIÈRE...



La genèse de Visiativ repose sur la notion de collaboration. Une méthode singulière qui irrigue tous les étages de l'entreprise et continue de s'étendre. Valorisé par des outils innovants et par la contribution aux différents projets internes, l'engagement de chacun permet alors de créer un véritable sentiment d'appartenance. Grâce au développement d'environnements de travail équilibrés et positifs, les collaborateurs peuvent donner le meilleur d'eux-mêmes et vivre une expérience Visiativ résolument inédite.

LES PROGRAMMES ASSOCIÉS



Transformers by Visiativ

Communauté composée d'une centaine de collaborateurs volontaires, les Transformers s'investissent dans la transformation de Visiativ et dans la diffusion des valeurs du Groupe auprès de l'ensemble des équipes. Ils sont amenés à réfléchir et à s'impliquer dans des projets transversaux tout au long de l'année. Des initiatives innovantes ont été identifiées et permettent aux collaborateurs de révéler leur talent.



Resonance by Visiativ

Écoute et valorisation. Deux mots qui ont du sens et qui sont précieux pour Visiativ. Convaincu que la valeur se trouve dans l'interaction, le dialogue et les synergies humaines, que chaque idée doit être prise en compte, le programme Resonance permet à l'entreprise de se réinventer et d'évoluer au rythme des innovations et des opportunités qui en découlent.

Le programme permet à chaque collaborateur de s'exprimer de manière constructive à tous les niveaux de l'entreprise à travers différents dispositifs : enquêtes internes, Visiawards (système de valorisation interne), Open COMEX (voir page 13).



Work-life by Visiativ

Visiativ sait combien il est fondamental de développer et améliorer la qualité de vie au travail pour faire vivre à ses collaborateurs un engagement unique. Leur offrir un environnement de travail optimal qui garantit bien-être, équilibre vie professionnelle et vie personnelle tout en promouvant l'accès au sport et à la culture pour tous, le Groupe s'y engage par des actions concrètes nourries pour certaines, par des initiatives de collaborateurs.



ZOOM SUR...

LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Pour accompagner les collaborateurs à trouver leur équilibre entre leur activité et leur vie personnelle, Visiativ a entrepris des actions variées. Souvent le fruit d'initiatives internes et locales, nous désirons insuffler cette dynamique à tous les collaborateurs.

ÉQUILIBRE ET FLEX WORKING

Très tôt, Visiativ a pris conscience que prendre en compte la sphère privée était essentiel pour garantir un engagement optimal des collaborateurs. Pour les accompagner à trouver leur équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, nous avons mis en place un dispositif de flex working qui permet aux collaborateurs d'être plus libres dans la gestion de leurs horaires et de leurs lieux de travail. Dans cette même démarche, un service de conciergerie d'entreprise est en place depuis 2018. Actuellement disponible au siège, le Groupe souhaite étendre ce type de service au plus grand nombre.

DES PROGRAMMES POUR & PAR LES COLLABORATEURS

Pour agir concrètement, nous avons par exemple mis en place Visiativ en Forme. Il s'agit d'un programme qui propose différentes actions pour contribuer au bien-être au travail à travers l'activité physique notamment. En effet, pratiquer une activité sportive régulière peut contribuer à améliorer la qualité de vie au travail. Visiativ en Forme finance par exemple les inscriptions des équipes de collaborateurs à des courses organisées pour collecter des fonds pour des associations (la Course des Héros, Courir pour Elles...). Le siège dispose également, dans un bâtiment récemment rénové, d'une salle de sport équipée. Cette salle est laissée en autogestion aux collaborateurs qui l'utilisent en fonction de leurs disponibilités. De manière plus générale, l'ensemble des initiatives internes qui contribue au bien-être sont encouragées : théâtre, jardinage, lecture...

Le contexte sanitaire en 2020 a limité les réunions et de nombreuses initiatives.

Cependant, certaines courses comme le Relais des Héros ont été maintenues en format connecté permettant ainsi à tous de participer. Ainsi, une trentaine de collaborateurs de toutes agences, villes et pays confondus ont pris le départ aux couleurs de l'association Amis FSH.



...FAITE POUR VISER PLUS HAUT...



Dans un monde où les métiers se réinventent et se créent à grande vitesse, le Groupe développe actuellement plusieurs programmes innovants, complets et personnalisables accessibles tout au long de l'expérience des collaborateurs. Nous souhaitons garantir ainsi à chaque collaborateur la même chance de pouvoir être accompagné pour acquérir et développer de nouvelles compétences.

LES PROGRAMMES ASSOCIÉS



Graduate by Visiativ

Graduate by Visiativ est le programme dédié aux talents de demain. Alternants, stagiaires ou futurs diplômés, le Groupe met à leur disposition ses outils et ses compétences pour leur permettre de se développer.



Academy by Visiativ

Centre de formation interne, Academy by Visiativ proposera à ses collaborateurs des formations innovantes, disponibles également en distanciel grâce à un catalogue de formations digitalisées.



Perspective by Visiativ

Ce programme a la vocation d'accompagner les collaborateurs vers les compétences de demain. En s'appuyant sur une cartographie des métiers et une politique ambitieuse de mobilité interne, Visiativ a la volonté de développer ses talents.

« J'ai intégré Visiativ en alternance lors de mon master à l'IDRAC. Au cours de mon alternance, j'ai réalisé des missions variées dans différents services du Groupe : marketing produit, gestion des communautés clients, relations dirigeants... Cela m'a permis de monter en compétences et d'affiner mes envies et mon orientation de carrière. À l'issue de ma formation, j'ai obtenu un poste en CDI qui correspond à mes aspirations et aux besoins du Groupe. »



Agathe Joly, Chef de projet Marketing

ZOOM SUR...

GUIDER NOS TALENTS TOUT AU LONG DE LEUR CARRIÈRE

Dans la dynamique de l'expérience collaborateur, nous souhaitons valoriser et accompagner nos talents tout au long de leur carrière. Nous déployons dès leur arrivée un programme de Onboarding pour une intégration optimale. L'un des temps forts de ce programme est le Welcoming Day, une journée dédiée aux nouveaux arrivants qui permet de découvrir le Groupe de manière ludique et collaborative.

Le parcours de chaque collaborateur fait l'objet d'un suivi régulier à travers des entretiens annuels. En 2020, ces derniers ont été repensés pour en faire un moment d'échange privilégié entre manager et collaborateur. Ce partage permet de prendre le recul nécessaire et de préparer au mieux l'année à venir, ainsi que les aspirations et mobilités futures.

La mobilité interne est un incontournable de notre politique de recrutement : nous avons à cœur d'accompagner les collaborateurs à travers des parcours de développement de leurs compétences.



DES COLLABORATEURS
ont passé un entretien
individuel en 2020

2 219

HEURES DE FORMATION

délivrées en 2020

« Interlocutrice commerciale dans la filiale dédiée à l'intégration des solutions Dassault Systèmes pendant 9 ans, j'ai récemment intégré ABGI, une autre filiale du Groupe en tant que chargée d'affaires. J'ai découvert le métier très différent du conseil en financement de l'innovation qui m'avait interpellée dès l'annonce de son intégration. Ce changement a été bénéfique à tous les niveaux : pour l'entreprise, car la mobilité interne permet de favoriser les synergies entre services ; pour mes nouveaux collègues, avec qui j'ai pu partager expertise métier et compétences ; et enfin à mon niveau, c'est motivant et challengeant d'intégrer une nouvelle équipe et de découvrir un nouveau domaine. »
Anne-Marie Vigne, Chargée d'affaires



DÉVELOPPER LES TALENTS DE DEMAIN

Pour accompagner le développement du Groupe, nous sommes en recherche perpétuelle de nouveaux talents afin de renforcer les équipes.

Le Groupe a toujours eu une position de proximité avec les écoles spécialisées et instituts, véritable vivier de candidats pour pourvoir les postes en tension.

Ce rapprochement stratégique permet à Visiativ de former et d'accompagner de nombreux alternants sur les métiers de demain. En 2020, le Groupe a fortement accéléré cette dynamique en embauchant 45 alternants.

Ces derniers sont fédérés à travers une communauté qui leur est dédiée. Ils peuvent ainsi échanger sur leurs expériences et obtenir rapidement des informations pratiques.



45 ALTERNANTS
périmètre France, en 2020



1 COMMUNAUTÉ
dédiée

...BASÉE SUR UNE WORKPLACE PHYGITALE...



L'expérience collaborateur n'est plus uniquement physique, elle est aussi digitale, en ce sens, elle est « phygitale ». Visiativ est convaincu que chacun doit pouvoir avoir accès à son environnement de travail sans limite d'espace. Ce que la crise du Covid-19 a confirmé. En 2021, le Groupe a donc décidé d'aller plus loin en développant une nouvelle plateforme innovante capable d'accompagner le collaborateur à chaque instant de son expérience et quel que soit son lieu de travail.

LES PROGRAMMES ASSOCIÉS



Workplace by Visiativ

Si la réactivité est un enjeu clé, cœur opérationnel de l'expérience collaborateur, la Workplace se doit de garantir à tous l'accès à l'information dans un espace sécurisé et des démarches facilitées. Ce programme sera déployé progressivement pour permettre à chacun de se l'approprier et d'en tirer les bénéfices.



Home-office by Visiativ

Vivre la même expérience collaborateur depuis son domicile, tout en conservant la performance et l'esprit d'équipe, telle est l'enjeu de Home-office by Visiativ. Engagé dans la digitalisation de l'espace de travail, Visiativ entend par ce programme accompagner les collaborateurs en définissant le cadre, l'accompagnement en termes de besoins matériels et de formation, mais également l'accompagnement managériale nécessaire lorsqu'ils travaillent depuis leur domicile.



La crise sanitaire exceptionnelle traversée en 2020 a contraint une grande majorité des collaborateurs à adopter le télétravail et cela s'est fait sans couture. La technique a été assurée et chacun a pu garantir la continuité de l'activité.



...PORTÉE PAR LE MANAGEMENT.



Visiativ souhaite faire preuve d'exemplarité et de transparence dans son management, sa gouvernance et sa vision stratégique. Acteur central de l'expérience Visiateam, le manager doit incarner et porter cette dernière au quotidien.

LE PROGRAMME ASSOCIÉ



Drive by Visiativ

Drive est le programme qui permettra aux managers de porter l'expérience Visiateam. Ainsi c'est un programme de conduite accompagnée alliant formation théorique interne comme externe et cours de conduite opérationnels à travers l'accompagnement de l'équipe RH dans les situations quotidiennes.

Drive inclura également une expérience communautaire de partages et d'échanges entre managers pour insuffler une dynamique autour de la fonction.



« À l'image de tous les programmes de l'expérience collaborateur, l'idée de Drive a été de définir, structurer et coordonner les initiatives déjà existantes au sein de Visiativ pour que nos managers puissent mieux s'investir et donner le meilleur d'eux-mêmes. Mais aussi de créer de nouvelles actions avec des objectifs et des ambitions à trois ans. Concrètement, le programme sera composé de deux grands chapitres. Le premier porte sur la formation au management (comment piloter et animer une équipe ?) et la formation aux principes fondamentaux à connaître pour ce poste (les entretiens annuels, les recrutements, le temps de travail, etc.). Le second a pour objectif la création d'une communauté de managers. Cette dernière donnera lieu à des échanges digitaux mais elle se réunira également à l'occasion d'événements physiques annuels. L'ensemble de nos managers a la responsabilité de déployer, porter et faire vivre l'expérience collaborateur auprès de leurs équipes. Acteurs de la transformation, ils sont donc les garants de sa réussite, c'est pourquoi, nous devons les accompagner dans cette mission. »



Johanna Berthier, Directrice Ressources Humaines France



ÉCOSYSTÈME

La collaboration et les synergies sont essentielles pour créer de la valeur. C'est en unissant nos forces autour de l'innovation que nous répondrons aux défis de demain.

« L'entreprise au sein de la Cité a un rôle à jouer qui va bien au-delà de sa performance financière. Pour Visiativ, ce sont des femmes, des hommes, des clients, des partenaires qui œuvrent à développer un projet collectif qui fait sens tant sur le plan sociétal qu'environnemental. Et parce que nous sommes un lieu de partage de richesses et d'échanges qui permet à tous de grandir et de se reconnaître dans des valeurs communes, nous faisons la démonstration depuis la création du Groupe, qu'en unissant nos forces autour de l'innovation, nous construisons l'entreprise du futur. Un ADN que nous transmettons et ouvrons largement à notre écosystème à travers la dynamique communautaire.



Portés par nos plateformes digitales et nos rencontres physiques, nous offrons aux PME et ETI industrielles ainsi qu'à tout notre environnement les moyens de mieux répondre aux enjeux à venir, tout en inscrivant notre démarche dans une responsabilité sociétale qui nous est chère. Une singularité qui, demain, nous permettra tous ensemble d'être co-acteurs et co-créateurs de la transformation. »

Bertrand Sicot, Directeur Général Délégué

COLLABORATION INNOVATION CRÉATION DE VALEUR

Chaque année, nous interrogeons nos clients à l'occasion de la Grande Enquête, afin d'évaluer leur niveau de satisfaction. Les résultats permettent d'innover dans l'expérience que nous leur proposons à travers des initiatives concrètes.

Parmi les actions mises en œuvre en 2020, une direction Expérience Client a été créée pour travailler à l'amélioration du parcours client et garantir une écoute et une expérience optimale.

6,2/10
MOYENNE DE
SATISFACTION CLIENT*

*Résultats de la Grande Enquête 2020, 445 clients répondants ayant eu au moins un contact avec les équipes Visiativ au cours des 12 derniers mois

ENTREPRISE DU FUTUR

La plateforme phygitale des collaborations transformatives



Réinventer la valeur des entreprises en réunissant une communauté physique et digitale de dirigeants et comités exécutifs de PME et ETI, telle est la singularité de l'Entreprise DU FUTUR depuis sa création.

Cette initiative, créée et portée par le groupe Visiativ aux côtés d'une dizaine de membres fondateurs, se traduit par la mise en œuvre d'une plateforme globale visant à accompagner les entreprises dans l'évolution de leur stratégie ; fédérer et générer un maximum de collaborations transformatives au service de la croissance et de l'innovation.

Cette communauté bénéficie notamment d'un congrès annuel, devenu un rendez-vous incontournable de l'innovation et de la transformation des PME et ETI.

De plus, elle propose une palette de services et d'outils qui répondent à la demande active de partage d'expériences et de rencontres entre membres au service de leur transformation. Aujourd'hui, plus de 19 000 membres composent la communauté Entreprise DU FUTUR, et pour confirmer ce bilan positif, la plateforme va désormais prendre son envol et se développer indépendamment du groupe Visiativ. Le Groupe demeurera immuablement membre fondateur et son partenaire privilégié.



CONNECT BY VISIATIV

Un dispositif communautaire innovant



Persuadé que l'entreprise doit être ouverte à son écosystème et que la valeur se trouve dans l'interaction humaine, Visiativ a créé CONNECT, un dispositif privilégié pour aider ses clients à gagner en expérience sur les sujets de transformation et d'innovation.

CONNECT by Visiativ fédère des communautés thématiques (dirigeants, impression 3D, innovation, production temps réel, commerce augmenté, SAV, excellence opérationnelle, smart building, informatique...) qui se réunissent tout au long de l'année pour tisser du lien et confronter des bonnes pratiques.

Une fois par an, les membres des différentes communautés, décideurs et experts métiers se réunissent lors de la grande journée annuelle des communautés CONNECT by Visiativ pour partager les meilleures expériences. CONNECT by Visiativ c'est aussi une plateforme digitale qui, au quotidien valorise les membres, favorise les échanges et la mise en relation.



— SWARM

Centre d'innovation et de transformation

Relocalisation, épanouissement, talents, inclusion, climat, environnement... L'Usine du Futur répond à ces questions clés, autant politiques qu'économiques. SWARM accélère le développement du collectif et la création de nouvelles alliances en intégrant les opportunités technologiques qui répondent à ces défis.

Avec le soutien de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Visiativ est partenaire du projet SWARM aux côtés de MGA Technologies, Pixminds, VR Connection, Moment'UP et Waoup, véritable plateforme opérationnelle au service de la chaîne de valeur destinée à la transformation des PME et ETI industrielles du territoire. Situé au centre du nouveau Campus du numérique de la région Auvergne-Rhône-Alpes, SWARM a pour mission d'animer un écosystème pour soutenir et accompagner les entreprises du territoire dans leurs innovations et transformations vers une industrie du futur durable et responsable. Impulsé par le Groupe, et mené par un consortium d'entreprises engagées, SWARM s'étend sur 650 m² et se compose de quatre labs qui vont de l'idéation (Creative Lab), transformation (Transformation Lab) jusqu'à la production à la demande (Production Lab) en passant par la formation et la sensibilisation (Learning Lab).

CAMPUS
RÉGION
DU NUMÉRIQUE

SWARM



650 M² DE LAB
DÉDIÉ À L'INNOVATION

— LIVE FOR GOOD

Entreprendre autrement

Inégalités, gaspillage, vieillissement de la population, mobilité, accès à l'éducation... Autant d'enjeux de société. Et autant de ruptures à opérer par l'ensemble des acteurs économiques et sociaux. À commencer par une nouvelle génération de jeunes venus de tous les horizons prêts à innover.

La mission de Live for Good accompagne cette nouvelle génération au potentiel extraordinaire, avec l'objectif de voir émerger des solutions innovantes, qui créent un impact social à grande échelle.

Visiativ s'est engagé avec Live for Good à travers le parrainage d'un jeune entrepreneur ayant créé une start-up sociale par l'intermédiaire notamment de mécénat de compétences. Le choix de la start-up a été soumis aux votes des collaborateurs du Groupe et ils ont voté massivement pour Aurélien Abel et sa start-up Ty-Waste.

live for
good

« Ty Waste est une plateforme d'annonces qui accompagne et facilite la mise en relation entre entreprises, associations et collectivités afin de valoriser les surplus, invendus et déchets en ressource. Je suis très heureux que ce projet ait fait l'unanimité au sein de Visiativ et j'ai hâte de le développer grâce au soutien et à l'expérience des équipes. En tant qu'entrepreneur, il est essentiel de pouvoir compter sur la force du collectif et des écosystèmes surtout quand on parle d'économie circulaire. »

Aurélien Abel, Co-fondateur de Ty Waste



OBJECTIFS

RESPONSABILITÉ

OBJECTIFS À 2023

PERFORMANCES AU 31/12/2020

Pratiques responsables	Avoir formé 100% des collaborateurs à l'éthique des affaires et aux pratiques anti-corruption	Nouvelles formations en cours de construction
	Faire signer la charte responsable à 100% de nos fournisseurs	
	Avoir formé 100% de nos collaborateurs au harcèlement	
Protection des données	Avoir formé 100% des collaborateurs à la protection et à la sécurité des données	Nouvelle formation en cours de construction

EMPREINTE SOCIÉTALE & ENVIRONNEMENTALE

Sociétal et environnemental	Tripler les moyens financiers du Groupe consacrés au soutien des problématiques sociétales et environnementales	101 000 €
	Consacrer 1% des moyens humains du Groupe au soutien des problématiques sociétales et environnementales	0,32% (2,5 ETP)
Environnemental	Réduire de 20% nos émissions totales de gaz à effet de serre (GES)	4 222 tCO2e

EXPÉRIENCE COLLABORATEUR

Expérience Visiateam	Obtenir une note d'engagement > 8 dans le cadre de l'enquête Resonance	7,7 / 10
One Experience	Tripler le nombre de collaborateurs en situation de handicap	9 collaborateurs RQTH
	Former 100% de nos managers au handicap et à l'égalité professionnelle	Nouvelle formation en cours de construction
	Atteindre au moins 33% de femmes dans l'organisation et au sein des postes de management	30% au sein des effectifs et 21% au sein des postes de management
	Maintenir une note > à 80 à l'index d'égalité professionnelle et salariale entre femmes et hommes	85 / 100
Coopérative et singulière	Maintenir un taux d'absentéisme inférieur à 3 %	1,92%
	Maintenir un taux de turnover subi inférieur à 10%	9,47%
Faites pour viser plus haut	Avoir au minimum 6% d'alternants parmi nos effectifs	5,79%
	Avoir formé 100% de nos collaborateurs sur 2 ans (hors formations obligatoires)	33%
	Pourvoir 25% de nos postes grâce à la mobilité interne	6,6%
	100% des collaborateurs présents bénéficient d'un entretien individuel chaque année	94%
Basée sur une workplace phygitale	Avoir formé 100% de nos managers au management à distance	Nouvelle formation en cours de construction
Portée par le leadership	Former 100% de nos managers dans le cadre du programme Drive	Nouvelle formation en cours de construction

« Au même titre que nos performances financières, nous avons défini de fortes ambitions extra-financières pour le Groupe à travers les quatre axes de la stratégie RSE. En monitorant ces critères ESG, nous assurons la transparence sur nos engagements sociétaux. »

Philippe Garcia, Directeur Général Adjoint Finance & Légal



ANNEXE : NOTE METHODOLOGIQUE

PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS ET INDICATEURS

I – CARTOGRAPHIE

Une cartographie des principaux risques suscités par l'activité de la Société et créés par ses relations d'affaires et ses services a été réalisée sur les conséquences sociales, sociétales et environnementales. Basée sur la méthodologie de cartographie des risques du Groupe, et s'inscrivant dans les bonnes pratiques suggérées par les cadres de référence internationaux reconnus ; elle catégorise les risques selon deux axes : matérialité du risque et probabilité d'occurrence. La combinaison de ces deux axes permet de distinguer trois niveaux de criticité de risque : risque majeur ; risque modéré et risque faible / inexistant. Elle a été réalisée pour le périmètre de rapport avec les responsables des principales fonctions concernées, à savoir la direction des ressources humaines, le département RSE et la direction financière. La démarche s'est déroulée en 3 temps :

- Identification et évaluation des risques ;
- Consolidation et finalisation de la cartographie ;
- Identification des politiques, plans d'actions et indicateurs de performance associés

À l'issue de la démarche, **quatre** risques extra-financiers ont été identifiés comme majeurs :

Risques reliés à l'expérience collaborateur :

- Le risque d'attrition, à savoir la difficulté à attirer et fidéliser les collaborateurs dans un secteur d'activité qui mise sur les compétences humaines ;
- Le risque lié à l'adéquation des ressources aux besoins en emplois et en compétences, à savoir la capacité du Groupe à atteindre et maintenir le bon niveau de compétences au sein de ses équipes pour répondre aux enjeux de ses clients et conduire les projets business.

Les mesures adoptées pour limiter ces risques sont décrits dans la section « Expérience collaborateur », et les indicateurs de performance associés sont inscrits à la fin du rapport dans la partie « Objectifs 2023 », à travers les sections « Coopérative et singulière » et « Faite pour viser plus haut ».

Risques reliés à la responsabilité :

- Le risque de non-respect de la protection des données personnelles. Les initiatives menées pour assurer la conformité avec le RGPD (règlement général sur la protection des données) sont détaillées en section « La protection des données » ;
- Le risque de corruption par un collaborateur du Groupe. Le dispositif pour limiter ce risque est abordé en section « Les pratiques responsables ».

Dans un souci d'amélioration de nos pratiques et de veille de mise en place de mesures visant à réduire ces risques, des indicateurs de performance associés ont été définis à la fin du rapport dans la partie « Objectifs 2023 », à travers la section « Responsabilité ».

Les autres risques, considérés comme modérés sont les suivants :

- Le risque de non-respect des principes éthiques dans la gestion des ressources humaines, comme l'égalité hommes-femmes, la non-discrimination, la diversité et l'inclusion. Les politiques mises en place sont décrites dans la partie « Expérience collaborateur », et les indicateurs correspondants se situent à la fin du rapport, dans la partie « Objectifs 2023 », à travers la section « One Expérience » ;

- Le risque santé-sécurité, avec notamment le risque d'accidents du travail liés aux déplacements et à l'environnement de travail, ainsi que les risques psychosociaux portant atteinte à l'intégrité physique et mentale des collaborateurs et le harcèlement moral et/ou sexiste d'un collaborateur sur un autre. Un CSSCT a été mis en place dans ce cadre et est rassemblé à minima 4 fois par an, comme précisé dans la section « Dialogue sociale », afin de prévenir ce risque. Une référente harcèlement ainsi qu'un processus d'alerte ont également été mis en place pour pallier ce risque, et une formation de tous nos collaborateurs au harcèlement est en cours de construction, comme précisé via l'indicateur associé à la fin du rapport dans la section « Pratiques responsables » ;

Aucun risque majeur n'est identifié sur le critère environnement. En effet, la nature des activités du Groupe Visiatiiv - missions de conseil, d'édition et d'intégration de logiciels - ne sont pas sources d'impact important sur l'environnement ou d'émissions importantes de gaz à effet de serre. En revanche, l'environnement constitue une source d'opportunité et de création de valeurs, qu'il nous faut considérer au regard de notre offre d'accompagnement des entreprises dans leur transformation digitale. C'est pourquoi des mesures et indicateurs associés à l'environnement ont été définis dans la partie « Empreinte environnementale » et à la fin du rapport dans la section « Environnemental » des Objectifs à 2023.

II - PERIMETRE DE REPORTING

Les informations relatives aux parties Responsabilité et Expérience Collaborateur du rapport sont renseignés sur le périmètre total du Groupe, incluant 100% des filiales détenues par la Société au 1er janvier 2020 et intégrant au moins un salarié.

Seules les filiales sur lesquelles la Société exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont intégrées dans le périmètre. Ces filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le périmètre 2020 n'intègre pas les filiales consolidées financièrement en cours d'année de reporting.

Le périmètre de reporting inclut alors les entités suivantes, réparties par pays :

➤Belgique : Design Solutions BVBA ;

➤France : ABGI France, Audros, Iporta, Kalista, Numvision, Solo Solutions, Oveus, Spreading Apps, Valla, Visiatiiv Managed Services, Visiatiiv SA, Visiatiiv Software, Visiatiiv Solutions, Visiatiiv Solutions Entreprise, Visiatiiv 3D Printing ; Timelab ; Living Actor ;

➤Maroc : Visiatiiv Africa, Visiatiiv Maroc ;

➤Pays Bas : Design Solutions BV, Dimension Group, Layertec ; Visiatiiv Industry Solution BV

➤Suisse : C+E Forum, Visiatiiv Suisse, Visiatiiv Solutions La Neuveville, Visiatiiv Solution Pratteln ;

➤UK : Innova ; ABGI UK ;

➤USA : ABGI USA ;

➤Brésil : ABGI Sao Paulo ;

➤Canada : ABGI Canada.

✓

L'UES France (Union Economique et Sociale) Visiativ inclut les sociétés suivantes :

- Visiativ SA
- Visiativ Software
- Visiativ Solutions
- Visiativ Solutions Entreprise
- Visiativ 3D Printing
- Visiativ Managed Services
- iPorta
- Kalista

Les indicateurs relatifs à la partie *Responsabilité* seront renseignés sur le périmètre total du groupe. Les indicateurs relatifs à la partie *Expérience collaborateur* sont renseignés selon les périmètres de reporting suivants :

- Expérience Visiateam : périmètre France du Groupe
- One Expérience (sauf Index égalité professionnelle et salariale entre femmes et hommes) : périmètre total du Groupe
- Index égalité professionnelle et salariale H/F : périmètre de l'UES France du Groupe
- Coopérative et singulière : périmètre France du Groupe pour l'indicateur du turn over subi ; et périmètre UES France du Groupe auquel s'ajoutent les entités Audros, Numvision, Linksoft et Timelab pour l'indicateur de l'absentéisme
- Faite pour viser plus haut : périmètre France du Groupe
- Basée sur une workplace phygitale : périmètre total du Groupe
- Portée par le leadership : périmètre total du Groupe

Les informations et indicateurs relatifs aux parties *Empreinte Sociétale et Environnementale* et *Ecosystème* du rapport sont renseignés sur le périmètre France du Groupe, incluant 100% des filiales détenues par la Société au 1er janvier 2020 et intégrant au moins un salarié sur le sol français.

Le périmètre de reporting France inclut alors les entités suivantes :

- ABGI France,
- Audros,
- Iporta,
- Kalista,
- Living Actor,
- Numvision,
- Oveus,
- Spreading Apps,
- Valla,
- Visiativ Managed Services,
- Visiativ SA,
- Visiativ Software,
- Visiativ Solutions,
- Visiativ Solutions Entreprise,
- Visiativ 3D Printing

III - PERIODE DE REFERENCE

Les indicateurs couvrent la période allant du 1er janvier au 31 décembre de l'année 2020. Les données sont collectées au 31 décembre de l'année comme état des lieux à date ou comme fin de période considérée. Dans certains cas explicitement mentionnés, les informations se réfèrent à l'année civile 2019.

IV - INFORMATIONS NON PERTINENTES

Conformément au référentiel de reporting du Groupe, les informations suivantes ne paraissent pas pertinentes, eu égard aux activités de prestations de services intellectuels du Groupe, et ont été exclues du reporting :

- La prise en compte des nuisances visuelles et sonores, et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité : Le Groupe réalise des prestations de services intellectuels, activités peu matérielles, qui ne créent aucune nuisance sonore significative ;
- Les rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement et l'utilisation des sols : Le Groupe est locataire de plusieurs immeubles de bureau ou parties d'immeubles de bureau. Tous les sites sont implantés en zone urbaine et n'utilisent donc pas des terres arables. Vu les activités peu matérielles de l'entreprise, il n'existe aucun risque de pollutions majeures au regard des rejets et de l'utilisation des sols ; néanmoins Visiativ, à travers l'établissement d'un bilan carbone et d'une volonté de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, participe à réduire ces risques ;
- Les impacts liés à la gestion des principaux déchets générés par son activité : Les activités de prestation de services intellectuels du Groupe auprès d'entreprises ne génèrent pas de déchets significatifs ; néanmoins, Visiativ prend en considération ses déchets à plus petite échelle, en mettant en place des poubelles de tri et en favorisant le recyclage du matériel informatique du Groupe, comme expliqué dans la partie « Empreinte environnementale » du rapport ;
- La consommation significative des ressources : Les activités de prestation de services intellectuels du Groupe auprès d'entreprises ne génèrent pas de consommations significatives de ressources ; Visiativ a néanmoins renouvelé son parc d'imprimantes afin de diminuer la consommation excessive de papier et de compenser son empreinte en participant à la reforestation via son partenariat Green Clic ;
- Les impacts liés au changement climatique : Le Groupe réalise des prestations de services intellectuels. L'entreprise n'a pas d'impact majeur sur les changements climatiques ;
- Les impacts liés à la biodiversité et à la protection des animaux : Le Groupe réalise des prestations de services intellectuels. L'entreprise n'a pas d'impact sur la biodiversité.

Les thématiques traitant des conséquences environnementales ne font pas partie des principaux risques identifiés par le Groupe. A ce titre, sont donc également exclus les sujets suivants :

- Économie circulaire
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Lutte contre la précarité alimentaire
- Respect du bien-être animal
- Alimentation responsable, équitable et durable.

✓

VISIATIV

Société anonyme

26 rue Benoît Bennier

69260 CHARBONNIERE-LES-BAINS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

AVVENS AUDIT

Immeuble Le Saphir
14 quai du Commerce
69009 LYON
S.A. au capital de 150 000 €
305 446 577 RCS Lyon

DELOITTE & ASSOCIES

Immeuble Higashi
106 cours Charlemagne
69002 LYON
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

VISIATIV

Société anonyme

26 rue Benoît Bennier
69260 CHARBONNIERE-LES-BAINS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société VISIATIV

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VISIATIV relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- *Reconnaissance du chiffre d'affaires :*

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires, telle qu'elle est décrite en note 4.18 de l'annexe des comptes consolidés, et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

- *Ecarts d'acquisition :*

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans les notes 4.1 et 5.1 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 4.1 et 5.1 donnaient une information appropriée.

- *Impôts différés :*

La société a procédé à l'activation d'impôts différés selon les modalités décrites dans les notes 4.8 et 5.5 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné ces modalités, ainsi que les prévisions sous-jacentes et paramètres utilisés, et nous avons vérifié que les notes 4.8 et 5.5 donnaient une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés, et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Lyon, le 19 avril 2021

Les commissaires aux comptes

AVVENS AUDIT



Pascal BLANDIN

DELOITTE & ASSOCIES



Jean-Marie LE JÉLOUX

COMPTES CONSOLIDES

Bilan consolidé

Compte de résultat consolidé

Flux de trésorerie consolidé

Variation des capitaux propres consolidés

Annexe

Comptes consolidés établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Bilan consolidé – Actif

VISIATIV Bilan - Actif en K€	Notes	31/12/2020			31/12/2019
		Montant brut	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
Ecarts d'acquisition	5.1	93 089	-13 660	79 429	61 080
Immobilisations incorporelles	5.2	46 469	-31 914	14 554	10 716
Immobilisations corporelles	5.2	14 140	-9 619	4 521	5 357
Immobilisations financières	5.2	4 357	-558	3 800	4 615
Titres mis en équivalence	5.2	0		0	29
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		158 055	-55 751	102 304	81 796
Avances et acomptes versés	5.4	398	0	398	1 760
Stocks	5.4	410	-25	385	314
Créances clients	5.3	64 660	-4 646	60 014	69 703
Autres créances	5.5	17 916	-994	16 922	20 210
Impôts différés actif	5.5	2 898	0	2 898	2 127
Disponibilités	5.6	65 250	0	65 250	31 682
Charges constatées d'avance	5.7	1 931	0	1 931	1 814
TOTAL ACTIF CIRCULANT		153 462	-5 664	147 798	127 610
Frais émission d'emprunts à étaler		518	0	518	665
Ecarts de conversion actif		0	0	0	0
TOTAL ACTIF		312 034	-61 415	250 620	210 072

Bilan consolidé – Passif

VISIATIV BILAN - Passif en K€		Notes	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES				
Capital social	5.8		2 417	2 417
Primes d'émission			35 894	35 894
Réserves et report à nouveau			5 198	-741
Ecart de conversion groupe			102	657
Résultat de l'exercice	5.18		1 464	2 617
TOTAL CAPITAUX PROPRES GROUPE			45 075	40 844
TOTAL INTERETS MINORITAIRES			1 753	12 140
TOTAL CAPITAUX PROPRES			46 827	52 984
Provisions pour risques et charges	5.9		4 543	3 899
Dettes financières	5.10		100 652	58 035
Avances et acomptes reçus	5.11		641	299
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.11 et 5.12		36 245	39 500
Dettes fiscales et sociales	5.11 et 5.12		32 858	36 131
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5.11		10 425	399
Autres dettes	5.11		1 532	687
Impôts différés passif	5.5		369	646
Produits constatés d'avance	5.7		16 528	17 490
TOTAL DETTES			203 792	157 088
TOTAL PASSIF			250 620	210 072

Compte de résultat consolidé

VISIATIV Compte de résultat en K€		Notes	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	5.13		128 908	136 016
Prestations de services	5.13		58 867	64 832
Autres refacturations	5.13		2 170	2 367
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			189 945	203 216
Autres produits d'exploitation	5.14		13 025	10 427
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			202 970	213 643
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	5.15		68 878	74 595
Variation de stock de marchandises	5.15		-129	-6
Autres achats et charges externes	5.15		32 499	36 670
Impôts, taxes et versements assimilés	5.15		2 324	2 395
Frais de personnel	5.15		79 311	76 259
Dotations aux amortissements sur immobilisations	5.15		6 887	5 110
Dotations aux provisions et dépréciations	5.15		5 004	3 423
Autres charges	5.15		811	1 579
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			195 586	200 025
RESULTAT D'EXPLOITATION			7 384	13 618
Produits financiers	5.16		428	524
Charges financières	5.16		3 353	2 005
RESULTAT FINANCIER			-2 924	-1 481
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			4 460	12 137
Produits exceptionnels	5.17		971	986
Charges exceptionnelles	5.17		1 461	1 734
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-490	-748
Impôts sur les bénéfices			1 796	3 522
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE			2 173	7 867
Résultat des sociétés mises en équivalence			-415	-65
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	5.1		0	-2 036
RESULTAT CONSOLIDE			1 759	5 766
RESULTAT GROUPE			1 464	2 617
RESULTAT HORS GROUPE (MINORITAIRES)			295	3 149
Résultat Groupe par action hors actions auto détenues (en €)	5.18		0,38	0,67
Résultat Groupe dilué par action hors actions auto détenues (en €)	5.18		0,38	0,67
Résultat Groupe par action hors actions auto détenues avant dotations aux Amort. des écarts d'Acqu. (en €)	5.18		0,38	1,20

Tableau de variation des capitaux propres

Montant en K€	Capital nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Réserves et Report à nouveau	Ecart de conversion Groupe	Résultat de l'exercice	Capitaux propres -Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres (total)
Au 31 décembre 2018	4 028	2 417	35 894	-4 512	409	3 287	37 495	9 779	47 275
Affectation du résultat 2018				3 287		-3 287	0		0
Résultat net 2019						2 617	2 617	3 150	5 766
Augmentation de capital							0		0
Dividendes versés				20			20	-577	-558
Actions propres VISIATIV SA				-18			-18		-18
Ecart de conversion					248		248	78	326
Reclassement							0		0
Variation de périmètre				480			480	-290	190
Au 31 décembre 2019	4 028	2 417	35 894	-741	657	2 617	40 844	12 140	52 984
Affectation du résultat 2019				2 617		-2 617	0		0
Résultat net 2020						1 464	1 464	295	1 759
Augmentation de capital							0		0
Dividendes versés							0	-148	-148
Actions propres VISIATIV SA				246			246		246
Ecart de conversion					-555		-555	-157	-711
Reclassement							0		0
Variation de périmètre				3 075			3 075	-10 378	-7 303
Au 31 décembre 2020	4 028	2 417	35 894	5 198	102	1 464	45 075	1 753	46 827

Tableau de flux de trésorerie

VISIATIV		Notes	31/12/2020	31/12/2019
Tableau de flux de trésorerie en K€				
Flux de trésorerie générés par l'exploitation				
Résultat net			1 759	5 766
(-) Elimination des amortissements des immobilisations incorporelles	5.2		-5 197	-5 458
(-) Elimination des amortissements des immobilisations corporelles	5.2		-1 546	-1 570
(-) Elimination des dépréciations des immobilisations financières	5.2		-964	-198
(-) Dotations provisions (hors provisions clients)	5.9		-2 719	-2 109
(+) Reprises provisions (hors provisions clients)	5.9		2 387	1 747
(-) Plus ou moins values sur cession d'immobilisations			-22	-605
(+) Frais d'emprunts étalement			-147	-147
(+) Variation des impôts différés	5.5		1 052	-486
(+) Quote-part de résultat des mises en équivalence			-415	-65
Capacité d'autofinancement			9 328	14 658
(-) Variation du besoin en fonds de roulement net			5 102	-7 266
Flux de trésorerie générés par l'exploitation			14 430	7 391
Flux de trésorerie générés par l'investissement				
Acquisition d'immobilisations incorporelles	5.2		-7 996	-5 357
Acquisition d'immobilisations corporelles	5.2		-723	-1 404
Acquisition d'immobilisations financières	5.2		-339	-387
Cession/remboursement d'immobilisations corporelles et financières	5.2		245	520
Contrat de liquidité			0	0
Dettes sur investissement financier	5.1		10 026	-720
Incidence des variations de périmètre	5.1		-24 302	-9 142
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			-23 089	-16 489
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement				
Dividendes versés aux minoritaires			-128	-558
Augmentation de capital nette des frais d'augmentations de capital			0	0
Augmentation de capital-contribution des minoritaires			0	0
Emission d'emprunts	5.10		46 774	13 282
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées	5.10		-4 390	-7 460
Actions propres			246	-18
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			42 502	5 246
Incidences des variations des cours de devises			-318	217
Augmentation (Diminution) de la trésorerie			33 524	-3 635
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture	5.6		31 658	35 292
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture	5.6		65 182	31 658
Augmentation (Diminution) de la trésorerie			33 524	-3 635
Détail de la trésorerie de clôture en K€			31/12/2020	31/12/2019
Trésorerie actif			65 250	31 682
Trésorerie passif			-68	-25
Trésorerie nette			65 182	31 658

Analyse détaillée de la variation du besoin de fond de roulement (BFR)

Détail de la variation du BFR en K€	31/12/2020	31/12/2019
Stocks	-71	-32
Créances clients	9 470	-13 405
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-3 318	8 212
Sous total variations du BFR d'exploitation	6 081	-5 224
Autres créances	2 551	-5 989
Charges constatées d'avance	-131	-17
Dettes fiscales et sociales	-3 429	3 266
Autres dettes	1 013	3 593
Produits constatés d'avance	-983	-2 895
Sous total autres variations du BFR	-979	-2 043
Total Variations	5 102	-7 266

Cette variation de BFR inclut les nouvelles sociétés intégrées à compter de leur date d'entrée dans le périmètre de consolidation.

ANNEXE

Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes consolidés annuels faisant partie intégrante des états financiers consolidés de synthèse présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 dont la durée est de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

VISIATIV (« la Société ») est une société anonyme, de droit français, mère du groupe VISIATIV (« le Groupe »). Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro B 395 008 246.

Le Groupe s'est construit initialement autour de l'intégration d'outils de CAO, puis a développé ses propres technologies et services pour devenir un accélérateur de la transformation numérique des entreprises.

Le siège social de la société est situé au 26 rue Benoit Bennier, 69260 Charbonnières-les Bains.

Le Groupe VISIATIV s'est introduit sur le marché Euronext Growth de Paris le 28 mai 2014.

1.2 Evènements marquants de l'exercice

- Fusion à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020 entre les sociétés VISIATIV SOFTWARE et SOLO SOLUTIONS (filiale précédemment détenue à 100% et consolidée au 31/12/2019) entre les sociétés VISIATIV SOFTWARE et AUDROS (filiale précédemment détenue à 100% et consolidée au 31/12/2019) et entre les sociétés VISIATIV SOFTWARE et NUMVISION (filiale précédemment détenue à 100% et consolidée au 31/12/2019).
- Le 8 janvier 2020, VISIATIV a présenté ses nouvelles ambitions de développement, matérialisées à travers son nouveau plan stratégique CATALYST. Après AUDEO 2017, achevé avec succès en 2016 avec un an d'avance, puis NEXT 100, dont les objectifs à 2020 ont été atteints fin 2019, CATALYST 2023 vise à affirmer VISIATIV en tant que partenaire stratégique des dirigeants pour accélérer l'innovation et la transformation de leurs entreprises. CATALYST se matérialise à travers 5 évolutions prioritaires pour VISIATIV : une nouvelle organisation autour d'une plateforme de compétences, une gouvernance renouvelée et renforcée, une performance financière réaffirmée, la mise en œuvre d'une stratégie innovante des ressources humaines, et des engagements encore plus forts en matière de responsabilité sociétale. Ce nouveau plan stratégique CATALYST vise un objectif de 30 millions d'euros d'EBITDA à horizon 2023.
- Le 30 janvier 2020, VISIATIV a renforcé sa gouvernance et intégré Bertrand Sicot qui a ensuite été nommé le 13 mars 2020 au poste de Directeur Général Délégué, et membre du Comité Exécutif (COMEX), de VISIATIV. Bertrand Sicot apporte trente années d'expérience en ventes & marketing de solutions logicielles pour l'industrie autant sur le plan national, européen que mondial. Simultanément, Christian Donzel a arrêté ses mandats de Directeur Général Délégué mais reste administrateur du groupe.

- Le 28 février 2020, la société ABGI UK a signé un accord d'achat de 100% des parts de la société MSC Associates Ltd UK. Cette société basée à Londres, effectue des prestations de conseil similaires à celles de ABGI UK, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 915 K€ au 31/12/2020 pour un résultat d'exploitation de 344 K€.
- En mai 2020, VISIATIV a obtenu un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) de 39 M€ auprès du Pool Bancaire dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises. Cet emprunt était fixé à un taux de 0.5% sur un an et remboursable en mai 2021 avec la possibilité d'étaler tout ou partie de l'emprunt sur 5 ans à un taux de 0,5% majoré d'un taux à définir par le Pool Bancaire. Au regard de la situation sanitaire actuelle et des conditions financières proposées, VISIATIV envisage avec ses partenaires bancaires la mise en place d'un différé d'un an (mai 2022) suivi d'un remboursement sur 5 ans du PGE.
- Au cours de l'année 2020, VISIATIV comme l'ensemble du territoire français a été touché par la COVID 2019. Le Groupe a pu compter sur la résilience de son business model, avec notamment une forte récurrence de son activité (portée à 70% en 2020 pour l'ensemble du Groupe), et des atouts majeurs pour traverser cette crise inédite : un large portefeuille de clients, sans aucune dépendance sectorielle, et des activités en phase avec les besoins de digitalisation des entreprises. Les résultats de l'exercice 2020 de VISIATIV témoignent de la solidité de modèle économique du Groupe et d'une proposition de valeur en phase avec les besoins actuels des entreprises. Fort de cette solide performance, VISIATIV est concentré en 2021 sur l'exécution du plan stratégique CATALYST et confirme son objectif de 30 M€ d'EBITDA visé en 2023, porté par l'accroissement des synergies entre les différentes activités et l'optimisation de la performance opérationnelle.
- Renégociation des covenants bancaires en lien avec la pandémie COVID 2019 (note 5.20.1) : le ratio de levier (dettes financières nettes consolidées rapportées à l'Ebitda consolidé) a été porté à 3,8 pour le 31/12/2020 compte tenu de la pandémie COVID19 au lieu de 2,5 prévu initialement.
- Un plan d'attribution d'actions gratuites a été validé par le Conseil d'Administration du 11 décembre 2020. Le nombre total d'actions gratuites attribuées est de 196 875 actions sur 5 ans (chaque tranche annuelle étant au maximum de 39 375 actions). L'objectif du plan pour l'exercice 2020 a été atteint et en conséquence l'acquisition de la première tranche sera soumise à l'approbation du Conseil d'Administration. Le forfait social a été provisionné à hauteur de 171 K€ sur l'exercice 2020.

1.3 Evènements postérieurs à la clôture

Le 28 février 2021, VISIATIV a effectué un transfert d'actif au profit de la société Entreprise du Futur (société détenue à 100% au 31/12/2020) concernant l'activité d'organisation d'événements et l'animation d'une communauté de dirigeants de PME & ETI.

En mars 2021, VISIATIV a acquis 100% de la société Linksoft (filiale précédemment détenue à 54% et consolidée au 31/12/2020).

En mars 2021, VISIATIV a acquis 100% de la société AJ Solution. Distributeur Solidworks sur le territoire français, cette société a réalisé en 2020 un CA de 2,8 M€.

La société VISIATIV est entrée en négociation exclusive en vue de la cession de la totalité du capital social de la société AIM CP, qui détient elle-même 81% du capital social de la société VALLA S.A.S, spécialisée dans la conception, le prototypage et la fabrication de pièces par impression 3D, à un partenaire industriel. A l'issue de l'opération, la société VISIATIV conserverait sa participation minoritaire de 19% au capital social de la société VALLA S.A.S.

La finalisation de la cession de cette participation est attendue dans le courant du premier trimestre 2021.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principe d'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe VISIATIV sont présentés conformément au règlement CRC 99-02.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles comptables générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Concernant le risque lié à la continuité d'exploitation dans le contexte actuel de pandémie mondiale et d'environnement économique incertain, VISIATIV du fait de la récurrence de son business model et des Prêts Garantis par l'Etat obtenus (39 M€) ne considère pas qu'il existe un risque de continuité d'exploitation au niveau du Groupe.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

2.2 Application des méthodes préférentielles

Le Groupe reconnaît à l'actif les frais de développement répondant aux critères donnés dans le paragraphe 4.2 ci-dessous.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont inclus dans le coût d'acquisition des titres.

Le Groupe pratique l'étalement des frais d'émission des emprunts obligataires sur la durée de vie de cet emprunt.

Le Groupe comptabilise à l'actif les éléments financés par crédit-bail.

Les autres méthodes préférentielles ne sont pas appliquées par le Groupe.

2.3 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers consolidés, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont :

- l'affectation des actifs et passifs aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ;
- l'évaluation et la dépréciation des écarts d'acquisition et des frais de R&D ;
- le calcul des impôts différés ;
- l'évaluation des provisions.

2.4 Changement de méthode comptable

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Note 3 : Périmètre de consolidation

3.1 Méthodes de consolidation

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs et passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenant au groupe étant distinguée de celle relative aux intérêts minoritaires. Le contrôle exclusif est présumé au-delà de 40% de pourcentage de contrôle.

Les sociétés associées dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence. Celle-ci est présumée lorsque le pourcentage de détention de ces dernières est supérieur à 20%. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres possédés, le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée, y compris le résultat de l'exercice. Les sociétés qui répondent aux critères ci-dessus, mais qui ne présentent pas à leur date d'acquisition, de caractère durable de détention, ne sont pas consolidées. Ces participations sont évaluées à leur coût d'acquisition, diminué d'une dépréciation si nécessaire.

Afin de présenter les comptes des sociétés consolidées sur une base économique et homogène, les comptes sociaux font l'objet de divers retraitements, conformément aux principes exposés ci-dessous. Après cumul des bilans et des comptes de résultat, éventuellement retraités, les soldes réciproques ainsi que les plus ou moins-values résultant d'opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de la date d'acquisition ou à une date proche de celle-ci.

3.2 Périmètre de consolidation

Sociétés	Adresses	31-déc-20		31-déc-19		Méthode de consolidation
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
VISIATIV SOLUTION ENTREPRISE	26 rue Benoit Bennier – 69 260 Charbonnières les bains	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SOFTWARE		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SOLUTIONS		100%	100%	100%	100%	IG
VSSB		61%	61%	51%	51%	IG
I PORTA		100%	61%	100%	51%	IG
VISIATIV 3D PRINTING		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV HOSTING		(a)		100%	100%	(a)
ENTREPRISE DU FUTUR		100%	100%	NC	NC	IG
CIR 360		75%	74%	75%	64%	IG
LINKSOFT		54%	54%	NC	NC	IG
VISIATIV CONSEIL		97%	97%	57%	57%	IG
ABGI GROUP	52 Quai Rambaud – 69 002 Lyon	100%	97%	84%	54%	IG
ABGI France		100%	98%	97%	53%	IG
OVEUS		95%	93%	96%	52%	IG
ABGI USA	1700 West Loop South - Suite 230 - Houston, Texas 77027	90%	88%	79%	43%	IG
ABGI UK	6 Atholl Crescent, Edimbourg, Scotland EH3 8HA	93%	90%	89%	50%	IG
MSC UK	Skylon Court Coldnose Road, Hereford HR2 6JL	100%	90%	NC	NC	IG
ABGI CANADA	6823 Boul St-Laurent suite 202, Montréal, QC H2S 3C8, Canada	100%	98%	100%	54%	IG
VISIATIV SOLUTIONS SWITZERLAND AG - LA NEUVEVILLE	4 Chemin des Vergers - 2520 La Neuveville – Suisse	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SUISSE		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SOLUTIONS SWITZERLAND AG - PRATTELN	Netzibodenstrasse 33 – 4133 Pratteln - Suisse	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV AFRICA (EX ALLIATIV)	131 Bd D'Anfa Res Azur, Bureau N°11 B - 20100 Casablanca - Maroc	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV MAROC		100%	100%	100%	100%	IG
KALISTA	100 Avenue du général Leclerc - 93500 Pantin	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV MANAGED SERVICES	Parc d'activité – 69 890 la tour de Salvagny	100%	100%	100%	100%	IG
TIMELAB	1 rue Mahatma Gandhi - 13100 Aix en provenance	71%	71%	NC	NC	IG
SOLO SOLUTION	Rue Clément Ader - 07500 Guilhaud Granges	(b)		100%	100%	(b)
NUMVISION	453 chemin de la Farlède, espace DUO, 83500 la seyne sur mer	(b)		60%	60%	(b)
SPREADING APPS	72 Rue de la République - 76 140 Le petit quevilly	100%	100%	67%	67%	IG
AUDROS TECHNOLOGY	120 allée Jacques Monod, 69800 Saint-Priest	(b)		80%	80%	(b)
INNOVA SYSTEMS	1 Pioneer Court, Chivers Way, Histon, Cambridge, CB24 9PT - UK	100%	100%	100%	100%	IG
CCSL	Unit 8 Old Marsh Farm Barns, Welsh Road Sealand, Deeside, Flintshire CH5 2LY - UK	(c)		100%	100%	(c)
DIMENSIONS GROUP BV	Hogeweg 133, 5301 LL Zaltbommel, NEDERLAND	83%	83%	83%	83%	IG
DESIGN SOLUTIONS BV		100%	83%	100%	83%	IG
LAYERTEC BV		100%	83%	100%	83%	IG
VISIATIV INDUSTRY SOLUTION BV		100%	83%	100%	83%	IG
DESIGN SOLUTIONS BVBA	De Gheeststraat 1b, 9300 Alost, BELGIQUE	100%	83%	100%	83%	IG
AIMCP	47 Rue Antoine Primat - 69100 Villeurbanne	100%	100%	100%	100%	IG
VALLA		100%	100%	100%	100%	IG
LIVING ACTOR	68 rue d'Hauteville 75010 PARIS	65%	65%	65%	65%	IG
MISSION RGPD	26 rue Benoit Bennier – 69 260 Charbonnières les bains	33%	33%	60%	60%	MEQ
QOLID (d)	170 bd Stalingrad 69006 LYON	46%	46%	30%	30%	MEQ
FIVES SMART SOFTWARE DEVELOPMENT	7 rue Maryse Bastié 69500 LYON	49%	49%	49%	49%	MEQ

(a) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2020 dans Visiativ

(b) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2020 dans Visiativ Software

(c) Fusion Absorption avec effet au 30 octobre 2020 dans Innova

(d) En cours de liquidation

IG : Intégration Globale

MEQ : Mise en équivalence

NC : Non Consolidée

3.3 Variations de périmètre

Entrées de périmètre

- Acquisition de la société MSC Associates Ltd UK au 28 février 2020, cabinet de conseil en financement de l'innovation au Royaume-Uni ; elle a réalisé un chiffre d'affaires de 1,2 M€ en 2019 pour un résultat net de 0,7 M€. L'écart d'acquisition lié à ce rachat est de 2,8 M€.

Mouvement de périmètre

Augmentations

- VISIATIV a augmenté sa détention dans la société VISIATIV CONSEIL passant de 57% de détention au 31/12/2019 à 97% au 31/12/2020.
- VISIATIV CONSEIL augmenté sa détention dans la société ABGI GROUP qui est désormais détenue à 100% par le groupe au 31/12/2020 contre 84% au 31/12/2019.
- ABGI GROUP a augmenté sa détention dans la société ABGI USA passant de 79% de détention au 31/12/2019 à 90% au 31/12/2020 et dans la société ABGI FRANCE passant de 97% de détention au 31/12/2019 à 100% au 31/12/2020.
- VISIATIV a augmenté sa détention dans les sociétés AUDROS et NUMVISION passant respectivement de 80% et 60% de détention au 31/12/2019 à 100% en 2020.
- VISIATIV a augmenté sa détention dans la société SPREAD passant de 67% de détention au 31/12/2019 à 100% en 2020.
- VISIATIV a augmenté sa détention dans la société VSSB (holding de IPORTA) passant de 51% de détention au 31/12/2019 à 61% en 2020.

Fusions

- La société SOLO SOLUTIONS (filiale précédemment détenue à 100% et consolidées au 31/12/2019) a été fusionnée à effet rétroactif au 1er janvier 2020 dans la société VISIATIV SOFTWARE.
- La société AUDROS (filiale précédemment détenue à 100% et consolidées au 31/12/2019) a été fusionnée à effet rétroactif au 1er janvier 2020 dans la société VISIATIV SOFTWARE.
- La société NUMVISION (filiale précédemment détenue à 100% et consolidées au 31/12/2019) a été fusionnée à effet rétroactif au 1er janvier 2020 dans la société VISIATIV SOFTWARE.
- La société VISIATIV HOSTING (filiale précédemment détenue à 100% et consolidées au 31/12/2019) a été fusionnée à effet rétroactif au 1er janvier 2020 dans la société VISIATIV.
- La société TALENT4 (précédemment non consolidée) a été fusionnée dans la société VISIATIV.
- La société CCSL (filiale précédemment détenue à 100% et consolidées au 31/12/2019) a été fusionnée à effet au 30 octobre 2020 dans la société INNOVA.
- Les titres de la société VISIATIV 3D PRINTING ont été cédés de AIM CP à VISIATIV (la filiale reste détenue à 100% et consolidée en intégration globale).

Intégrations

- La société MISSION RGPD détenue à 33% est consolidée par mise en équivalence à compter du 01/01/2020.
- La société LINKSOFT détenue à 54% est consolidée par intégration globale à compter du 01/01/2020.

- La société TIMELAB détenue à 71% est consolidée par intégration globale à compter du 01/01/2020.
- La société ENTREPRISE DU FUTUR détenue à 100% est consolidée par intégration globale à compter du 01/01/2020.
- En novembre 2020, VISIATIV a augmenté sa participation dans la société QOLID pour passer de 30% à 46%, cette filiale reste consolidée par mise en équivalence en 2020.

Sorties de périmètre

- Néant

3.4 Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Du fait de leur faible pourcentage de détention et de l'absence d'influence notable exercée par le groupe ou de leur importance jugée non significative au 31 décembre 2020 les sociétés présentées dans le tableau ci-dessous n'ont pas été consolidées.

SOCIETES	Données au	% de détention 31/12/2020	% de détention 31/12/2019	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat	VNC des titres au 31/12/2020
STRATEGEX	31/12/2019	20,33%	20,33%	292	424	-6	0
AXEMBLE MAROC	31/03/2020	100,00%	100,00%	-190	0	-6	0
E-NOVAPS	Aucun exercice clos	30,00%	30,00%	-	-	-	28
ISOTOOLS TUNISIE	31/12/2018 // en cours de liquidation	99,00%	99,00%	32	66	17	1
Inventa BGI LTDA (ABGI BRESIL)	31/12/2020	26,25%	26,25%	290	993	229	475
GREENLIGHT MAROC	30/06/2019	100,00%	100,00%	75	310	14	5
X-MAKERS	Aucun exercice clos	25,00%	N/A	NC	NC	NC	0
SWARM	Aucun exercice clos	28,60%	N/A	NC	NC	NC	100
WELCOME IN	Aucun exercice clos	20,66%	N/A	NC	NC	NC	52
LA CANTOCHE INC USA	31/12/2020	65,00%	65,00%	-59	215	-6	0

Les sociétés dont la détention est < 20% ne sont pas mentionnées

Note 4 : Méthodes et règles d'évaluation

4.1 Ecart d'acquisition

- Détermination de la valeur brute

Tous les éléments identifiables d'actif acquis et d'éléments de passif acquis ou éventuels, sont comptabilisés à la date du transfert de contrôle au profit du groupe (date d'acquisition), indépendamment de la prise en compte de tout intérêt minoritaire :

- à leur valeur d'utilité pour les biens destinés à l'exploitation,
- à leur valeur de marché ou valeur vénale nette des coûts de sortie pour les biens non destinés à l'exploitation.

Le coût d'un regroupement d'entreprises est égal au prix d'acquisition, augmenté des coûts directement attribuables à l'acquisition. Tout excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net acquis, du passif et des passifs éventuels comptabilisés, est inscrit à l'actif en écart d'acquisition.

Conformément au paragraphe 21130 du règlement 99-02, lorsque la convention d'acquisition prévoit un ajustement du prix d'acquisition en fonction d'un ou plusieurs événements, le montant de la correction est inclus dans le coût d'acquisition, à la date de première consolidation si :

- cet ajustement est probable,
- et si son montant peut être mesuré de manière fiable.

- Amortissement des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition présents au 1er janvier 2016, initialement amortis sur 10 ans, sont considérés comme non amortissables à compter de l'exercice 2016 car il n'existe pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle ils procureront des avantages économiques au groupe. Ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une dépréciation sera constatée dès lors que la valeur d'utilité est inférieure à la Valeur Nette Comptable.

Les écarts d'acquisition qui seront constatés ultérieurement feront l'objet d'une analyse pour déterminer si leur durée d'utilisation est limitée ou non et les modalités d'amortissement à appliquer.

- Dépréciation de l'écart d'acquisition positif à durée non limitée

La valeur recouvrable (valeur actuelle) des écarts d'acquisition fait l'objet d'un suivi et d'un test de dépréciation et toute perte de valeur est considérée comme définitive. Ce test de dépréciation est réalisé à chaque clôture annuelle et à chaque clôture des comptes en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur, en application des articles 214-15 /16 du PCG. Si la valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à sa valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les écarts d'acquisitions sont testés au sein de deux UGT :

- « 3DEXPERIENCE VAR (Value-added reseller) », regroupant les activités liées à l'intégration des solutions de l'univers Dassault Systèmes d'une part,
- « VISIATIV Platform », regroupant les activités issues des technologies propres à VISIATIV : Conseil en innovation, excellence opérationnelle et transformation, Edition de logiciel, d'applications et de plateformes, et les activités de Business development (cloud, rapid manufacturing et Moment'Up) d'autre part.

4.2 Ecart de conversion

Les comptes des filiales suisses, anglaises, marocaines, américaines et canadiennes ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les postes de bilan sont convertis en euros au taux de clôture à l'exception du capital et des réserves maintenus au coût historique ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice ;
- les écarts de conversion résultant de la variation des taux de change sur le bilan et le compte de résultat sont comptabilisés dans les capitaux propres consolidés sous la rubrique « écarts de conversion ».

Les taux de conversion utilisés sont les suivants :

Devises	Taux moyen 2020	Taux moyen 2019	Taux de clôture au 31/12/2020	Taux de clôture au 31/12/2019
CHF	1,0712	1,1117	1,0802	1,0854
GBP	0,8843	0,8815	0,8990	0,8508
MAD	10,8366	10,7903	10,8848	10,7287
USD	1,1325	1,1218	1,2271	1,1234
CAD	1,5215	1,4911	1,5633	1,4598

4.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences et de développement de logiciels. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Eléments	Durées d'amortissement
Marques	Non amortissable
Logiciels (achetés ou produits en interne)	1 à 5 ans

Les dépenses liées à l'enregistrement des brevets sont enregistrées en charges.

En application de la méthode préférentielle, les dépenses de développement sont immobilisées dès lors que l'entreprise peut démontrer que les critères suivants sont atteints :

- l'entreprise a l'intention, la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,
- le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement engagés par le groupe concernent essentiellement des développements applicatifs et font l'objet d'un suivi individualisé. Les frais de conception de logiciels prennent en compte l'ensemble des coûts de production, principalement constitués par des dépenses de personnel. Ces coûts donnent lieu à un suivi annuel individualisé par projet. Seuls sont maintenus à l'actif les frais relatifs à des logiciels qui ont de sérieuses chances de réussite commerciale. Par ailleurs, la société n'immobilise que des développements relatifs à des versions majeures de logiciels.

Le coût de production prend en compte :

- Les coûts salariaux (salaires, charges sociales et indemnités congés payés),
- Une quote-part de charges indirectes,
- Le cas échéant des coûts externes de sous-traitance.

La durée d'amortissement de ces frais de recherche et développement est de 12 mois (évolution mineure des produits existants), 36 mois (évolution majeure des produits existants), ou 60 mois (sur les nouveaux produits), à compter de la date de commercialisation.

4.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Eléments	Durées d'amortissement
Installations techniques, matériel et outillages	4 à 10 ans - Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 à 10 ans - Linéaire
Matériel de transport	2 à 5 ans - Linéaire
Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans - Linéaire
Mobilier	2 à 10 ans - Linéaire

La société ne pratiquant pas l'amortissement dérogatoire, aucun retraitement n'a été effectué à ce titre.

4.5 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué :

- des titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation,
- de dépôts et cautionnements versés.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur d'inventaire, est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives et leur valeur d'utilité pour le groupe.

4.6 Contrats de location

La société a recours à des contrats de location longue durée concernant les baux commerciaux, la flotte de véhicules et le matériel informatique. Compte tenu de la fréquence de renouvellement du parc en location, aucun retraitement n'a été pratiqué. Les biens concernés par les contrats de location ne sont pas inscrits à l'actif.

4.7 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées au cas par cas en fonction de l'ancienneté de la créance et de la situation individuelle dans laquelle se trouve le client.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

4.8 Impôts différés

L'impôt sur les résultats correspond au cumul, corrigé éventuellement de la fiscalité différée, des impôts sur les bénéfices des différentes sociétés du Groupe.

Les différences temporaires entre le résultat imposable et le résultat consolidé avant impôt donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche. Cette appréciation est réalisée au sein de chaque groupe d'intégration fiscale.

Il existe au sein du groupe un périmètre d'intégration fiscale au 31 décembre 2020, dont VISIATIV est la tête de groupe, composé des sociétés suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES,
- VISIATIV SOFTWARE,
- VISIATIV SOLUTIONS,
- VISIATIV MANAGED SERVICES
- KALISTA
- AIM CP
- VALLA
- VISIATIV 3D PRINTING.

Par ailleurs le groupe a quatre autres périmètres d'intégration fiscale :

- DIMENSIONS GROUP (mère) – Pays Bas
 - o DESIGN SOLUTIONS BV (fille)
 - o LAYERTEC BV (fille)
- VSSB (mère) et IPORTA (fille)
- ABGI GROUP (mère) et OVEUS (fille)

Les autres sociétés ne sont pas incluses dans un périmètre d'intégration fiscale.

4.9 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

4.10 Disponibilités

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actifs « Valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités », dans la mesure où ces éléments sont disponibles à très court terme.

Les provisions pour dépréciation éventuelles des valeurs mobilières sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et le cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, ou la valeur probable de négociation pour les titres non-cotés.

4.11 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

4.12 Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement ANC n°2014-03, sont destinées à couvrir l'obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendu de celui-ci.

VISIATIV enregistre une provision « maintenance » correspondant à l'estimation du coût des services de hotline qu'elle risque de devoir engager sur les exercices suivants, pour les logiciels distribués.

4.13 Indemnité de départs à la retraite

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont mentionnés dans les engagements donnés en note 5.20.5 sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose notamment sur des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite et sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

En cas d'acquisition de nouvelles filiales, la provision d'indemnité de départ à la retraite relative à ces nouvelles filiales est comptabilisée lors de leur entrée dans le périmètre de consolidation. Ce montant n'est plus ensuite actualisé et sera repris au fur et à mesure des départs constatés. Son actualisation est quant à elle indiquée en engagement hors bilan.

4.14 Instruments financiers

Le cas échéant, le Groupe peut avoir recours à des contrats de swap de taux pour couvrir ses emprunts à taux variable.

Le Groupe a recours à des instruments financiers au 31 décembre 2020 (cf note 5.10.1). Conformément au règlement ANC 2015-05, § 2.5.1PCG et au code PCG art. 628-11, le montant du nominal du contrat de couverture n'est pas comptabilisé (hors bilan) et la prime est enregistrée au bilan et rapportée au résultat sur la durée de l'emprunt.

4.15 Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge à l'exception des frais d'émission de l'emprunt obligataire qui ont été étalés sur la durée de l'emprunt.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

4.16 Contrat de liquidité

A partir du 28 mai 2014 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, VISIATIV a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité d'une valeur de 300 K€ conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 21 mars 2011 à la société de Bourse Gilbert Dupont.

Les acquisitions d'actions propres sont déduites des capitaux propres au 31 décembre 2020. Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés en capitaux propres.

4.17 Subventions publiques à recevoir

Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le CIR est reconnu en produit dans le compte de résultat pour la part liée aux projets de recherche et en produit constaté d'avance pour la part liée aux projets immobilisés. Ce produit est repris au fil des amortissements des projets immobilisés.

4.18 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dans le compte de résultat de l'exercice, net de TVA, s'il est certain à la fois dans son principe et son montant et s'il est acquis au cours de l'exercice.

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées par le Groupe, qui distingue :

- La vente de licences et de contrats de mise à jour (négoce) : Pour les produits distribués, le Groupe reconnaît intégralement le chiffre d'affaires lors de la mise à disposition du produit au client ou par la mise à disposition sur le site web de l'éditeur des packs de mise à jour/maintenance. Ces événements sont concomitants à la facturation.
- La vente du droit d'utilisation d'un logiciel d'édition pour une période déterminée : Le Groupe reconnaît les revenus linéairement sur la période d'utilisation du logiciel.
- La vente de matériel informatique (négoce) : Les produits correspondants sont rattachés à l'exercice au cours duquel les biens sont livrés.
- La mise à jour annuelle et maintenance pour les logiciels édités : Le Groupe reconnaît les revenus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle de service.
- La prestation de service : Le Groupe reconnaît les revenus sur la période au cours de laquelle les services sont rendus selon la méthode du pourcentage d'avancement.

4.19 Informations sectorielles

Un suivi interne par catégorie d'activité est réalisé et détaillé en note 5.15.

4.20 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments non récurrents des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- Subventions d'exploitation,
- Transferts de charges d'exploitation.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

4.21 Résultat financier

Le résultat financier correspond principalement aux dividendes reçus, dépréciations des titres ou des comptes courants et/ou abandons de créances des participations non consolidées, aux intérêts d'emprunts, aux pertes et gains de changes.

4.22 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période diminué des actions auto détenues.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Note 5 : Notes sur les états financiers consolidés

Note 5.1 : Ecart d'acquisition

- Au 31 décembre 2020

	31/12/2019			Augmentations	Variations de périmètre	Dépréciations	Impact écart de conversion	31/12/2020
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette					
UGT 3DEXPERIENCE VAR	30 900	-5 412	25 489	0	0	0	-60	25 429
UGT VISIATIV Platform	43 832	-8 240	35 592	0	18 407	0	0	54 000
Total écarts d'acquisition	74 732	-13 652	61 080	0	18 407	0	-60	79 429

Les impacts des variations de périmètre résultent principalement de l'acquisition de MSC Associates Ltd UK décrite en note 3.3 de la présente annexe et de l'augmentation de la participation de VISIATIV dans la société VISIATIV Conseil qui porte la détention à 97% (contre 57% au 31/12/2019) ; cela impacte également l'ensemble des sociétés détenues directement et indirectement par VISIATIV Conseil (ABGI Group, ABGI UK, MSC Associates Ltd UK, ABGI France, ABGI USA, ABGI Canada et Oveus).

- Test de dépréciation des écarts d'acquisition

Les tests de dépréciation consistant à comparer la valeur comptable des écarts d'acquisition et la valeur des UGT « 3DEXPERIENCE VAR (Value-added reseller) » d'une part et « VISIATIV Platform » d'autre part, ont été réalisés à partir des hypothèses suivantes :

- Taux de croissance à long terme : 1 %
- Taux d'actualisation : 11 %
- Horizon des prévisions retenues : 4 ans

Note 5.2 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Le poste « autres postes d'immobilisations incorporelles » correspond principalement aux frais de développement de logiciels, qui sont activés lorsque les critères définis à la note 4.2 sont satisfaits. L'ensemble des immobilisations financières sont à échéance à plus d'un an au 31 décembre 2020.

- Au 31 décembre 2020

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en K€)	31/12/2019	Acquisitions	Cessions	Transfert	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	Résultat des sociétés mises en équivalence	31/12/2020
Frais d'établissement et de développement	1 106			-1 070				36
Concessions, brevets & droits similaires	33 791	6 411	-471	1 530	1 392	-1		42 652
Logiciels	232	340		-32	451			991
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 501	51	-323	24	2			1 255
Autres immobilisations incorporelles en cours	819	1 193		-454		-24		1 534
Total immobilisations incorporelles	37 448	7 996	-793	-1	1 844	-25		46 469
Constructions	2 179	6						2 185
Terrains	306							306
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 355	27	-477					905
Installations générales, agencements, aménagements en crédit bail	361							361
Matériel de transport	96	96	-30	-1				161
Matériel de bureau, informatique, mobilier	5 505	419	-963	-110	19	-18		4 852
Autres immobilisations corporelles	6 267	261	-1 236	112	3	-38		5 370
Immobilisations corporelles en cours	0							0
Total immobilisations corporelles	16 069	810	-2 706	1	22	-57		14 140
Autres immobilisations financières	4 978	339	-111		-843	-6		4 357
Titres mis en équivalence	29	60		326			-415	0
Total immobilisations financières	5 007	399	-111	326	-843	-6	-415	4 357
TOTAL GENERAL	58 523	9 205	-3 610	326	1 023	-87	-415	64 966

Les variations de périmètre sur les autres immobilisations financières correspondent à la sortie des titres des sociétés LINKSOFT et TIMELAB qui n'étaient pas consolidée au 31 décembre 2019.

Le reclassement de 326 K€ sur les titres mis en équivalence correspond au reclassement en provision pour risques et charges de la quote-part de situation nette négative des titres mis en équivalence.

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en K€)	31/12/2019	Dotations	Reprises	Transfert	Variations de périmètre	Impact écart de conversion		31/12/2020
Frais d'établissement et de développement	604			-567				36
Concessions, brevets & droits similaires	25 010	4 993	-129	599	643	-1		31 116
Logiciels	212	129			59			400
Autres postes d'immobilisations incorporelles	907	74	-588	-32	2	-1		362
Autres immobilisations incorporelles en cours	0							0
Total immobilisations incorporelles	26 733	5 197	-717	0	704	-2		31 914
Constructions	1 089	148						1 237
Terrains	0							0
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 160	77	-479					758
Installations générales, agencements, aménagements en crédit bail	250	68						319
Matériel de transport	90	27	-29	-1		0		87,5
Matériel de bureau, informatique, mobilier	4 600	522	-957	-181	19	-15		3 987
Autres immobilisations corporelles	3 521	703	-1 156	182	2	-23		3 230
Immobilisations corporelles en cours	0							0
Total immobilisations corporelles	10 711	1 546	-2 620	0	20	-38		9 619
Autres immobilisations financières	363	195						558
Titres mis en équivalence	0							0
Total immobilisations financières	363	195	0	0	0	0	0	558
TOTAL GENERAL	37 807	6 938	-3 338	0	724	-39	0	42 091

La hausse des concessions, brevets et droits similaires correspond principalement à la production immobilisée de l'exercice (développements applicatifs).

La dépréciation des autres immobilisations financières correspond aux titres FEALINX.

Note 5.3 : Créances clients

CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Créances clients et comptes rattachés (brutes)	64 660	72 914
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	-4 646	-3 211
Total net des créances clients et comptes rattachés	60 014	69 703

La provision pour dépréciation client est établie au cas par cas en fonction du risque estimé de non-recouvrement.

Note 5.4 : Détails de l'actif circulant par échéance

Les tableaux ci-après détaillent les composantes des postes « Créances » au 31 décembre 2020. Les impôts différés actifs ainsi que les disponibilités sont exclus de cette analyse.

Les créances clients à plus d'un an correspondent aux clients douteux ou litigieux.

ETAT DE L'ACTIF CIRCULANT (Montants en K€)	31/12/2020		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances clients	64 660	60 014	4 646
Créances sur personnel et organismes sociaux	347	347	
Stock	410	410	
Créances fiscales (1)	10 944	8 178	2 765
Fournisseurs débiteurs	398	398	
Factor (2)	3 986	3 986	
Comptes courants (3)	2 360	2 360	
Autres créances	279	279	
Charges constatées d'avance	1 931	1 931	
Total de l' Actif circulant	85 314	77 903	7 411

Le poste créances fiscales inclut des créances d'impôt sur les sociétés pour 6.343 K€ (dont CIR 4.277 K€ et CICE & autres crédits d'impôt 1.201 K€) et des créances de TVA pour 4.601 K€.

Crédit d'impôt recherche et Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (1)

En l'absence de résultat imposable, la créance sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») est imputable sur l'impôt société ou remboursable au bout de 3 ans.

Le montant du crédit d'impôt recherche pris en compte au compte de résultat dans les comptes clos le 31 décembre 2020 s'élève à 497 K€ contre 597 K€ au 31 décembre 2019.

Factor (2)

Le Groupe a recours en France à un prestataire de factoring auprès duquel il cède une partie de ses créances clients françaises en contrepartie d'un financement court terme. Le contrat est sans recours c'est-à-dire que les créances qui seraient impayées entre les mains du factor ne sont pas restituées au Groupe, la société d'affacturage conservant donc le risque d'insolvabilité du client dans la limite de la garantie accordée. Le montant des créances financées est indiqué dans les engagements hors bilan, en note 5.20.7.

Les créances cédées et non financées sont sorties du poste client et comptabilisées en autres créances. En 2020, ces créances s'élèvent 3 958 K€, contre 2 592 K€ au 31 décembre 2019.

Comptes courants (3)

Les comptes courants envers les entités non consolidées s'établissent comme suit :

Au 31 décembre 2020

- Fives Samrt Software Development SAS 1 159 K€
- Qolid 859 K€, déprécié à 100%
- Mission RGPD 163 K€
- Axemble Maroc 135 K€, déprécié à 100%
- Le Réseau Humain 35 K€

Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

PROVISIONS (montant en K€)	31/12/2019	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Impact conversion	31/12/2020
Provision sur Stock	7	18				25
Provisions sur comptes clients	3 211	2 275	-821	36	-56	4 646
Provisions sur autres créances	525	859	-90	-300		994
Total provisions pour dépréciations	3 743	3 152	-911	-264	-56	5 664

La provision sur autres créances concerne la provision à 100% du compte courant Qolid.

Note 5.5 : Impôts différés Actif et Passif

La société VISIATIV a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis janvier 2001. Elle est tête de groupe et est à ce titre redevable de l'impôt déterminé pour l'ensemble du groupe. Le résultat fiscal est déterminé séparément pour chacune des sociétés intégrées. La société mère enregistre dans ses charges ou ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt de chaque fille.

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose le Groupe s'établit à 33,0 M€ au 31 décembre 2020 (dont 16,0 M€ issus du périmètre d'intégration fiscale).

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 28% au 31 décembre 2020. Ce taux diminue progressivement depuis 2018 pour atteindre 25% en 2022.

Les taux applicables aux filiales étrangères s'élèvent à 19% en UK, 22% en Suisse, 26,5% au Canada, 21% aux USA, 22% aux Pays-Bas, 25% en Belgique et 30% pour les filiales présentes au Maroc.

Le montant total des impôts différés activés sur déficits reportables s'établit à 3,2 M€ ; le montant des impôts différés non activés sur déficits reportables s'établit quant à lui à 5,1 M€.

Au 31 décembre 2020, la preuve d'impôt se présente de la manière suivante :

Preuve d'impôt	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net avant résultat des sociétés mises en équivalence	2 173	5 831
Impôt consolidé	1 796	3 522
Résultat avant impôt	3 969	9 353
Taux courant d'imposition en France	28,00%	31,00%
Impôt théorique au taux courant en France	1 111	2 899
Différences permanentes	518	580
Activitation du déficit fiscal	-800	0
Déficit fiscal non activé corrigé de la fiscalité différée	1 399	335
Différences de taux d'imposition	-432	-293
Charge/produit d'impôt du groupe	1 796	3 522
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<i>45,2%</i>	<i>37,7%</i>

Les différences permanentes incluent l'impact du crédit impôt recherche (produit opérationnel non imposable fiscalement).

La société a activé 800 K€ d'impôts différés actifs sur déficits reportables en 2020. Compte tenu de l'élargissement du périmètre de l'intégration fiscale au 1^{er} janvier 2021, avec notamment l'intégration du sous-groupe VISIATIV Conseil, la Direction considère qu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces déficits pourront être imputés.

La nature des impôts différés en base au 31 décembre 2020 est détaillée de la manière suivante :

NATURE DES IMPOTS DIFFERES (Montants en Keuros)	31/12/2020	31/12/2019
Engagement de retraite	597	678
Reprise de dépréciation des comptes courants intragroupe soumis à l'IS	-1 671	-1 843
Autres retraitements	0	6
Déficits reportables activés	11 830	8 630
Déficits reportables non activés	17 027	13 334
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif (A)	27 783	20 804
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif hors déficit non activés (B)	10 756	7 470
Impôts différés actifs reconnus au bilan (C)	2 898	2 127
Taux (B) / (C)	27%	28%
Ecart de réévaluation Immobilisations	588	646
Dépréciation des comptes courants intragroupe	774	1 831
Autres retraitements	113	110
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés passif (D)	1 475	2 586
Impôts différés passifs reconnus au bilan (E)	369	646
Taux (D) / (E)	25%	25%
Total net des éléments ayant une nature d'impôts différés (A+D)	26 307	18 218
Impôts différés non reconnus	-17 027	-13 334
Total net des bases d'impôts différés (F)	9 281	4 884
Total net des impôts différés reconnus au bilan (G)	2 529	1 481
Taux (F) / (G)	27%	30%

Note 5.6 : Trésorerie nette

TRESORERIE NETTE (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Disponibilités	65 250	31 682
Concours bancaires courants (Passif)	-68	-25
Total Trésorerie nette	65 182	31 658

Le détail de la variation de trésorerie est présenté dans le tableau des flux de trésorerie, une des principales variations concerne l'obtention d'un Prêt Garanti par l'Etat pour 39 M€ auprès du Pool Bancaire en mai 2020 dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises.

Note 5.7 : Charges et produits constatés d'avance

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que les charges d'exploitation et s'analyse comme suit par nature :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Locations immobilières	897	484
Locations mobilières	415	366
Sous-traitance	31	20
Assurances	77	68
Hébergement / Maintenance informatique	253	243
Marketing	112	409
Divers	146	223
Total des charges constatées d'avance	1 931	1 814

Les produits constatés d'avance sont composés de la manière suivante :

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Issus de la facturation des contrats de maintenance	12 540	12 234
Issus des subventions d'investissements correspondant à la part CIR* liés aux projets immobilisés	482	799
Issus des prestations de services	3 180	3 866
Autres	326	591
Total des produits constatés d'avance	16 528	17 490

* CIR (Crédit Impôt Recherche)

Note 5.8 : Capitaux propres

Note 5.8.1 : Composition du capital social et détail par catégories d'actions

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2020	31/12/2019
Capital (en K€)	2 417	2 417
Nombre d'actions (actions ordinaires)	4 027 553	4 027 553
Valeur nominale arrondie à deux décimales (en euros)	0,60 €	0,60 €

Note 5.8.2 : Distribution de dividendes

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur les 3 derniers exercices clos.

Note 5.9 : Provisions pour risques et charges

PROVISIONS (montant en K€)	31/12/2020							
	31/12/2019	Dotations	Reprises	Reprises sans objets	Variation de périmètre	Impact conversion	Reclassement	Montant fin de période
Provisions pour pertes de change	1	1						2
Provisions pour maintenance	1 731	1 534	-1 409	0	0	-15	0	1 842
Provisions pour pensions et obligations similaires	677		-88					589
Autres provisions pour risques	1 490	1 185	-891	0	0	0	326	2 110
Total provisions pour risques et charges	3 899	2 719	-2 387	0	0	-15	326	4 543

Provisions pour engagements de retraites

Lors d'acquisitions de sociétés françaises, les engagements relatifs aux engagements de retraite et avantages similaires accordés aux salariés tels qu'indemnités de départ à la retraite sont considérés comme des passifs identifiables comptabilisés, indépendamment de la méthode comptable du groupe en la matière, qui ne les comptabilise pas.

Aucun engagement de retraite et avantages similaires n'a été identifié pour les structures étrangères.

Litiges et passifs

La société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la société.

Autres provisions pour risques

Les autres provisions sont pour l'essentiel constituées de provisions statistiques d'assistance lors des contrôles fiscaux des clients réalisés par les administrations fiscales des pays où le groupe est présent, ainsi qu'à des provisions prud'hommales dans les différentes entités du groupe.

Provision maintenance

La provision maintenance est évaluée annuellement sur la base des coûts estimés pour répondre aux besoins de maintenance futurs des contrats distribués.

Litiges commerciaux

La société ne présente pas de litige significatif au 31 décembre 2020.

Litiges prud'homaux

Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par la société, sur la base des demandes, des obligations légales et le cas échéant des positions des avocats.

Note 5.10 : Dettes financières

Les échéances des dettes financières s'établissent comme suit :

ETAT DES DETTES FINANCIERES (Montants en K€)	31/12/2020			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunt et dettes auprès des établissements	100 382	8 128	92 129	125
Emprunts et dettes financières diverses	200	73	111	15
Concours bancaires courants	70	70		
Total des dettes financières	100 652	8 272	92 240	140

Les intérêts courus ont une échéance inférieure à 1 an.

Les échéances de 1 à 5 ans tiennent compte :

- du remboursement du Prêt Garanti par l'Etat de 39 M€ auprès du Pool Bancaire dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises (cf ci-après) ;
- du remboursement de l'Euro PP pour 20 M€ ;
- et du remboursement des CAPEX 1 et 2 pour 15 M€.

Note 5.10.1 : Emprunts

Les dettes financières auprès des établissements de crédits se décomposent de la manière suivante :

EVOLUTION DES EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (Montant en K€)	Etablissements de crédit
Au 31 décembre 2019	57 831
(+) Encaissement	46 654
(-) Remboursement	-4 169
(+) Entrée de périmètre	66
(+/-) Autres mouvements	
Au 31 décembre 2020	100 382

Description de la dette financière

La société VISIATIV a conclu un contrat de prêt avec l'ensemble des établissements bancaires suivants, réunis dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire :

- Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône Alpes,
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est,
- CIC Lyonnaise de Banque,
- Crédit Lyonnais,
- Société Générale.

Les Prêteurs ont consenti, selon les termes et conditions du contrat de crédits conclu en date du 14 décembre 2016, modifié par avenant n° 1 en date du 3 mai 2018 :

- Au profit des sociétés VISIATIV, VSSB et VISIATIV HOSTING, un prêt d'un montant total en principal de six millions deux cent mille euros (6.200.000 EUR), dont 3 350 000 euros au profit de VISIATIV, ayant pour objet le refinancement intégral de l'endettement de ces sociétés ;

- Au profit de la société VISIATIV, une ouverture de crédit (dite CAPEX 1) d'un montant maximum en principal de seize millions d'euros (16.000.000 EUR) ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes réalisées par la société et tous frais y afférents ;
- Et au profit de la société VISIATIV, sous réserve de confirmation préalable par un ou plusieurs prêteur(s), une ouverture de crédit (dite CAPEX 2) d'un montant maximum en principal de cinq millions d'euros (5.000.000 EUR) ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes autorisées réalisées par la société et tous frais y afférents.

Les emprunts portant sur le refinancement de la dette sont remboursés par échéances semestrielles sur une durée de sept années, la dernière échéance étant fixée au 14 décembre 2023. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + 1.50 %.

Au 31 décembre 2020, le solde de la dette s'établit comme suit :

- VISIATIV + VISIATIV HOSTING (fusionnée) :	2 142 857 euros
- VSSB :	<u>514 286 euros</u>
Total de la dette :	2 657 143 euros

A la date du 31 décembre 2020, l'ouverture de crédit (dite CAPEX 1) est utilisée à hauteur de 16.000.000 euros. Ce crédit est remboursé en douze échéances semestrielles. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + une marge de 1.50 pour la tranche A, et Euribor 3 mois + une marge de 1,95 pour la tranche B.

Au 31 décembre 2020, le solde de la dette s'établit comme suit :

CAPEX 1 - Tranche A	31/12/2019 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2020 (en €)
VISIATIV	3 839 733	0	976 599	2 863 134
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	1 736 333	0	434 083	1 302 250
TOTAL	5 576 067	0	1 410 682	4 165 385

CAPEX 1 - Tranche B	31/12/2019 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2020 (en €)
VISIATIV	5 395 500	0	0	5 395 500
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	2 604 500	0	0	2 604 500
TOTAL	8 000 000	0	0	8 000 000

L'ouverture de crédit (dite CAPEX 2) est quant à elle utilisée à hauteur de 5.000.000 euros. Cet emprunt est réalisé dans les mêmes conditions que le crédit (dite CAPEX 1).

Au 31 décembre 2020, le solde de la dette s'établit comme suit :

CAPEX 2 - Tranche A	31/12/2019 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2020 (en €)
VISIATIV	2 483 333	0	493 333	1 990 000
TOTAL	2 483 333	0	493 333	1 990 000

CAPEX 2 - Tranche B	31/12/2019 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2020 (en €)
VISIATIV	2 500 000	0	0	2 500 000
TOTAL	2 500 000	0	0	2 500 000

Ces emprunts sont couverts par des ratios de covenants et des nantissements décrits en note 5.20.

Nouveaux emprunts souscrits en 2020

VISIATIV a obtenu en mai 2020 un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) de 39 M€ auprès du Pool Bancaire dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises. Cet emprunt est fixé à un taux de 0.5% sur un an, il est remboursable en mai 2021 avec la possibilité d'étaler tout ou partie de l'emprunt sur 5 ans à un taux de 0,5% majoré d'un taux à définir par le Pool Bancaire. Au regard de la situation sanitaire actuelle et des conditions financières proposées, VISIATIV envisage avec ses partenaires bancaires la mise en place d'un différé d'un an (mai 2022) suivi d'un remboursement sur 5 ans du PGE.

Un nouvel emprunt a été souscrit en mai 2020 pour 5 000 K€ au taux fixe de 2.5% sur 5 ans afin de financer le développement du Groupe. Sa première échéance est fixée au 31/07/2021.

ABGI UK a souscrit un emprunt de 1 750 K€ en avril 2020 dans le cadre du rachat de sa filiale anglaise MSC.

Emprunt obligataire

La société VISIATIV a émis en mai 2018 un emprunt obligataire d'un montant nominal total de 20 000 K€ portant intérêt à taux fixe et venant à échéance le 4 mai 2025.

Les obligations porteront un intérêt à 4.1% l'an.

Les obligations sont émises sous forme de titres dématérialisés au nominatif d'une valeur nominale de 100 000 euros chacune.

L'emprunt obligataire est également couvert par les ratios de covenants et des nantissements décrits en note 5.20.

Autres Emprunts

En complément de l'emprunt obligataire, en 2018, la société a souscrit un emprunt de 2 500 K€ auprès de BPI France destiné au renforcement de la structure financière. Un emprunt complémentaire de 2 500 K€ a été souscrit en 2019 ; le capital restant dû pour ces 2 emprunt s'élève à 4 743 K€ au 31 décembre 2020.

L'emprunt souscrit en 2018 est sur une durée de 4 ans et 6 mois au taux fixe de 1.5%

Celui souscrit en 2019 est sur une durée de 7 ans au taux fixe de 1.5%.

Ces deux emprunts sont garantis à hauteur de 30% par le fonds national de garantie pour l'Innovation et pour 50% par le fonds européen d'investissement.

Contrat de couverture – garantie de taux plafond

Le groupe VISIATIV a conclu avec les prêteurs, des contrats de couverture de taux d'intérêt, couvrant à tout moment, pendant une durée minimum de quatre ans, un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) de l'Encours Global Prêt de Refinancement, et un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) du montant total en principal des Tirages Capex effectués au cours de la période d'utilisation.

Les contrats de couverture sont résumés comme suit :

Dette couverte	Montant total de la dette au 31/12/2020	Garantie de taux plafond	Société couverte	Date de début de la couverture	Date de fin de la couverture	Montant de la dette couverte	Pourcentage de la dette couverte	Prêteur couvrant la dette			
								SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	LCL	CIC	CAISSE D'ÉPARGNE
Prêt de Refinancement	2 657 143	0,50%	VISIATIV	14/06/2017	14/03/2022	5 000 000	100%	1 650 000		2 150 000	1 200 000
			VSSB	14/06/2017	14/03/2022	1 200 000	100%		1 200 000		
Total prêt de Refinancement	2 657 143					6 200 000	100%	1 650 000	1 200 000	2 150 000	1 200 000
Capex Linéaire	10 248 634	0,50%	VISIATIV	14/06/2017	14/03/2022	3 200 000	31%		3 200 000		
Capex Infine	10 500 000	1,00%	VISIATIV	14/06/2017	14/12/2023	3 200 000	30%	3 200 000			
Total des tirages Capex	20 748 634					6 400 000	31%	3 200 000	3 200 000	0	0

Note 5.11 : Détails du passif circulant par échéance

Les impôts différés passifs sont exclus de cette analyse.

ETAT DU PASSIF CIRCULANT (Montants en K€)	31/12/2020			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Clients - Avances et acomptes reçus	641	641		
Fournisseurs et comptes rattachés	36 245	36 245		
Dettes fiscales et sociales	32 858	32 858		
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	14 539	14 539		
<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés (*)</i>	18 319	18 319		
Autres Dettes	11 956	11 915	41	
<i>Dettes sur immobilisations</i>	10 425	10 383	41	
<i>Groupe et associés</i>	255	255		
<i>Dettes envers factor</i>	0	0		
<i>Autres dettes</i>	1 277	1 277		
Total des dettes d'exploitation	81 701	81 660	41	0
Produits constatés d'avance	16 528	16 528		
Total général	98 229	98 187	41	0

Le Groupe n'a pas recours aux effets de commerce.

Note 5.12 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs - Factures non parvenues	19 845	16 724
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 845	16 724
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	6 805	7 348
Sécurité sociale et assimilés	3 708	3 785
Etat	602	723
Total des dettes fiscales et sociales	11 114	11 856
Total général	30 959	28 580

Note 5.13 : Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par zone géographique est le suivant :

CA PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
France	138 763	153 284
Reste du monde	51 182	49 932
Total chiffre d'affaires	189 945	203 216

Depuis 2018, grâce à la réalisation de croissances externes et à leur développement grâce au groupe, le chiffre d'affaires réalisé à l'international couvre la Suisse, le Royaume Uni, la Hollande, les USA, la Belgique et le Maroc. L'année écoulée est marquée par la nouvelle progression des activités à l'international (+2%), qui représentent 27% des ventes en 2020.

Sur l'ensemble de l'exercice 2020, VISIATIV a enregistré un chiffre d'affaires total de 190,0 M€, en recul limité à -7% (-8% en organique). Facteur de résilience pour le Groupe dans les mois à venir, le chiffre d'affaires récurrent a progressé de +5% en 2020, pour représenter 70% de l'activité sur l'exercice.

Note 5.14 : Autres produits d'exploitation

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Production stockée	-39	25
Production immobilisée	7 469	4 782
Transferts de charges	1 052	913
Reprise de provisions	2 842	3 842
Crédit d'impôt recherche	725	603
Subvention d'investissement reconnue en résultat	395	35
Autres produits	581	227
Total autres produits d'exploitation	13 025	10 427

La hausse de la production immobilisée s'explique par une méthode plus affinée de suivi des temps pour les équipes R&D et par l'activation d'une partie des temps passés par les équipes sur le projet de changement d'ERP du groupe.

Note 5.15 : Résultat d'exploitation par secteur opérationnel

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances du Groupe.

Le groupe est désormais structuré autour de 2 pôles :

- « 3DEXPERIENCE VAR (Value-added reseller) », regroupant les activités liées à l'intégration des solutions de l'univers Dassault Systèmes,
- « VISIATIV Platform », regroupant les activités issues des technologies propres à VISIATIV : Conseil en innovation, excellence opérationnelle et transformation, Edition de logiciel, d'apps et de plateformes, et les activités de Business development (cloud, rapid manufacturing).

(Montants en K€)	31/12/2020			31/12/2019		
	3DX VAR	VISIATIV Platform	Consolidé	3DX VAR	VISIATIV Platform	Consolidé
CA	116 153	73 792	189 945	126 199	77 017	203 216
EBITDA	4 247	10 024	14 271	8 065	10 663	18 728
Ebitda / CA	3,7%	13,6%	7,5%	6,4%	13,8%	9,2%

L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation présenté au compte de résultat consolidé augmenté des dotations aux amortissements de l'exercice.

Note 5.16 : Produits et charges financiers

PRODUITS FINANCIERS (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Gains de change	84	185
Reprises sur provisions	300	182
Autres produits financiers	45	157
Total des produits financiers	428	524

CHARGES FINANCIERES (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Pertes de change	263	67
Dotations provisions financières	1 054	380
Charges d'intérêts	1 708	1 476
Autres charges financières	328	82
Total des charges financières	3 353	2 005

Les gains et pertes de change proviennent en grande partie de la variation des taux de change du dirham Maroc (MAD) et du Franc Suisse (CHF).

Les dotations provisions financières correspondent principalement à la dépréciation du compte courant Qolid et à la dépréciation des titres FEALINX.

Note 5.17 : Produits et charges exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Produits de cession des éléments de l'actif cédés	135	710
Reprise de provisions exceptionnelles	456	0
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	163	10
Produits exceptionnels divers	216	267
Total des produits exceptionnels	971	986

Les reprises de provisions exceptionnelles concernent principalement une reprise de provisions liée à des litiges couverts par une garantie d'actif chez ABGI France (les charges afférentes apparaissent en autres charges exceptionnelles pour le même montant).

CHARGES EXCEPTIONNELLES (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	161	486
Valeur nette comptable des titres cédés	2	629
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	0	19
Dotations aux provisions exceptionnelles	10	78
Autres charges exceptionnelles	1 288	523
Total des charges exceptionnelles	1 461	1 734

Les autres charges exceptionnelles s'expliquent principalement par :

- les coûts provisionnés pour la sortie de la Valla pour 575 K€,
- les coûts des litiges antérieurs aux rachats chez ABGI France pour 300 K€,
- les coûts liés à la liquidation de la société STJ Holding chez Valla pour 100 K€.

Note 5.18 : Résultat par action

Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net consolidé revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre d'actions en circulation à la clôture des exercices concernés.

Résultats de base par action	31/12/2020	31/12/2019
Nombre d'actions en circulation hors actions auto détenues	3 900 127	3 891 154
Nombre moyen pondéré y compris effets des instruments dilutifs hors actions auto détenues	3 860 752	3 891 154
Résultat consolidé (en K€)	1 464	2 617
Résultat de base par action hors actions auto détenues (€/action)	0,38	0,67
Résultat dilué par action hors actions auto détenues (€/action)	0,38	0,67
Résultat par action avant dot. Amort. Des écarts d'acquisition hors actions auto détenues (€/action)	0,38	1,20

Note 5.19 : Parties liées et gouvernance

Les parties liées sont :

- les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable,
- Les sociétés exclues du périmètre de consolidation (dénommées ci-dessous « autres parties liées »)
- les dirigeants.

Les flux de transaction entre VISIATIV et les sociétés liées sont les suivants :

DETAIL DES PARTIES LIEES Information (en K€)	31/12/2020	31/12/2019
	Autres parties liées	Autres parties liées
Ventes des sociétés intégrées vers les filiales MEQ et autres parties liées	182	632
Achats des sociétés intégrées auprès des filiales MEQ et autres parties liées	261	310
Créances rattachées à des participations	3 528	4 365
Dettes rattachées à des participations	15	28

Certains locaux occupés par le Groupe sont loués auprès de SCI dont les dirigeants sont communs aux dirigeants du groupe. Le montant annuel des loyers s'élève à 969 K€. Les loyers correspondent à des loyers consentis à des prix de marchés.

Les rémunérations versées aux dirigeants de VISIATIV au cours des exercices 2020, et 2019 sont les suivantes :

Rémunération des dirigeants, en K€	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération fixe annuelle	407	455
Rémunération variable	210	161
Rémunération des Administrateurs	36	24
Avantages en nature Véhicule	14	13
Avantages en nature GSC Chômage	12	12
TOTAL	678	664

Ces rémunérations regroupent les rémunérations de Laurent FIARD sur l'ensemble de l'année 2020, les rémunérations de Christian, DONZEL jusqu'au 31 janvier 2020 (date de cessation de ses fonctions de Directeur Général Délégué) et les rémunérations de Bertrand SICOT à compter de sa date de nomination en tant que Directeur Général Délégué soit le 13/03/2020.

Le Groupe n'a pas identifié d'autres transactions avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché ou ayant un impact matériel sur les comptes du groupe.

Note 5.20 : Engagements donnés

Note 5.20.1 : Covenants bancaires

Les covenants bancaires sont les suivants :

Date de test	Ratio de Structure Financière Consolidée (R1)	Ration de Levier (R2)
31 décembre de chaque exercice à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2017	R1 < 1,0	R2 < 2,5 pour le 31 décembre 2020 (1) R2 < 2,0 pour les exercices suivants

(1) A la faveur d'une ou plusieurs acquisitions ; en cas d'absence d'acquisition, le ratio R2 devra rester inférieur à 2,0 comme accordé initialement. Le ratio de levier a été porté à 3,8 pour le 31/12/2020 compte tenu de la pandémie COVID19.

Au 31 décembre 2020, les ratios liés aux covenants bancaires sont respectés.

R1 : Le « ratio de structure financière consolidée » désigne, au titre d'une période de test le ratio :
Dettes Financières Nettes consolidées / Capitaux propres Consolidés

R2 : Le « ratio de levier » désigne, au titre d'une période de test, le ratio :
Dettes Financières Nettes consolidées / EBITDA Consolidé (Proforma)

Note 5.20.2 : Contrats de crédit-bail

Le groupe n'a que deux contrats de crédit-bail, le premier au sein de la société Valla qui représente un actif de 43 K€ et le second chez VISIATIV qui représente un actif de 65 K€. Ces deux contrats n'ont pas d'impact significatif sur le résultat.

Note 5.20.3 : Baux commerciaux

Locations immobilières

Dans le cadre de son activité, la société a conclu des contrats de location immobilière :

- Pour son siège social, situé 26 rue Bennier à Charbonnières-les-Bains (69)
- Pour ses bureaux dans différentes villes.

Durées

Les baux immobiliers consentis pour les locaux situés en France ont généralement une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Charges et engagements

Donnés en K€	Engagement jusqu'à la prochaine période triennale	
	A 1 an au plus	De 1 à 3 ans
Engagement location	4 938	6 479

Note 5.20.4 : Factoring

Le Groupe a recours à un prestataire de factoring auprès duquel il cède ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Le contrat est sans recours c'est-à-dire que les créances qui seraient impayées entre les mains du factor ne sont pas restituées au Groupe, la société d'affacturage conservant donc le risque d'insolvabilité du client dans la limite de la garantie accordée.

Le montant financé s'élève à 23 951 K€ au 31 décembre 2020 contre 23 326 K€ au 31 décembre 2019.

Note 5.20.5 : Indemnités de départ à la retraite

Les indemnités de départ à la retraite sont évaluées sur la base des principes décrits dans la note 4.12. Le tableau ci-dessous présente les paramètres retenus pour l'évaluation.

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2020		31/12/2019	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans		Départ volontaire entre 65 et 67 ans	
Conventions collectives	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC
Taux d'actualisation	0,59%		0,56%	
Table de mortalité	INSEE 2018		INSEE 2018	
Taux de revalorisation des salaires	2,00%		2,00%	
Taux de turn-over	Interne		Interne	
Taux de charges sociales	Entre 42% et 47%		Entre 42% et 47%	

Le montant des indemnités de carrière évaluées et non comptabilisées est le suivant :

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE NON COMPTABILISES (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Montant des engagements	2 882	2 571

Note 5.20.6 : Engagements au titre des contrats de location

Les engagements pris par le Groupe du fait des contrats de location en cours au 31 décembre 2020 sont présentés dans le tableau suivant :

CONTRATS DE LOCATION (Montants en K€)	Total	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Véhicules	1 785	975	810
Matériel informatique	3 381	1 423	1 958
Total de l'engagement	5 166	2 398	2 768

Note 5.20.7 : Autres engagements financiers

1/ Clause de retour à meilleure fortune de la société FEALINX :

- En 2010, la société a abandonné une créance d'un montant de 780 K€.

Le retour à meilleure fortune d'une durée de 10 ans est défini dans les conditions suivantes :

La meilleure fortune supposera la constatation de capitaux propres (ligne DL imprimé 2051 de la liasse fiscale) supérieurs au capital social. La créance renaîtra à hauteur de 50 % du bénéfice avant impôt de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social, et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance. L'écriture de reconstitution de la créance sera constatée au cours de l'exercice suivant. Toutefois, la reconstitution sera toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social.

Le remboursement de la société sera effectué sans intérêt.

2/ Clause de retour à meilleure fortune de la société STRATEGEEEX :

- En 2019, la société a abandonné une créance d'un montant de 200 K€.

Le retour à meilleure fortune est défini dans la condition suivante :

La créance renaîtrait chaque année jusqu'au remboursement intégrale de la créance à hauteur de 50 % de la marge HT appliquée par Strategeex, dans le cadre du contrat OEM avec VISIATIV.

3/ Nantissement des comptes titres des principales filiales

L'emprunt et les ouvertures de crédit accordés par les établissements bancaires réunis dans le cadre du contrat de syndication bancaire définis au paragraphe 5.10.1 « Description de la dette financière » de la présente annexe, sont garantis par le nantissement des titres des filiales suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES
- VISIATIV SOFTWARE
- VISIATIV SOLUTIONS
- VSSB
- ABGI GROUP
- VISIATIV CONSEIL

4/ Complément de prix

- INNOVA SYSTEMS

En juillet 2018, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société INNOVA SYSTEMS.

Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés sur la base d'un multiple de la variation de l'EBITDA 2019, 2020 et 2021, par référence à l'EBITDA 2017.

Sur ce principe, et en fonction des données prévisionnelles de la filiale, un complément de prix d'un montant de 306 K€ a été comptabilisé en titre de participation, par la contrepartie d'une dette de fournisseur d'immobilisation. En 2019 et en 2020, des compléments de prix pour un montant total de 92 K€ ont été versés, la dette de fournisseur d'immobilisation a été réduite d'autant au 31/12/2020.

- DIMENSIONS GROUP BV

En décembre 2018, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société DIMENSIONS GROUP BV. Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés sur la base d'un multiple de l'EBIT 2019, 2020 et 2021, plafonné à un montant total de 124 K€. Sur ce principe, et en fonction des données prévisionnelles de la filiale, un complément de prix d'un montant de 124 K€ a été comptabilisé en titre de participation, par la contrepartie d'une dette de fournisseur d'immobilisation. En 2020, un complément de prix pour un montant de 41 K€ a été versé, la dette de fournisseur d'immobilisation a été réduite d'autant au 31/12/2020.

5/Garanties de passif

- ABGI GROUP

Dans le cadre du rachat des titres de la société ABGI GROUP, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 mars 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 30 mars 2018 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 31 mars 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 260 000 euros jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de dix mille (10 000,00) euros.

- INNOVA SYSTEMS

Dans le cadre du rachat des titres de la société INNOVA SYSTEMS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 15 juin 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 15 juin 2018 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, pendant une période prenant fin 7 ans après la date d'acquisition des titres, soit le 15 juin 2025,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 15 juin 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 500 000 GBP jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de 50 000 GBP, dont 3 000 GBP pour chaque demande prise individuellement.

- **DIMENSION GROUP BV**

Dans le cadre du rachat des titres de la société DIMENSION GROUP BV, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 6 décembre 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant de deux ans à partir de la date d'acquisition des titres, soit jusqu'au 6 décembre 2020.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 750 000 euros du 6 décembre 2019 jusqu'au terme de la présente garantie.

- **ABGI UK**

Dans le cadre du rachat des titres de la société ABGI UK, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 14 janvier 2019. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 200 000 GBP pour une période de 5 ans (hors litige fiscaux qui sont couverts pour 7 ans), avec application d'une franchise de 55 000 GBP.

- **CCSL (fusionnée dans Innova)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société CCSL, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 19 juillet 2019. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 640 000 GBP pour une période de 2 ans (hors litige fiscaux qui sont couverts pour 7 ans).

- **Living Actor**

Dans le cadre du rachat des titres de la société Living Actor, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 22 novembre 2019.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 22 novembre 2019 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de tout autre administration, pendant une période prenant fin 3 mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 22 novembre 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 400 000 euros, avec application d'un seuil de déclenchement de 20 000 euros.

- **MSC**

Dans le cadre du rachat des titres de la société MSC Associates Ltd UK, la société ABGI UK bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 28 février 2020. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 500 000 GBP pour une période de 2 ans (hors litige fiscaux qui sont couverts pour 7 ans), avec application d'une franchise de 7 500 GBP.

6/ Engagements vis-à-vis des actionnaires minoritaires

Les actionnaires minoritaires des sociétés VSSB (actionnaire unique de la société Iporta), ABGI UK, CIR 360 et Living Actor bénéficient d'une option de vente de leurs actions, et la société VISIATIV à l'obligation d'achat des titres des minoritaires à l'exception d'ABGI Group.

L'exercice de ces options est défini dans le calendrier suivant :

	Période d'exercice de l'option de vente par les minoritaires	Obligation d'achat par Visiativ
VSSB	Du 1er mai 2021 au 31 juillet 2021 A compter du 1er janvier 2022, entre le 1er mai et le 31 juillet de chaque année	A tout moment en cas de: - départ retraite, - incapacité, - décès, - invalidité
ABGI UK	Du 1er janvier 2022 au 31 mars 2022	Néant
CIR 360	- Pour moitié à compter du 1er juillet 2024 - Pour moitié à compter du 1er juillet 2025	A compter du 1er janvier 2022 et jusqu'à ce que les associés minoritaires ne détiennent plus aucun titre
LIVING ACTOR	A tout moment et jusqu'au 22 novembre 2029 en cas de sortie des effectifs Dans tout les autres cas à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2030	Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2030

Pour la société **VSSB**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- La valeur des actions de la société au jour de l'acquisition initiale ce qui représente un montant total de 0.6M€ pour Iporta),
- La valeur des actions de la société valorisée selon la formule suivante :
Multiple EBITDA du dernier exercice clos +/- Trésorerie nette

Ces montants peuvent être décotés en cas de départ pour faute grave, lourde ou démission

Pour la société **LIVING ACTOR**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- Un multiple de l'EBIT du dernier exercice clos + Trésorerie nette à la date du dernier exercice clos.

Note 5.21 : Effectifs

Les effectifs moyens du groupe sont les suivants :

ETP	Exercice 2020	Exercice 2019
Sales & Marketing	355	302
Formation & Consulting	434	416
R&D	132	118
Direction & Administratifs	112	150
Total effectifs moyens	1 033	986

Note 5.22 : Gestion et évaluation des risques financiers

VISIATIV peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, le Groupe met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Le Groupe a souscrit des instruments de couverture (cf. paragraphe 5.10.1).

Risque de liquidité

Le financement du Groupe est réalisé dans le cadre d'une politique de Groupe mise en œuvre par la Direction Financière.

La gestion de la trésorerie est centralisée au siège qui assure la coordination pour l'ensemble des filiales opérationnelles.

La structure du financement du Groupe est principalement basée :

- Sur des fonds propres, constitués par les opérations historiques réalisés sur le capital ainsi que par les résultats générés par VISIATIV et des filiales.
- Sur des emprunts réalisés auprès d'établissements financiers (cf. note 5.10).

Il est précisé que depuis sa création, le Groupe a toujours obtenu le renouvellement des autorisations de financement.

Le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses activités.

Risque de taux d'intérêt

VISIATIV n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- Les dépôts à terme sont rémunérés à des taux contractuels qui ne sont pas indexés.
- les valeurs mobilières de placements sont constituées de SICAV monétaires à court terme,

La société a emprunté sur la base du taux EURIBOR 3 mois. Afin de se prémunir d'une variation des taux, les emprunts sont couverts par un contrat de couverture à hauteur de 57%.

Risque de crédit

Risques de crédit financier

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. VISIATIV fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

Risques de crédit client

Le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

La Direction financière du Groupe a mis en place une organisation et des procédures de gestion des risques clients. Cette organisation est centralisée et est constituée d'une équipe dédiée (crédit management) en charge de l'analyse et de la prévention du risque clients, du financement des ventes ainsi que du recouvrement. Le cas échéant, le groupe a recourt à l'assurance-crédit.

La balance clients du Groupe comprend environ 18 000 comptes et aucun client du Groupe facturé en 2020 ne représente plus de 1,5% du chiffre d'affaires consolidé 2020.

Risque de change

Environ 80% du chiffre d'affaires du groupe est réalisé en euro. Les achats sont réalisés presque exclusivement en euros. Les autres principales devises au sein du groupe sont la livre sterling et le dollar, les filiales concernées achètent et vendent dans la même devise. Dans ce contexte, les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises sont considérés comme non significatifs.

De ce fait, le Groupe n'a pas pris de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, il n'est pas exclu qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque sur actions

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

Note 5.23 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en K€)	Exercice 2020						Exercice 2019					
	Deloitte		AVVENS		Autres cabinets		Deloitte		AVVENS		Autres cabinets	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
Audit												
> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
* Emetteur	49	35%	49	40%			50	38%	50	51%		
* Filiales intégrées globalement	92	65%	50	41%	129	100%	76	58%	43	44%	148	100%
> Services Autres que la Certification des comptes liées à la mission du commissaire aux comptes												
* Emetteur			23	19%			5	4%	5	5%		
TOTAL	141	100%	123	100%	129	100%	130	100%	97	100%	148	100%